

(1)

(N^o 65.)

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

(SESSION 1880-1881.)

SITUATION GÉNÉRALE

DU

TRÉSOR PUBLIC,

AU 1^{er} JANVIER 1881,

DÉPOSÉE PAR M. LE MINISTRE DES FINANCES.



BRUXELLES,

F. HAYEZ, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE ROYALE,

Rue de l'Orangerie, 16.

1881

SITUATION GÉNÉRALE DU TRÉSOR PUBLIC

AU 1^{er} JANVIER 1881.

EXPOSÉ.

MESSIEURS,

J'ai l'honneur de présenter à la Chambre l'exposé de la situation du Trésor public au 1^{er} janvier 1881.

Ainsi qu'on le remarquera, les mesures que le Gouvernement a prises de commun accord avec les Chambres pour subvenir aux besoins du Trésor ont déjà produit en partie, pendant les années 1879 et 1880, les résultats que l'on en espérait; et il n'est plus douteux que leur entier effet ne soit atteint en 1881. Sous leur action, le déficit du Budget de 1879 s'est notablement réduit; et si le Budget de 1880 se présente encore avec une insuffisance de recettes de 800,000 francs, il n'est pas certain que ce déficit ne disparaîtra pas complètement.

A en juger par les comptes provisoirement arrêtés, le déficit proviendrait surtout de ce que les recettes du chemin de fer, pour les derniers mois de 1880, sont restées inférieures au chiffre que l'on pouvait légitimement prévoir. Quoi qu'il en soit, comme ces résultats sont susceptibles de se modifier dans un sens plus favorable avant la clôture de l'exercice, il est permis d'espérer que le Budget de 1880 se fermera en équilibre.

Nous allons, au surplus, examiner successivement les résultats des deux derniers exercices clos (1878 et 1879) et les probabilités pour le Budget en cours d'exécution (1880). Nous présenterons ensuite la situation des engagements du Trésor comparativement à ses ressources de toute nature.

I.

RÉSULTATS DES EXERCICES CLOS DE 1878 ET DE 1879.

§ 1^{er}.EXERCICE 1878 (*Service ordinaire*).

Les recettes se sont élevées définitivement à fr.	260,249,603 41
et les dépenses à.	265,894,805 76
<hr/>	
D'où un déficit de fr.	5,645,202 35
La situation du Trésor arrêtée au 1 ^{er} janvier 1880 accusait pour l'exercice 1878 un déficit de fr.	5,642,773 39
<hr/>	
Il y a donc une différence en plus de fr.	2,428 96
<hr/>	

§ 2.

EXERCICE 1879.

A. — *Service ordinaire*

Pour l'exercice 1879, la situation se présente dans des conditions meilleures qu'on ne l'avait prévu dans l'exposé de l'année dernière; l'insuffisance de recettes, que l'on y avait évaluée à fr. 4,551,024 48 c^s, ne sera, en réalité, que de fr. 3,419,531 99 c^s.

En effet, les recettes s'élèveront très-approximativement à fr.	270,486,940 91
et les dépenses à.	273,606,472 90
<hr/>	
FR.	3,419,531 99
<hr/>	

Le découvert d'abord établi s'est donc réduit de fr. 1,411,492 49 c^s.

Si le déficit de l'exercice n'est pas plus considérable, on le doit en partie aux lois d'impôts du 28 juillet 1879, dont certaines dispositions ont été mises en vigueur dès les mois d'août et de septembre, et en partie à la conversion des dettes à 4 $\frac{1}{2}$ p. ‰.

B. — *Service extraordinaire*.

D'après l'exposé de la situation du Trésor au 1^{er} janvier 1880, la réserve du Trésor était, au 1^{er} janvier 1879, de fr. 24,158,378 27

REPORT. . . . fr. 24,158,378 27
 et les ressources extraordinaires de l'année 1879, de . . . 30,056,908 88

A ces sommes il faut ajouter la somme reçue au delà des produits de cette nature, portés en recette extraordinaire dans le compte de l'année dernière. Cette somme s'élève à . 253,784 59

Il s'ensuit que les ressources extraordinaires dont le Trésor disposait à la fin de l'année 1879, s'élevaient à fr. 54,429,071 74

D'autre part, les charges extraordinaires de l'année 1879 se décomposent comme il suit :

Dépenses extraordinaires. fr.	69,935,287 81	
Intérêts dus à la Société anonyme du Sud d'Anvers	97,255 36	
Aggravation du déficit de 1878	2,428 96	
Déficit de 1879	3,119,531 99	
		<hr/>
		73,154,504 12

L'insuffisance de ressources au 31 décembre 1879, fixée dans la dernière situation du Trésor à fr. 20,271,025 14 c^s, se réduirait donc en réalité à cette date à fr. 18,725,432 38

II.

RÉSULTATS PROBABLES DE L'EXERCICE EN COURS DE 1880.

B. — *Service ordinaire.*

Les ressources ordinaires de l'exercice 1880, portées au Budget des Voies et Moyens à 273,497,060 francs, s'élèveront, selon toute probabilité, à fr. 289,982,694 41

Les dépenses ordinaires, évaluées par la loi du Budget, à fr. 278,818,549 04
 se sont accrues par le vote des crédits supplémentaires suivants :

Loi du 14 mars 1880, <i>Moniteur</i> n ^o 77, Dette publique. fr.	760,000 »
Loi du 14 mai 1880, <i>Moniteur</i> n ^o 140, Dette publique .	1,750 »
Loi du 18 mai 1880, <i>Moniteur</i> n ^o 142, Justice	50,493 04
Loi du 22 mai 1880, <i>Moniteur</i> n ^o 146, Affaires Étrangères	83,625 »

A REPORTER. . . . fr. 895,868 04 278,818,549 04 289,982,694 41

REPORT. . . fr 895,868 04 278.818,549 04 289,982,694 41

Loi du 20 août 1880, <i>Moni-</i> <i>teur</i> n ^o 235, Travaux publics.	7,727,972 »	
Loi du 23 août 1880, <i>Moni-</i> <i>teur</i> n ^o 242, Instruction pu- blique	1.475,100 »	
Loi du 26 août 1880, <i>Moni-</i> <i>teur</i> n ^o 242, Intérieur	600,000 »	
Loi du 30 décembre 1880, <i>Moniteur</i> n ^o 366, Dette pu- blique	5,617,222 50	
Loi du 30 décembre 1880, <i>Moniteur</i> n ^o 366, Finances . .	20,319 16	
Loi du 30 décembre 1880, <i>Moniteur</i> n ^o 366, Non-Valeurs.	9 50	
		14,536,491 20

Elles s'accroîtront encore des crédits
ci-après restant à demander aux Chambres :

Affaires Étrangères . . fr.	40,000 »	
Justice	149,000 »	
Travaux publics	1,446,000 »	
Intérieur	25,039 76	
Instruction publique	12,000 »	
Finances	39.704 34	
		1,711,744 10
		294,866,784 34

De ce chiffre de dépenses, il convient de
déduire le montant des crédits non em-
ployés, que l'on peut évaluer à . . . fr. 4,000,000 »

Le total présumé des dépenses serait ainsi de . . . fr. 290,866,784 34
et il ne s'en faudrait que de fr. 884,089 93
pour que le Budget de 1880 fût en équilibre.

Les prévisions du Budget voté pour l'exercice 1880 ont été notablement
dépensées, tant en recettes qu'en dépenses.

Si la célébration du cinquantième anniversaire de l'indépendance natio-
nale a imposé à certains services des charges exceptionnelles qu'il n'était pas
possible d'évaluer exactement d'avance, ce surcroît de dépenses a été com-
pensé tant par le produit plus élevé des chemins de fer, que par l'attribution
au Trésor public d'une somme de fr. 2,515,939 29 c^s, formant le reliquat des
bénéfices des jeux de Spa demeurés sans emploi, qui, selon l'usage constam-

ment suivi jusqu'à ce jour pour la part de bénéfices revenant à l'État dans ces jeux, a été rattaché à l'article du Budget des Voies et Moyens relatif aux recettes accidentelles.

Le résultat probable de l'exercice 1880 est satisfaisant, si l'on considère que cet exercice supporte des charges relativement lourdes qui, à raison de leur nature ou de leur origine, appartiennent à des exercices antérieurs ou se rattachent plus directement au service extraordinaire.

C'est ainsi qu'on a imputé sur l'exercice 1880 une somme d'environ 1 million de francs attribuée, par rappel, à diverses Sociétés de chemins de fer dont l'État exploite les lignes, à titre de régularisation de décomptes de recettes se rapportant aux exercices antérieurs (1).

C'est ainsi encore qu'on a porté à sa charge :

1^o Une somme de fr. 847,842 50 ^{cs} pour commissions et escomptes payés à l'occasion de l'emprunt à 4 p. % de 1880, émis à fr. 105 75 ^{cs}, alors que le produit intégral de cet emprunt — la prime de fr. 5 75 ^{cs} tout entière comprise — figure en recette extraordinaire ;

2^o Une somme de 2,694,380 francs pour intérêts d'un semestre du même emprunt, alors que le Trésor n'a reçu, pendant l'année et successivement, qu'un capital de fr. 77,594,052 50 ^{cs}.

L'intérêt afférent à ce capital ne s'élevant qu'à 1,881,200 francs, le Budget ordinaire supporte une dépense de 800,000 francs à la décharge du Budget extraordinaire.

B. — Services spéciaux.

Les ressources spéciales de l'année 1880 se composent :

D'abord du produit de l'emprunt de 154,719,000 francs, émis en vertu de l'arrêté royal du 8 janvier de cette année fr. 142,465,542 50

En second lieu, des produits extraordinaires habituels (aliénation d'immeubles, fonds d'amortissement, etc., énumérés dans l'annexe n^o 3, page 32); ensemble 5,048,083 49

Enfin, du montant des titres à 4 p. % créés en vertu de diverses lois relatives à la construction de chemins de fer . . 19,614,900 »

ENSEMBLE fr. 167,128,525 99

(1) Une dépêche du Département des Travaux publics, parvenue après que les tableaux annexes de la situation du Trésor étaient imprimés, a fait connaître que la somme attribuée par rappel aux diverses Sociétés de chemins de fer ne s'élève qu'à fr. 971,065 49 ^{cs} et que sur cette somme 500,000 francs seulement seront déduits du produit du chemin de fer pour 1880.

Il en résulte que toutes les autres évaluations de recettes et de dépenses pour 1880 étant maintenues, le déficit de cet exercice ne serait plus que de 500,000 francs environ (884,089 — 500,000 fr.).

REPORT fr. 167,128,325 99

Ces ressources ont permis au Trésor de faire face :

1° A l'insuffisance constatée plus haut au 31 décembre 1879	fr. 18,725,452 38
2° Au déficit probable de l'exercice 1880.	884,089 93
3° Aux dépenses sur crédits extraordinaires et spéciaux effectuées pendant l'année 1880	90,898,774 97
	<hr/>
Déduction faite du montant de ces charges, soit	110,508,297 28
il reste à la disposition du Trésor au 1 ^{er} janvier 1881 un excédant de	fr. 56,620,028 71
	<hr/>

III.

BALANCE.

§ 1^{er}.

RESSOURCES DU TRÉSOR.

Les ressources du Trésor au 1^{er} janvier 1881 sont les suivantes :

1° La réserve de	fr. 56,620,028 71
qui vient d'être indiquée.	
2° Le montant des divers emprunts que le Gouvernement a été autorisé à contracter	67,496,387 05
3° Les titres de rente à 4 p. % restant à délivrer en paiement des chemins de fer ci-après :	
Lignes dans le Luxembourg et dans la province de Namur (loi du 27 mai 1876)	fr. 18,346,200 »
Ligne de Tirlemont à la ligne d'Anvers à Gladbach (loi du 19 décembre 1876)	498,100 »
Lignes énumérées dans la convention du 1 ^{er} juin 1877 (loi du 26 juin 1877)	44,053,100 »
Ligne de Battice à Aubel (loi du 5 juin 1878)	931,900 »
	<hr/>
	63,831,500 »
	<hr/>
A REPORTER.	fr. 187,947,915 76

REPORT. . . fr. 187,947,915 76

4° Les annuités à recevoir à titre de remboursement d'avances faites pour la construction de maisons d'école (lois du 4 juin 1878 et du 27 août 1880).	2,161,283 42
5° Les sommes à recevoir à titre de remboursement d'avances faites aux instituteurs en vertu de la loi du 25 août 1880, n° 239	(¹) 228,298 26
<hr/>	
ENSEMBLE.	fr. 190,337,497 44

§ 2.

*Engagements du Trésor.*Ils s'élèvent au 1^{er} janvier 1881, suivant l'annexe 5, à . fr. 195,564,579 24

Les engagements excèdent donc encore les ressources de	fr. 5,227,081 80
--	------------------

Au 31 décembre de l'année précédente, le découvert était de 6,811,973 francs 17 centimes.

Ainsi que cela a été constaté alors, ce découvert a pris naissance à la suite des déficits qui se sont produits sur les Budgets. Aussitôt l'équilibre rétabli, il disparaîtra sans qu'il soit besoin de crédit, rien que par l'attribution qui est faite annuellement au Trésor des fonds d'amortissement restés sans emploi et d'autres ressources considérées comme extraordinaires.

Il eût déjà été comblé si les deux crédits relatifs à l'organisation de l'Exposition nationale n'avaient été imputés sur les ressources générales du Trésor.

IV.

DETTE CONSOLIDÉE ET DETTE FLOTTANTE.

§ 1^{er}.*Dettes consolidées.*

La Dette constituée comprenait, au 1^{er} janvier 1880, les capitaux nominaux suivants :

(¹) Montant des avances faites et non remboursées au 31 décembre 1880.

En dette à 2 1/2 p. %	fr. 219,959,631 74
— 3 p. %	» 384,313,300 »
— 3 p. % (servitudes militaires)	» 1,409,634 95
— 4 p. % (1 ^{re} série)	» 669,379,782 22
<hr/>	
TOTAL.	fr. 1,275,062,348 91

Il y a lieu d'y ajouter le montant des émissions faites en 1880, savoir :

Emprunt à 4 p. % (2 ^e série)	fr. 134,719,000 »
Titres 4 p. % (1 ^{re} série) délivrés en vertu des lois du 27 mai 1876, du 26 juin 1877 et du 9 juin 1878	fr. 49,614,900 »
<hr/>	
TOTAL.	fr. 1,429,396,248 91

Les rachats effectués en 1880 à la Bourse pour l'amortissement de la dette à 3 p. %, ont été de fr. 1,123,800 »

Le capital nominal restant au 31 décembre 1880 est, par conséquent, de fr. 1,428,270,448 91

§ 2.

Dette flottante.

Les bons du Trésor qui restaient en circulation au 1^{er} janvier 1880 s'élevaient à 11,500,000 francs. Ils ont tous été remboursés le 31 janvier 1880, et il n'en a été émis aucun autre dans le courant de l'année.

Le Ministre des Finances,

CHARLES GRAUX.



TABLEAU

DE

LA SITUATION GÉNÉRALE DU TRÉSOR

AU 1^{er} JANVIER 1881.



TABLEAU de la situation générale

RECET

EXERCICES.	PRODUITS ET REVENUS ORDINAIRES.			
	PRÉVISIONS.			RÉSULTATS.
	ÉVALUATIONS du BUDGET des Voies et Moyens.	AUGMENTATIONS prévues dans des lois spéciales.	TOTAL.	RECouvreMENTS effectifs ou probables
1878.	260,333,800 »	»	260,333,800 »	260,249,603 41
1879.	264,435,260 »	»	264,435,260 »	270,486,940 01
1880.	273,497,060 »	»	273,497,060 »	289,982,604 41

du Trésor au 1^{er} janvier 1881.

TES.

RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ou spéciales.	RÉSULTAT GÉNÉRAL. — PRODUITS ORDINAIRES et ressources extraordinaires ou spéciales.	POUR MÉMOIRE.		Observations.
		EXCÉDANT		
		des RECETTES ORDINAIRES sur les évaluations.	DES ÉVALUATIONS sur les recettes ordinaires.	
107,340,858 52	367,590,461 93	°	84,256 50	
30,310,693 47	500,797,634 38	6,051,680 91	°	
102,257,035 99	592,259,750 40	16,485,634 41	°	

Suite du TABLEAU de la situation générale

DÉPEN

EXERCICES.	SERVICE ORDINAIRE.						
	PRÉVISIONS.						
	CRÉDITS ALLOUÉS par les lois de Budgets.	CRÉDITS supplémentaires et extraordinaires accordés par des lois spéciales	CRÉDITS complémentaires à réclamer pour couvrir des dépenses faites au delà des crédits.	CRÉDITS transférés des exercices antérieurs, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	TOTAL.	A RETRANCHER: Crédits transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	RESTE ou CRÉDITS RATTACHÉS définitivement à l'exercice.
1878. .	260,590,515 25	7,552,385 74	1,954,216 95	1,594,785 28	271,271,899 20	2,125,924 06	260,145,975 14
1879 .	274,544,517 80	2,707,065 62	1,585,168 96	2,125,924 06	280,562,476 44	1,622,828 46	278,959,647 98
1880. .	278,818,549 04	14,536,491 20	1,711,744 10	1,622,828 46	296,489,612 80	1,622,828 46	294,866,784 34

du Trésor, au 1^{er} janvier 1881.

SÉS.

DÉPENSES effectives OU PROBABLES.	SERVICES SPÉCIAUX en dehors des Budgets. — DÉPENSES EFFECTIVES et dépenses probables.	DÉPENSE GÉNÉRALE. — SERVICE ORDINAIRE et services spéciaux	POUR MÉMOIRE. — MONTANT à annuler DES CRÉDITS ALLOUÉS pour les services ordinaires sur les dépenses des mêmes services.	OBSERVATIONS.
265,894,805 76	85,552,952 14	540,427,757 90	3,251,160 58	
275,606,472 90	70,052,545 17	545,659,016 07	5,323,175 08	
290,866,784 54	90,898,774 97	581,765,859 51	4,000,000 »	

RÉSULTATS

	BUDGETS ORDINAIRES.		SERVICES EXTRAORDINAIRES ET SPÉCIAUX.		BUDGETS ET		
	RECETTES.	DÉPENSES.	RECETTES.	DÉPENSES.	RECETTES.		
1850 à 1857 incl.	
1858	155,154,108 22 $\frac{1}{2}$	159,154,509 70	726,631 15	5,610,495 66	155,880,759 57 $\frac{1}{2}$		
1859	156,628,276 70	148,574,184 95	1,721,369 15	4,515,494 69	158,540,645 85		
1860	155,612,571 17 $\frac{1}{2}$	142,880,769 00	14,096,647 44	16,144,607 42	169,709,218 61 $\frac{1}{2}$		
1861	156,771,924 87	145,774,861 53	15,462,486 97	17,657,007 78	172,254,411 84		
1862	161,110,559 51 $\frac{1}{2}$	149,551,221 29	5,421,575 01	27,751,059 51	164,537,914 52 $\frac{1}{2}$		
1863	163,241,641 14	151,096,377 15	5,685,679 55	55,965,945 02	168,925,520 49		
1864	164,249,550 74 $\frac{1}{2}$	155,715,678 89	17,264,924 25	52,507,450 69	181,514,254 97 $\frac{1}{2}$		
1865	160,059,660 28	156,741,911 79	9,047,290 89	52,051,825 01	178,086,951 17		
1866	168,841,101 54	165,481,967 11	18,206,576 99	57,724,704 83	187,047,478 53		
1867	172,971,952 24	169,700,707 24	50,452,961 18	21,903,608 68	225,404,895 42		
1868	176,294,575 54	172,697,628 82	55,547,120 07	19,225,511 50	209,641,495 41		
1869	185,201,172 59	172,259,184 85	25,891,261 26	27,596,688 95	211,092,455 85		
1870	190,557,001 95	191,845,926 57	14,905,107 47	25,065,874 15	205,442,109 40		
1871	207,705,992 90	194,267,106 50	48,957,975 54	45,924,116 81	256,645,968 44		
1872	215,552,689 40	200,888,160 65	26,587,748 50	51,086,552 17	259,940,457 90		
1875	227,028,529 52	216,756,762 56	114,057,649 51	154,141,616 24	541,086,178 65		
1874	245,454,192 59	241,045,554 54	72,459,447 82	60,599,200 54	515,915,640 21		
1875	245,977,557 67	247,058,010 85	52,754,048 96	45,164,484 58	278,711,586 65		
1876	255,105,724 70	249,740,522 62	71,517,018 96	44,586,605 24	526,620,745 66		
1877	257,514,920 47	261,574,569 79	88,769,605 80	124,698,774 20	546,284,526 27		
1878	260,240,605 41	265,894,805 76	107,540,858 52	85,552,952 14	567,590,461 95		
1879	270,486,940 91	275,606,472 00	50,510,695 47	70,052,545 17	500,797,654 58		
Exercice en cours d'exécution. (Résultats probables.)	1880	289,982,694 41	290,866,784 54	102,257,035 99	90,898,774 97	592,259,750 40	

L'excédant de dépense sur l'ensemble des opérations des années 1850 à 1880 est donc de

Les crédits restant ouverts pour services spéciaux et extraordinaires s'élèvent en outre à (voir annexe n° 5).

Pour couvrir ces charges, le Trésor possède les ressources réalisées et réalisables ci-après :

1° La partie non encore employée au 1^{er} janvier 1881, sur le produit des emprunts, savoir :

Emprunt du 8 septembre 1859	fr.	144,887 45
— du 28 mai 1865		20,447 85
— du 8 janvier 1880		64,871,290 »
ENSEMBLE	fr.	65,056,625 28

2° Les titres de la Dette publique à 4 p. % restant à émettre en vertu de la loi du 27 mai 1876. 18,546,200 »

3° Id. id. id. id. id. 19 déc. 1876. 498,100 »

4° Id. id. id. id. id. 26 juin 1877. 44,055,100 »

5° Id. id. id. id. id. 5 juin 1878. 951,900 »

6° L'emprunt autorisé par la loi du 26 avril 1880 4,000,000 »

7° Id. id. 27 — 4,500,000 »

8° id. id. 25 mai 1880 26,500,000 »

A REPORTER.fr. 165,867,925 28

du Trésor, au 1^{er} janvier 1881.

GÉNÉRAUX.

SERVICES RÉUNIS.	EXCÉDANTS						
	SUR LES BUDGETS ORDINAIRES :		SUR LES SERVICES EXTRAORDINAIRES et spéciaux :		SUR LES BUDGETS ET SERVICES RÉUNIS :		
	DÉPENSES.	de recette.	de dépense.	de recette.	de dépense.	de recette.	de dépense.
							7,412,621 65
144,745,005 50	16,019,598 52 $\frac{1}{2}$	"	"	4,885,864 51	11,155,754 01 $\frac{1}{2}$	"	"
152,889,679 62	8,254,091 77	"	"	2,794,125 54	5,459,966 23	"	"
159,025,577 52	12,731,801 27 $\frac{1}{2}$	"	"	2,047,959 98	10,685,841 20 $\frac{1}{2}$	"	"
165,451,869 51	10,997,065 54	"	"	2,194,520 81	8,802,542 55	"	"
177,082,280 60	11,785,118 22 $\frac{1}{2}$	"	"	24,529,484 50	"	12,544,566 07 $\frac{1}{2}$	"
187,062,522 17	12,145,265 99	"	"	50,282,265 67	"	18,157,001 68	"
186,225,129 58	10,555,651 85 $\frac{1}{2}$	"	"	15,242,526 46	"	4,708,874 60 $\frac{1}{2}$	"
188,795,756 71	12,297,748 58	"	"	25,004,554 12	"	10,706,785 54	"
205,206,671 94	5,559,154 25	"	"	19,518,527 84	"	16,159,195 61	"
191,604,515 92	5,271,225 "	"	28,529,552 50	"	51,800,577 50	"	"
191,920,940 42	5,596,746 52	"	14,125,808 57	"	17,720,555 09	"	"
199,655,875 76	12,961,987 76	"	"	1,505,427 67	11,456,560 09	"	"
216,907,800 50	"	1,306,924 44	"	10,158,766 66	"	11,465,891 10	"
258,191,225 11	15,458,886 60	"	5,015,858 75	"	18,452,745 33	"	"
251,974,512 80	12,464,528 77	"	"	24,498,095 67	"	12,054,074 90	"
550,898,578 60	10,271,766 96	"	"	20,085,966 95	"	9,812,199 97	"
501,642,754 68	2,410,658 05	"	11,860,247 48	"	14,270,905 55	"	"
292,222,495 21	"	1,080,475 16	"	12,450,455 42	"	15,510,908 58	"
294,555,925 86	5,554,402 08	"	26,950,415 72	"	52,284,817 80	"	"
586,075,145 99	"	5,859,449 52	"	55,929,168 40	"	59,788,617 72	"
545,427,757 90	"	5,645,202 55	25,807,906 58	"	18,162,704 05	"	"
545,659,016 07	"	5,119,551 99	"	59,721,849 70	"	42,841,581 69	"
581,765,559 51	"	884,089 93	11,558,261 02	"	10,474,171 09	"	"
					190,705,120 55		199,121,717 10

..... fr. 8,416,596 57
 195,564,579 24

ENSEMBLE fr. 205,981,175 81

REPORT fr. 165,867,925 28

9° L'emprunt autorisé par la loi du 25 mai 1880 900,000 "

10° Id. id. 25 août 1880 964,421 62

11° Id. id. 25 id. 197,000 "

12° Id. id. 25 id. 572,800 "

13° Id. id. 26 id. 25,598,500 "

14° Id. id. 27 id. 4,665,865 43

15° Les annuités restant à recevoir à titre de remboursement d'avances pour construction
 d'écoles. (Lois du 4 juin 1878 et 27 août 1880) 2,161,283 42

16° Les remboursements d'avances sur le crédit du 25 août 1880. 228,298 26

..... 198,754,094 01

L'insuffisance des ressources au 31 décembre 1880 est par conséquent de fr. 5,227,081 80

(9)

ANNEXE N° 1.



ÉTAT DE LA SITUATION

DE

BUDGET GÉNÉRAL DES RECETTES DE L'EXERCICE 1879 ,

AU 31 OCTOBRE 1880.



ÉTAT de la situation du Budget général des

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.
RESSOURCES ORDINAIRES.	
IMPÔTS.	
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.	
Foncier	22,288,000 »
Personnel	15,625,000 »
Patentes	6,000,000 »
Redevances sur les mines.	500,000 »
Douanes	18,400,000 »
Accises	2,925,000 »
{ Vins étrangers	15,112,500 »
{ Eaux-de-vie indigènes	9,828,600 »
{ Bières et vinaigres	5,120,000 »
{ Sucres de canne et de betterave	150,000 »
{ Glucoses et autres sucres non cristallisables	55,000 »
Garantie. — Frais d'essai des matières d'or et d'argent.	200,000 »
Recettes diverses. { Droits de magasin des entrepôts, perçus au profit de l'État	}
{ Recettes extraordinaires et accidentelles, etc.	
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	
Enregistrement	24,000,000 »
Greffe	450,000 »
Hypothèques	4,400,000 »
Successions	14,800,000 »
Droits de mutation en ligne directe.	2,800,000 »
Droits dus par les époux survivants	500,000 »
Timbre	5,500,000 »
Naturalisations.	5,000 »
Amendes en matière d'impôts	550,000 »
— de condamnation en matières diverses.	600,000 »
A REPORTER fr.	147,148,500 »

recettes de l'exercice 1879, au 31 octobre 1880.

RÈCETTES RÉELLES.	RECouvreMENTS effectués au 31 décembre 1879.	RECouvreMENTS du 1 ^{er} janvier au 31 octobre 1880.	COMPARAISON des évaluations avec les recettes réelles.		Observations.
			EXCÉDANT des ÉVALUATIONS sur les recettes réelles.	EXCÉDANT des RECETTES RÉELLES sur les évaluations.	
22,204,555 26	21,515,450 14	978,905 12	"	6,555 20	
15,540,756 56	14,480,224 27	851,552 29	284,245 44	"	
5,859,852 24	4,508,859 72	1,551,012 52	160,147 76	"	
505,158 86	501,690 56	5,468 50	194,841 14	"	
18,066,896 02	18,066,896 02	"	"	566,896 02	
2,868,907 18	2,868,582 62	414 56	56,002 82	"	
10,274,558 52	10,102,960 46	164,598 06	"	1,162,058 52	
9,059,595 16	9,059,527 74	65 42	788,406 84	"	
4,570,112 27	4,566,052 95	4,079 54	"	1,250,112 27	
155,776 44	155,776 44	"	"	5,776 44	
20,029 55	20,029 55	"	14,970 65	"	
276,114 04	275,977 58	136 66	"	76,114 04	
21,726,114 96	21,726,114 96	"	2,275,885 04	"	
458,445 81	458,445 81	"	"	8,445 81	
5,777,719 58	5,777,719 58	"	622,280 42	"	
17,750,046 58	17,579,644 55	170,402 25	"	2,950,046 58	
2,695,254 57	2,665,087 89	52,146 48	104,765 65	"	
554,200 77	555,846 86	355 91	"	54,200 77	
5,278,757 21	5,278,695 71	41 50	21,262 79	"	
25,500 "	25,500 "	"	"	20,500 "	
450,118 58	427,191 80	2,926 78	"	100,118 58	
591,955 40	591,955 40	"	8,066 60	"	
148,818,251 16	145,078,167 97	5,740,085 19	4,528,875 15	6,108,624 20	4

Suite de l'ÉTAT de la situation du Budget général des

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.
REPORT fr.	147,148,500 »
PÉAGES.	
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	
Rivières et canaux	1,700,000 »
Routes appartenant à l'État	»
TRAVAUX PUBLICS.	
Chemin de fer	95,000,000 »
Produits des postes	6,222,600 »
Télégraphes électriques	2,200,000 »
MARINE.	
Produits du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres	800,000 »
CAPITAUX ET REVENUS.	
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	
Domaines (valeurs capitales)	650,000 »
Forêts	900,000 »
Dépendances des chemins de fer	170,000 »
Établissements et services régis par l'État	150,000 »
Produits divers et accidentels, y compris ceux des examens universitaires	420,000 »
Revenus des domaines	920,000 »
TRAVAUX PUBLICS.	
Abonnements au <i>Moniteur</i> , etc., perçus par l'administration des postes	68,000 »
TRÉSOR PUBLIC.	
Produits divers des prisons (pistoles, cantines, vente de vieux effets)	96,000 »
— de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations	2,100,000 »
— des actes des commissariats maritimes	100,000 »
— des droits de chancellerie	7,000 »
— des droits de pilotage	1,700,000 »
— des droits de fanal	550,000 »
— de la régie du <i>Moniteur</i> (arrêté royal du 21 juin 1868)	40,000 »
— des écoles de réforme	180,000 »
— du placement des fonds disponibles du Trésor	800,000 »
Part réservée à l'État, par la loi du 5 mai 1850, dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque Nationale	1,000,000 »
Bonification d'un quart pour cent par semestre sur l'excédant de la circulation moyenne au delà de 275 millions de francs des billets de la Banque Nationale. (Art. 1 ^{er} , n° 4, loi du 20 mai 1872.)	250,000 »
A REPORTER fr.	261,172,100 »

recettes de l'exercice 1879, au 31 octobre 1880.

RECETTES RÉELLES.	RECouvreMENTS effectués au 31 décembre 1879.	RECouvreMENTS du 1 ^{er} janvier au 31 octobre 1880.	COMPARAISON des évaluations avec les recettes réelles.		Observations.
			EXCÉDANTS des ÉVALUATIONS sur les recettes réelles	EXCÉDANTS des RECETTES RÉELLES sur les évaluations.	
148,818,251 16	145,078,167 97	5,740,085 19	4,528,875 15	6,198,624 29	
1,684,173 87	1,682,810 81	1,565 06	15,826 15	•	
4,916 72	4,916 72	•	•	4,916 72	
96,187,064 46	91,428,519 79	4,758,544 67	•	5,187,064 46	
6,615,945 25	6,515,129 45	502,815 80	•	595,545 25	
2,672,440 60	2,471,782 65	900,657 97	•	472,440 60	
744,780 04	744,780 04	•	55,219 96	•	
517,817 03	515,658 10	2,158 89	152,182 95	•	
808,165 55	795,011 96	13,153 57	91,854 67	•	
205,756 10	202,059 98	5,716 12	•	55,756 10	
147,445 92	158,947 95	8,495 97	2,556 08	•	
572,295 65	572,295 65	•	47,703 57	•	
708,569 85	696,274 52	12,095 55	211,650 15	•	
151,197 52	151,197 52	•	•	85,197 52	
88,597 51	50,855 47	57,741 84	7,402 69	•	
2,224,709 86	2,224,709 86	•	•	124,709 86	
96,557 56	96,557 56	•	5,662 64	•	
8,747 20	8,078 20	669 •	•	1,747 20	
1,745,252 65	1,745,252 65	•	•	47,252 65	
625,559 54	625,559 54	•	•	75,559 54	
65,625 •	52,954 55	52,668 65	•	25,625 •	
161,821 22	79,578 86	82,450 56	18,170 78	•	
241,542 80	•	241,542 80	578,637 20	•	
1,024,409 94	556,882 27	467,527 68	•	24,409 94	
147,462 21	70,082 66	77,579 55	102,557 79	•	
266,064,284 55	256,079,422 50	9,984,862 25	5,776,200 54	10,668,445 09	

Suite de l'ÉTAT de la situation du Budget général des

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.
REPORT. fr.	261,173,100 »
REMBOURSEMENTS.	
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.	
Frais de perception des centimes provinciaux et communaux.	500,000 »
Remboursement, par les communes, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes . . .	60,000 »
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	
Reliquats de comptes arrêtés par la Cour des comptes. — Déficits des comptables.	5,000 »
Recouvrement d'avances faites par les divers Départements	600,000 »
TRÉSOR PUBLIC.	
Recouvrement d'avances faites par le Ministère de la Justice aux ateliers des prisons, pour achat de matières premières.	267,000 »
Remboursement, par les provinces, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes . . .	25,000 »
Recettes accidentelles	700,000 »
Abonnement des provinces pour le service des ponts et chaussées.	59,000 »
Abonnement des provinces pour réparations d'entretien des maisons d'arrêt et de justice; achat et entretien de leur mobilier	21,000 »
Prélèvement sur les fonds de la caisse générale de retraite, à titre de remboursement d'avances	1,000 »
Recette du chef d'ordonnances prescrites	15,000 »
Quote-part de la ville d'Ostende dans les frais de manœuvre des écluses des bassins de commerce	1,500 »
Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement de la douane, à titre de remboursement d'avances	9,000 »
Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement des employés du Département des Travaux publics, à titre de remboursement de frais d'administration	9,000 »
Prélèvement sur le fonds de la caisse tontinière de la milice, à titre de remboursement d'avances.	50,000 »
Part d'intervention de la Banque Nationale dans les frais de trésorerie	175,000 »
Quotes-parts d'annuités dues au Trésor en exécution de l'article 57 de la convention des 1/26 juin 1877.	985,800 »
Parts des provinces et des communes dans le paiement des pensions des instituteurs communaux. (Loi du 16 mai 1876.)	»
TOTAUX. fr.	264,455,260 »
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ET SPÉCIALES.	
Produit d'aliénations extraordinaires d'immeubles (vente de dunes, etc.)	50,000 »
Prix de vente des terrains à bâtir de l'École vétérinaire de l'État, à Cureghem.	100,000 »
Prix de vente des immeubles devenus disponibles par suite de la suppression de places toites	1,500,000 »
Solde du prix de vente des terrains de la citadelle du Sud à Anvers (art. 7 de la convention du 10 janvier 1874)	2,108,257 01
▲ REPORTER. fr.	3,758,257 01

recettes de l'exercice 1879, au 31 octobre 1880.

RECETTES RÉELLES.	RECouvreMENTS effectués au 31 décembre 1879.	RECouvreMENTS du 1 ^{er} janvier au 31 octobre 1880.	COMPARAISON des évaluations avec les recettes réelles.		Observations.
			EXCÉDANT des ÉVALUATIONS sur les recettes réelles.	EXCÉDANT des RECETTES RÉELLES sur les évaluations.	
266,964,284 55	256,079,422 50	9,084,862 25	5,770,260 54	10,668,443 09	
548,010 67	526,950 "	21,060 67	"	48,010 67	
100,544 94	100,544 94	"	"	40,544 94	
49,564 65	57,501 22	12,265 45	"	44,564 65	
612,279 04	586,690 71	225,588 55	"	12,279 04	
502,504 82	75,429 27	228,905 55	"	55,504 82	
58,014 58	58,014 58	"	"	15,014 58	
1,547,686 25	1,547,686 25	"	"	847,686 25	
41,985 52	15,550 "	28,455 52	17,016 68	"	
21,508 "	21,508 "	"	"	508 "	
"	"	"	1,000 "	"	
27,741 66	27,741 66	"	"	12,741 66	
1,560 "	1,560 "	"	"	"	
9,999 84	9,999 84	"	"	999 84	
9,000 "	"	9,000 "	"	"	
"	"	"	50,000 "	"	
175,000 "	175,000 "	"	"	"	
985,815 76	985,815 76	"	"	15 76	
151,955 05	151,955 05	"	"	151,955 05	
270,486,940 91	259,976,767 56	10,510,175 55	5,824,277 23	11,875,958 15	
1,444,654 95	1,455,871 95	8,765 02	"	1,594,654 95	
110,855 99	85,761 19	25,094 80	"	10,855 99	
606,555 82	541,942 68	64,593 14	895,464 18	"	
2,111,799 81	25,811 50	2,087,988 51	"	5,561 90	
4,275,826 57	2,087,587 10	2,186,459 47	895,464 18	1,409,052 84	

Suite de l'ÉTAT de la situation du Budget général des

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.
REPORT. fr.	5,758,257 91
Intérêts à 4 p. % dus par la Société anonyme du Sud d'Anvers, sur le solde du prix de vente des terrains de la citadelle du Sud à Anvers suivant décision ministérielle du 10 décembre 1878	84,515 85
Quotes-parts payées par les États maritimes dans le rachat du péage de l'Escaut, en vertu des traités conclus en exécution de la loi du 15 juin 1865	133,740 »
Fonds d'amortissement des dettes à 4 et à 4 1/2 p. % attribué au Trésor en vertu de l'article 4 de la loi du 12 juin 1862	5,221,065 94
Fonds provenant du recouvrement des avances faites aux provinces et aux communes sur les crédits de 20 millions et de 6 millions de francs pour construction de maisons d'écoles	552,670 71
Partie du produit de l'emprunt de 45 millions de francs à 4 1/2 p. %, autorisé par la loi du 8 septembre 1850, correspondant aux dépenses spéciales que cet emprunt est destiné à couvrir et qui sont rattachées au présent exercice	40,000 »
RECETTE A L'EXERCICE 1879 :	
du montant des titres de la Dette publique, à 4 p. %, créés en 1879 :	
1° En vertu de l'article 2 de la loi du 27 mai 1876 à valoir sur le prix des lignes de chemin de fer à construire en exécution de la convention du 31 janvier 1875 et évalué approximativement à 45 millions de francs de capital nominal, ci	4,175,700 »
2° En vertu de l'article 2 de la loi du 19 décembre 1876 à valoir sur le prix des chemins de fer de Tirlemont à la ligne d'Anvers vers Gladbach et de Tongres à Neerlinter, et évalué approximativement à 14,250,000 francs de capital nominal, ci	1,260,100 »
3° En vertu de l'article 5 de la loi du 26 juin 1877, à valoir sur le prix des lignes à construire par la Société anonyme de construction de chemins de fer énumérées dans la convention du 1 ^{er} juin 1877 et évalué approximativement à 97,170,000 francs de capital nominal, ci	16,140,700 »
4° En vertu de la convention du 9 juin 1878 approuvée par arrêté royal du 10 du même mois pour la construction du chemin de fer de Battice à Aubeil et évalué approximativement à 2,610,300 francs de capital nominal, ci.	417,900 »
TOTAUX. fr.	29,701,457 41
REPORT DES RESSOURCES ORDINAIRES. fr.	264,455,260 »
TOTAUX GÉNÉRAUX fr.	294,226,697 41

recettes de l'exercice 1879, au 31 octobre 1880.

RECETTES RÉELLES.	RECOUVREMENTS effectués au 31 décembre 1879.	RECOUVREMENTS du 1 ^{er} janvier au 31 octobre 1880.	COMPARAISON des évaluations avec les recettes réelles.		Observations.
			EXCÉDANT des ÉVALUATIONS sur les recettes réelles.	EXCÉDANT des RECETTES RÉELLES sur les évaluations	
4,275,826 57	2,087,587 10	2,186,459 47	893,464 18	1,409,052 84	
87,985 25	80,759 51	7,245 74	•	5,667 40	
155,749 •	155,749 •	•	•	•	
5,221,065 94	5,221,065 94	•	•	•	
552,670 71	552,670 71	•	•	•	
40,000 •	40,000 •	•	•	•	
4,173,700 •	4,173,700 •	•	•	•	
1,260,100 •	1,260,100 •	•	•	•	
16,149,700 •	16,149,700 •	•	•	•	
417,900 •	417,900 •	•	•	•	
50,510,695 47	28,117,010 26	2,195,685 21	893,464 18	1,412,720 24	
270,486,940 91	259,976,767 56	10,510,175 55	5,824,277 22	11,875,958 15	
500,797,654 58	288,093,777 62	12,705,856 76	6,717,741 40	15,288,678 57	
			6,570,956 97		

(18)

ANNEXE N° 2.

ÉTAT DE LA SITUATION

DU

BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE L'EXERCICE 1879,

AU 31 OCTOBRE 1880,

COMPRENANT LES TRANSFERTS DES EXERCICES 1875 A 1878.

ÉTAT de la situation du Budget général des dépenses de l'exercice 1879,

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS VOTÉS PAR LA LÉGISLATURE.					
	BUDGET primitif	AUGMENTATION	DIMINUTION	Art. 50 de la loi de comptabilité et 167 de l'arrêté royal du 10 décembre 1868		RESTE.
				SOMMES TRANSFÉRÉES des exercices 1875, 1876, 1877 et 1878	SOMMES TRANSFÉRÉES à l'exercice 1880.	
SOMMES TRANSFÉRÉES						
Département des Travaux publics	°	°	°	8,886 76	°	8,886 76
— de la Guerre.	°	°	°	800 °	°	800 °
	°	°	°	9,686 76	°	9,686 76
SOMMES TRANSFÉRÉES						
Département de la Justice.	°	°	°	742 40	69 75	672 65
— des Travaux publics	°	°	°	2,416 11	1,050 71	1,565 40
— de la Guerre.	°	°	°	1,785 10	250 °	1,535 10
	°	°	°	4,943 61	1,570 46	3,573 15
SOMMES TRANSFÉRÉES						
Département de l'Instruction publiq.	°	°	°	879 61	°	879 61
— des Travaux publics.	°	°	°	153,480 °	80,598 11	74,881 89
— de la Guerre.	°	°	°	800 °	800 °	°
	°	°	°	157,159 61	81,598 11	75,761 50
SOMMES TRANSFÉRÉES						
Dette publique	°	°	°	505,111 62	°	505,111 62
Département de la Justice.	°	°	°	717,090 26	22,408 48	694,681 78
— de l'Intérieur	°	°	°	2,500 °	2,500 °	°
— des Affaires Étrangères.	°	°	°	1,500 °	1 500 °	°
— des Travaux publics	°	°	°	801,472 40	578,030 41	515,415 08
— de la Guerre.	°	°	°	58,450 71	12,205 75	26,255 98
	°	°	°	1,054,154 08	416,675 62	1,557,460 46

au 31 octobre 1880, comprenant les transferts des exercices 1875 à 1878.

DÉPENSES AUTORISÉES par la Trésorerie.			SOMMES à annuler.	SOMMES régularisées par le Cour des comptes, en 1879 et en 1880.	PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier.		Observations.
EN 1879.	EN 1880.	TOTAL.			Sur ordonnances en circulation au 31 octobre 1880.	Sur ordonnances d'ouverture de crédits.	
DE L'EXERCICE 1875.							
425 22	8,416 01	8,859 23	47 55	°	°	°	
°	°	°	800 °	°	°	°	
425 22	8,416 01	8,859 23	847 55	°	°	°	
DE L'EXERCICE 1876.							
°	672 65	672 65	°	°	°	°	
°	1,505 40	1,505 40	°	°	°	°	
°	1,504 40	1,504 40	50 70	°	°	°	
°	5,542 45	5,542 45	50 70	°	°	°	
DE L'EXERCICE 1877.							
°	879 61	879 61	°	°	°	°	
25,554 84	55,558 02	58,892 86	15,989 05	°	°	°	
°	°	°	°	°	°	°	
25,554 84	54,257 65	59,772 47	15,989 05	°	°	°	
DE L'EXERCICE 1878.							
°	288,455 66	288,455 66	14,675 06	°	°	°	
195,885 18	500,796 60	694,681 78	°	°	°	°	
°	°	°	°	°	°	°	
°	°	°	°	°	°	°	
191,075 11	500,904 54	492,067 65	21,545 45	°	°	°	
°	25,559 60	25,559 60	914 58	°	°	°	
584,958 29	1,115,566 40	1,500,524 69	56,955 77	°	°	°	

ÉTAT de la situation du Budget général des dépenses de l'exercice 1879,

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS VOTÉS PAR LA LÉGISLATURE.				RESTE.
	BUDGET primitif.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.	SOMMES TRANSFÉRÉES à l'exercice 1880. Art 80 de la loi de comptabilité et 167 du décret royal du 10 décembre 1868.	
					BUDGET DE
Dette publique	79,990,220 22	604,876 25	•	50,000 •	80,025,105 47
Dotations. — Liste civile.	5,500,000 •	•	•	•	5,500,000 •
— S. A. R. le comte de Flandre	200,000 •	•	•	•	200,000 •
— Sénat.	110,000 •	•	•	•	110,000 •
— Chambre des Représentants.	872,000 •	•	•	•	872,000 •
— Cour des comptes.	217,475 •	•	•	•	217,475 •
Département de la Justice	15,901,169 •	518,680 •	•	85,578 •	16,556,471 •
— des Affaires Étrangères.	2,075,110 •	75,000 •	•	•	2,148,110 •
— de l'Intérieur.	9,506,275 58	529,968 45	•	4,545 •	9,651,897 01
— de l'Instruction publique.	14,254,599 •	545,556 49	•	55,064 75	14,566,890 74
— des Travaux publics.	84,240,552 •	711,667 15	•	785,862 77	84,168,156 56
— de la Guerre.	44,040,000 •	•	•	188,755 75	45,851,264 25
— des Finances.	15,242,110 •	61,517 32	•	•	15,505,627 32
Gendarmerie.	5,410,000 •	•	•	•	5,410,000 •
Non-Valeurs et Remboursements	1,187,000 •	•	•	•	1,187,000 •
TOTAL.fr.	274,544,517 80	2,707,065 62	•	1,125,586 27	275,927,997 15
Excédants des dépenses sur les crédits non limitatifs :					
1° Sur les articles 20, 22, 25, 26, 27 du Budget de la Dette publique				269,555 15	
2° Sur l'article 16 du Budget du département de la Justice				270,082 90	
3° Sur les articles 15, 27, 28, 32 du Budget du département des Finances.				258,015 88	
4° Sur les articles 1, 2, 6, 9, 10, 11 du Budget des Non-Valeurs.				426,575 70	
5° Sur les articles 80 et 90 du Budget du département des Travaux publics.				158,065 24	
6° Sur les articles 14 et 15 du Budget du département de l'Intérieur				25,096 02	
					1,385,168 96
				ENSEMBLE. . . .fr.	277,515,166 11
RÉCAPITU					
	Sommes transférées de l'exercice 1875				9,686 76
	— — — 1876				5,575 15
	— — — 1877				75,761 50
	— — — 1878				1,557,460 46
	Budgets de l'exercice 1879				277,513,166 11
	TOTAUX GÉNÉRAUX. . . .fr.				278,939,647 98

au 31 octobre 1880, comprenant les transferts des exercices 1875 à 1878.

DÉPENSES AUTORISÉES par la Trésorerie.			SONNES à annuler.	SOMMES régularisées par la Cour des comptes, en 1879 et en 1880.	PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier.		Observations.
EN 1879.	EN 1880.	TOTAL.			Sur ordonnances en circulation au 31 octobre 1880.	Sur ordonnances d'ouverture de crédits.	
66,877,774 82	11,868,892 94	78,746,597 76	2,147,842 84	"	"	"	A.
5,500,000 "	"	5,500,000 "	"	"	"	"	B.
200,000 "	"	200,000 "	"	"	"	"	
110,000 "	"	110,000 "	"	"	"	"	C.
796,517 57	75,482 65	872,000 "	"	"	"	"	
205,257 51	11,816 69	217,075 "	402 "	"	"	"	D.
12,867,544 77	5,259,057 56	16,106,582 13	400,971 86	"	"	"	
1,941,755 72	144,555 75	2,086,087 47	62,022 55	"	"	"	E.
7,210,558 50	2,171,424 70	9,581,965 "	275,050 05	"	"	"	
15,192,687 41	1,117,064 45	14,510,551 86	256,558 88	"	"	"	F.
55,592,615 47	28,246,555 55	85,639,149 "	687,072 60	"	"	"	
42,720,455 20	690,084 81	45,520,520 10	550,744 15	"	"	"	G.
2,571,570 18	12,706,965 80	15,078,535 98	465,505 22	"	"	"	
(1) 5,174,458 57	11,700 45	5,186,159 "	225,861 "	"	"	"	H.
478,725 50	1,000,269 26	1,478,994 76	154,580 94	"	"	"	
210,859,658 71	61,194,155 55	272,053,794 06	5,279,572 05	"	"	"	I.
							K.

Voir
d'autre part.

(1) Les dépenses inscrites par la Trésorerie, en 1879, sont diminuées de fr. 40,856 02 c^s par suite d'annulations sur crédits ouverts aux intendants militaires.

LATION.

425 22	8,416 01	8,850 23	847 55	"	"	"
"	5,542 45	5,542 45	50 70	"	"	"
25,554 84	33,558 02	59,772 47	15,980 05	"	"	"
384,958 29	1,115,566 40	1,500,524 69	56,955 77	"	"	"
210,880,474 75	61,194,155 55	272,053,794 06	5,279,572 05	"	"	"
211,201,591 08	62,585,058 23	273,606,472 90	5,553,175 08	"	"	"

OBSERVATIONS.

A. Le Budget de la Dette publique a été fixé, par la loi du 18 février 1879, <i>Moniteur</i> du 20, n° 51, à	fr.	79,990,229	22
Par l'article 8 de la loi du 14 mars 1880, <i>Moniteur</i> du 17, n° 77, ce Budget est augmenté d'une somme de 380,000 francs, à ajouter à l'article 25.	fr.	380,000	»
Par l'article 1 ^{er} de la loi du 14 mai 1880, <i>Moniteur</i> du 16, n° 157, l'article 10 de ce Budget est augmenté d'une somme de fr. 260,166 67 c ^s , et par l'article 2, il a été alloué deux crédits montant à fr. 24,709 58 c ^s qui forment les articles 18 ^{bis} et 18 ^{ter} , ensemble	fr.	284,876	25
ENSEMBLE.		fr.	80,655,105 47
dont il faut déduire la somme transférée à l'exercice 1880, en exécution de l'article 30 de la loi du 15 mai 1846, ci.		fr.	50,000 »
Reste.		fr.	80,625,105 47
<hr/>			
B. Le Budget des Dotations a été fixé, par la loi du 30 décembre 1878, <i>Moniteur</i> du 31, n° 565, à	fr.	4,699,475	»
<hr/>			
C. Le Budget du Département de la Justice a été fixé, par la loi du 30 décembre 1878, <i>Moniteur</i> du 1 ^{er} janvier 1879, n° 1 à	fr.	13,901,169	»
Par l'article 2 (1 ^o et 2 ^o) de la loi du 1 ^{er} avril 1879, <i>Moniteur</i> du 4, n° 94, ce Budget est augmenté d'une somme de . fr. 150,650 » à répartir entre les articles 10 et 19, et (5 ^o) d'une somme de 83,000 francs, qui fera l'objet d'un chapitre XIII et des articles 60 à 65 nouveaux, destinée à la liquidation de dépenses concernant les exercices clos de 1877 et années antérieures, ci	fr.	83,000	»
			233,650 »
Par la loi du 29 juillet 1879, <i>Moniteur</i> du 1 ^{er} août, n° 213, ce Budget est augmenté d'une somme de 95,050 francs, à répartir entre divers articles, ci	fr.	95,050	»
Par la loi du 7 août 1879, <i>Moniteur</i> du 9, n° 221, un crédit, à ajouter à l'article 19, a été alloué à ce Budget pour l'impression du <i>Moniteur</i> , des <i>Annales parlementaires</i> , etc., de	fr.	160,000	»
Par l'article 1 ^{er} de la loi du 18 mai 1880, <i>Moniteur</i> du 21, n° 142, il a été alloué un crédit de 51,980 francs, à répartir entre divers articles de ce Budget, ci	fr.	51,980	»
ENSEMBLE.		fr.	16,419,849 »

REPORT. fr. 16,419,849 »

dont il faut déduire la somme transférée à l'exercice 1880, en exécution de l'article 30 de la loi du 15 mai 1846, ci fr. 85,378 »

RESTE. fr. 16,556,471 »

D. Le Budget du Département des Affaires Étrangères a été fixé, par la loi du 31 mars 1879, *Moniteur* du 3 avril, n° 95, à fr. 2,075,110 »
 Par l'article 1^{er} de la loi du 3 septembre 1879, *Moniteur* du 10, n° 255, ce Budget est augmenté d'une somme de 75,000 francs, à ajouter à l'article 26, ci. fr. 75,000 »
 ENSEMBLE. fr. 2,148,110 »

E. Le Budget du Département de l'Intérieur a été fixé par la loi du 8 avril 1879, *Moniteur* du 13, n° 103, à fr. 9,306,273 58
 Par l'article 2 de la loi du 4 août 1879, *Moniteur* du 7, n° 219, ce Budget est augmenté d'une somme de fr. 254,988 75 c^s, à répartir entre divers articles, ci. fr. 254,988 73
 Par l'article 1^{er} de la loi du 15 mai 1880, *Moniteur* du 16, n° 157, un crédit de fr. 24,979 70 c^s, à répartir entre divers articles, a été alloué à ce Budget, ci fr. 24,979 70
 Par la loi du 23 août 1879, *Moniteur* du 24, n° 237, l'article 29 de ce Budget est augmenté de 50,000 francs, pour payer les dépenses du service vétérinaire, ci fr. 50,000 »
 ENSEMBLE. fr. 9,636,242 01

dont il faut déduire la somme transférée à l'exercice 1880, en exécution de l'article 30 de la loi du 15 mai 1846, ci fr. 4,345 »

RESTE. fr. 9,631,897 01

F. Le Budget du Département de l'Instruction publique a été fixé par la loi du 31 mars 1879, *Moniteur* du 6 avril, n° 96, à fr. 14,254,599 »
 Par l'article 1^{er} de la loi du 19 août 1879, *Moniteur* du 21, n° 233, ce Budget est augmenté d'une somme de 188,579 francs, à répartir entre divers articles, ci fr. 188,579 »
 Par l'article 1^{er} de la loi du 18 mai 1880, *Moniteur* du 20, n° 141, un crédit de fr. 151,193 80 c^s, à répartir également entre divers articles, a été alloué à ce Budget, ci fr. 151,193 80
 Le § 8 de la même loi a autorisé le transfert à l'article 13 du Budget de l'exercice 1879, de la somme restée disponible sur l'article 41 du Budget de l'exercice 1878, ci fr. 5,783 69
 ENSEMBLE. fr. 14,599,955 49

dont il faut déduire la somme transférée à l'exercice 1880, en exécution de l'article 30 de la loi du 15 mai 1846, ci fr. 33,064 75

RESTE. fr. 14,566,890 74

G. Le Budget du Département des Travaux publics a été fixé par la loi du 31 mai 1879, <i>Moniteur</i> du 4 juin, n° 153, à fr.	84,240,352 »
Par l'article 1 ^{er} de la loi du 14 mai 1880, <i>Moniteur</i> du 16, n° 137, il a été alloué un crédit de fr. 36,439 94 c ^t , destiné à solder des dépenses se rapportant à des exercices clos. Ce crédit formera un chapitre XII nouveau au Budget de l'exercice 1879, ci fr.	36,439 94
Par l'article 2 de la même loi, des crédits supplémentaires sont accordés jusqu'à concurrence de fr. 672,254 19 c ^t , pour couvrir les insuffisances que présentent certaines allocations du Budget de 1879, ci fr.	672,254 19
Par l'article 3 de cette loi, un crédit de 2,975 francs qui formera l'article 115 du chapitre XII, est rattaché à ce Budget, ci fr.	2,975 »
	<hr/>
	711,667 13
	<hr/>
ENSEMBLE. fr.	84,952,019 13
	<hr/>
dont il faut déduire la somme transférée à l'exercice 1880, en exécution de l'article 30 de la loi du 15 mai 1846, ci fr.	783,862 77
	<hr/>
RESTE. fr.	84,168,156 36
	<hr/>
H. Le Budget du Département de la Guerre a été fixé par la loi du 30 mars 1879, <i>Moniteur</i> du 10 avril, n° 100, à fr.	44,040,000 »
dont il faut déduire la somme transférée à l'exercice 1880, en exécution de l'article 30 de la loi du 15 mai 1846, ci fr.	488,735 75
	<hr/>
RESTE. fr.	43,851,264 25
	<hr/>
I. Le Budget du Département des Finances a été fixé par la loi du 18 février 1879, <i>Moniteur</i> du 20, n° 51, à fr.	15,242,110 »
Par l'article 3 de la loi du 14 mai 1880, <i>Moniteur</i> du 16, n° 137, des crédits supplémentaires, à répartir entre divers articles, sont alloués à ce Budget. Ils s'élèvent à fr.	61,517 32
	<hr/>
ENSEMBLE. fr.	15,303,627 32
	<hr/>
J. Le Budget de la Gendarmerie a été fixé par la loi du 28 décembre 1878, <i>Moniteur</i> du 31, n° 365, à fr.	3,410,000 »
	<hr/>
K. Le Budget des Non-Valeurs et Remboursements a été fixé par la loi du 30 décembre 1878, <i>Moniteur</i> du 31, n° 365, à fr.	1,187,000 »
	<hr/>

ANNEXE N° 3.



ÉTAT DE LA SITUATION

DU

BUDGET GÉNÉRAL DES RECETTES DE L'EXERCICE 1880 ,

AU 1^{er} JANVIER 1881.



ÉTAT de la situation du Budget général des

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.
RESSOURCES ORDINAIRES.	
IMPÔTS.	
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.	
Foncier	22,467,000 »
Personnel	15,558,000 »
Patentes	5,745,000 »
Redevances sur les mines.	340,000 »
Douanes	18,752,500 »
{ Vins étrangers	2,750,000 »
{ Eaux-de-vie indigènes	16,900,000 »
Accises	9,575,000 »
{ Bières et vinaigres	2,860,000 »
{ Sucres de canne et de betterave	150,000 »
{ Glucoses et autres sucres non cristallisables	150,000 »
{ Tabac	20,000 »
Garantie. — Frais d'essai des matières d'or et d'argent.	20,000 »
Recettes diverses. { Droits de magasin des entrepôts, perçus au profit de l'État	225,000 »
{ Recettes extraordinaires et accidentelles, etc.	
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	
Enregistrement	24,450,000 »
Greffe.	420,000 »
Hypothèques	4,214,000 »
Successions	15,900,000 »
Droits de mutation en ligne directe.	2,825,000 »
Droits dus par les époux survivants	320,000 »
Timbre	5,550,000 »
Naturalisations.	5,000 »
Amendes en matière d'impôts	440,000 »
— de condamnation en matières diverses	580,000 »
A REPORTER fr.	149,734,500 »

recettes de l'exercice 1880, au 1^{er} janvier 1881.

RECETTES PROBABLES.	RECouvreMENTS effectués au 31 décembre 1880	RESTE A RECOURRE ou 1 ^{er} janvier 1881.	COMPARAISON des évaluations avec les recettes probables.		Observations.
			EXCÉDANTS des ÉVALUATIONS sur les recettes probables.	EXCÉDANTS des RECETTES PROBABLES sur les évaluations.	
22,592,379 75	21,026,175 60	966,204 15	»	125,579 75	
15,605,758 62	14,797,785 20	805,953 42	»	45,758 62	
5,904,285 02	4,412,169 20	1,492,115 82	»	150,285 02	
286,112 15	282,700 57	3,411 58	55,887 85	»	
21,656,642 90	21,656,642 90	»	»	2,904,142 90	
5,065,091 84	5,065,091 84	»	»	555,001 84	
16,696,249 74	16,551,190 19	165,059 55	205,750 26	»	
9,155,486 77	9,155,486 77	»	257,515 25	»	
5,020,994 11	5,020,994 11	»	»	169,994 11	
185,896 44	185,896 44	»	»	55,896 44	
166,726 25	145,989 87	20,756 58	»	16,726 25	
17,957 52	17,957 52	»	2,042 48	»	
452,407 01	452,407 01	»	»	207,407 01	
25,516,928 96	25,516,928 96	»	955,071 04	»	
456,552 27	456,552 27	»	»	56,552 27	
5,894,466 15	5,894,466 15	»	519,553 85	»	
17,125,279 21	17,125,279 21	»	»	1,225,279 21	
2,925,359 70	2,925,359 70	»	»	100,359 70	
550,197 80	550,197 80	»	»	10,197 80	
5,708,808 47	5,708,808 47	»	»	578,808 47	
2,000 »	2,000 »	»	5,000 »	»	
511,857 05	511,857 05	»	»	71,857 05	
595,693 16	595,693 16	»	186,506 84	»	
153,613,800 89	150,160,409 09	3,453,480 90	1,959,105 55	5,818,406 44	

Suite de l'ÉTAT de la situation du Budget général des

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.
REPORT. fr.	140,734,500 »
PÉAGES.	
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	
Rivières et canaux	1,700,000 »
Routes appartenant à l'État	»
TRAVAUX PUBLICS.	
Chemin de fer	99,000,000 »
Produits des postes.	6,519,600 »
Télégraphes électriques	2,252,800 »
MARINE.	
Produits du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres	800,000 »
CAPITAUX ET REVENUS.	
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	
Domaines (valeurs capitales)	550,000 »
Forêts.	800,000 »
Dépendances des chemins de fer.	170,000 »
Établissements et services régis par l'État.	145,000 »
Produits divers et accidentels, y compris ceux des examens universitaires	380,000 »
Revenus des domaines.	800,000 »
TRAVAUX PUBLICS.	
Abonnements au <i>Moniteur</i> , etc., perçus par l'administration des postes	115,000 »
TRÉSOR PUBLIC.	
Produits divers des prisons (pistoles, cantines, vente de vieux effets)	95,000 »
— de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations	2,200,000 »
— des actes des commissariats maritimes.	100,000 »
— des droits de chancellerie	7,000 »
— des droits de pilotage	1,750,000 »
— des droits de fanal	600,000 »
— de la régie du <i>Moniteur</i> (arrêté royal du 21 juin 1868).	50,000 »
— des écoles de réforme	195,000 »
— du placement des fonds disponibles du Trésor.	800,000 »
Part réservée à l'État, par la loi du 5 mai 1850 et du 20 mai 1872, dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque Nationale	1,000,000 »
Bonification d'un quart pour cent par semestre sur l'excédant de la circulation moyenne au delà de 275 millions de francs des billets de la Banque Nationale. (Art. 1 ^{er} , n° 4, loi du 20 mai 1872.).	250,000 »
A REPORTER. fr.	270,011,900 »

recettes de l'exercice 1880, au 1^{er} janvier 1881.

RECETTES PROBABLES.	RECOUVREMENTS effectués au 31 décembre 1880.	RESTE A RECOURIR au 1 ^{er} janvier 1881.	COMPARAISON des évaluations avec les recettes probables.		Observations.
			EXCÉDANTS des ÉVALUATIONS sur les recettes probables	EXCÉDANTS des RECETTES PROBABLES sur les évaluations	
155,613,890 89	150,160,400 99	5,453,480 90	1,050,105 55	5,818,496 44	
1,700,942 95	1,700,942 95	»	»	9,942 95	
9,020 25	9,020 25	»	»	9,020 25	
108,050,000 »	104,000,000 »	4,050,000 »	»	9,050,000 »	
6,951,970 »	6,951,970 »	»	»	432,370 »	
2,518,000 »	2,518,000 »	»	»	265,200 »	
776,000 »	776,000 »	»	24,000 »	»	
668,022 55	668,022 55	»	»	118,022 55	
872,614 58	872,614 58	»	»	72,614 58	
204,500 59	204,500 59	»	»	34,500 59	
136,099 66	136,099 66	»	8,900 34	»	
449,846 46	449,846 46	»	»	69,846 46	
625,841 21	625,841 21	»	176,158 79	»	
151,000 »	151,000 »	»	»	36,000 »	
32,182 79	30,140 95	2,041 84	60,817 21	»	
2,295,590 53	2,295,590 53	»	»	95,590 53	
105,200 93	105,200 95	»	»	3,200 93	
7,890 80	7,890 80	»	»	890 80	
1,921,479 06	1,921,479 06	»	»	171,479 06	
664,567 53	664,567 53	»	»	64,567 53	
65,000 »	39,500 »	25,500 »	»	15,000 »	
160,000 »	70,000 »	90,000 »	55,000 »	»	
457,319 74	»	457,319 74	542,680 26	»	
1,045,533 53	511,402 63	534,130 90	»	43,533 53	
174,760 21	95,726 78	79,033 43	75,239 79	»	
283,662,074 26	274,970,567 45	8,691,506 81	2,661,901 94	16,312,076 20	

Suite de l'ÉTAT de la situation du Budget général des

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.
REPORT. fr.	270,011,900 »
REMBOURSEMENTS.	
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.	
Frais de perception des centimes provinciaux et communaux.	325,000 »
Remboursement, par les communes, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes	75,000 »
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	
Reliquats de comptes arrêtés par la Cour des comptes. — <i>Déficits des comptables.</i>	18,000 »
Recouvrement d'avances faites par les divers Départements	600,000 »
TRÉSOR PUBLIC.	
Recouvrement d'avances faites par le Ministère de la Justice aux ateliers des prisons, pour achat de matières premières	259,000 »
Remboursement, par les provinces, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes	25,000 »
Recettes accidentelles	700,000 »
Abonnement des provinces pour le service des ponts et chaussées.	59,000 »
Abonnement des provinces pour réparations d'entretien des maisons d'arrêt et de justice; achat et entretien de leur mobilier	21,500 »
Prélèvement sur les fonds de la caisse générale de retraite, à titre de remboursement d'avances	1,000 »
Recette du chef d'ordonnances prescrites	15,000 »
Quote-part de la ville d'Ostende dans les frais de manœuvre des écluses des bassins de commerce	1,560 »
Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement de la douane, à titre de remboursement d'avances	9,000 »
Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement des employés du Département des Travaux publics, à titre de remboursement de frais d'administration	9,000 »
Prélèvement sur le fonds de la caisse tontinière de la milice, à titre de remboursement d'avances.	30,000 »
Part d'intervention de la Banque Nationale dans les frais de trésorerie	175,000 »
Quotes-parts d'annuités dues au Trésor en exécution de l'article 57 de la convention des 1/26 juin 1877.	862,500 »
Parts des provinces et des communes dans le paiement des pensions des instituteurs communaux. (Loi du 16 mai 1876.)	300,000 »
TOTAUX. fr.	275,497,060 »
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ET SPÉCIALES.	
Produit d'aliénations extraordinaires d'immeubles (vente de dunes, etc.).	50,000 »
Prix de vente des terrains à bâtir de l'École vétérinaire de l'État, à Cureghem.	100,000 »
Prix de vente des immeubles devenus disponibles par suite de la suppression de places fortes	a) 1,500,000 »
A REPORTER. fr.	1,650,000 »

recettes de l'exercice 1880, au 1^{er} janvier 1881.

RECETTES PROBABLES.	RECouvreMENTS effectués au 31 décembre 1880	RESTE A RECOURIR au 1 ^{er} janvier 1881.	COMPARAISON des évaluations avec les recettes probables.		Observations.
			EXCÉDANTS des ÉVALUATIONS sur les recettes probables.	EXCÉDANTS des RECETTES PROBABLES sur les évaluations	
285,603,074 26	274,970,567 45	8,691,506 81	2,661,901 94	16,312,076 20	
375,215 36	355,215 36	20,000 "	"	48,215 36	
91,057 70	91,057 70	"	"	16,057 70	
17,282 99	17,282 99	"	717 01	"	
559,968 59	559,968 59	"	260,051 41	"	
169,974 47	65,627 75	106,546 74	89,025 55	"	
40,407 15	40,407 15	"	"	15,407 15	
(*) 5,911,159 10	5,671,159 10	240,000 "	"	3,211,159 10	(*) Y compris fr. 2,515,939 29, somme restée disponible sur le fonds spécial des jeux de Spa.
41,985 52	18,466 67	25,516 65	17,016 68	"	
21,508 "	21,508 "	"	"	8 "	
"	"	"	1,000 "	"	
28,558 10	28,558 10	"	"	13,558 10	
1,560 "	1,560 "	"	"	"	
8,199 84	8,199 84	"	800 16	"	
9,000 "	"	9,000 "	"	"	
"	"	"	50,000 "	"	
175,000 "	175,000 "	"	"	"	
862,587 04	862,587 04	"	"	87 04	
229,778 49	229,778 40	"	70,221 51	"	
289,982,694 41	280,892,324 21	9,090,370 20	3,150,714 24	19,616,348 63	
241,296 13	241,296 13	"	"	191,296 13	
45,789 01	45,789 01	"	54,210 09	"	
585,658 22	585,658 22	"	916,541 78	"	
870,744 26	870,744 26	"	970,551 87	191,296 13	

Suite de l'ÉTAT de la situation du Budget général des

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.
REPORT. fr.	1,050,000 »
Quotes-parts payées par les États maritimes dans le rachat du péage de l'Escaut, en vertu des traités conclus en exécution de la loi du 15 juin 1863	b) 170,584 »
Fonds d'amortissement des dettes à 4 p. % attribué au Trésor en vertu de l'article 4 de la loi du 12 juin 1869.	2,238,700 45
Fonds provenant du recouvrement d'avances faites aux provinces et aux communes pour construction et ameublement de maisons d'écoles. (Lois des 14 août 1875, 4 juin 1878 et 27 août 1880.)	764,826 09
Produit de l'emprunt de 154,719,000 francs à 4 p. % autorisé par diverses lois (partie recouvrée en 1880)	c) 77,594,052 50
Produit de la fabrication de monnaies divisionnaires d'argent	1,000,000 »
Remboursement de traitements avancés à des instituteurs communaux (loi du 23 août 1880).	3,228 69
RECETTE A L'EXERCICE 1880.	
du montant des titres de la Dette publique, à 4 p. %, créés en 1880 :	
1° En vertu de l'article 2 de la loi du 27 mai 1876 à valoir sur le prix des lignes de chemin de fer à construire en exécution de la convention du 31 janvier 1875 et évalué approximativement à 46 millions de francs de capital nominal, ci	d) 4,566,100 »
2° En vertu de l'article 5 de la loi du 26 juin 1877, à valoir sur le prix des lignes à construire par la Société anonyme de construction de chemins de fer énumérées dans la convention du 1 ^{er} juin 1877 et évalué approximativement à 97,170,000 francs de capital nominal, ci	e) 13,994,200 »
3° En vertu de la convention du 9 juin 1878 approuvée par arrêté royal du 10 du même mois pour la construction du chemin de fer de Battice à Aubel et évalué approximativement à 2,610,200 francs de capital nominal, ci.	f) 1,054,600 »
TOTAUX. fr.	105,036,291 75
REPORT DES RESSOURCES ORDINAIRES fr.	275,497,060 »
TOTAUX GÉNÉRAUX fr.	376,533,351 75

recettes de l'exercice 1880, au 1^{er} janvier 1881.

RECETTES PROBABLES.	RECouvreMENTS effectués au 31 décembre 1880.	RESTE A RECOURIR au 1 ^{er} janvier 1881.	COMPARAISON des évaluations avec les recettes probables.		Observations.
			EXCÉDANTS des ÉVALUATIONS sur les recettes probables.	EXCÉDANTS des RECETTES PROBABLES sur les évaluations.	
870,744 26	870,744 26	»	970,551 87	191,296 13	
170,584 »	170,584 »	»	»	»	
2,258,700 45	2,258,700 45	»	»	»	
765,826 09	764,826 09	»	»	»	
77,594,052 50	77,593,052 56	»	»	»	
1,000,000 »	780,516 »	219,484 »	»	»	
5,228 69	5,228 69	»	»	»	
4,566,100 »	4,566,100 »	»	»	»	
15,994,200 »	15,994,200 »	»	»	»	
1,054,600 »	1,054,600 »	»	»	»	
102,257,055 99	102,037,551 99	219,484 »	970,551 87	191,296 25	
289,982,694 41	280,892,324 21	9,090,370 20	5,150,714 24	19,616,548 65	
592,239,750 40	582,929,876 20	9,309,854 20	4,101,266 11	19,807,644 78	
			15,706,378 67		

OBSERVATIONS.

a) Situation au 31 décembre 1880 du fonds spécial institué par les lois des 1^{er} juin 1874, 2 juillet 1875 et 15 avril 1878, et par l'arrêté royal du 19 juin 1876.

Nos d'ordre.	PLACES.	DATE.	RECETTES.				DÉPENSES.		Total.
			SOMMES recouvrées.	TOTAL par place.	SOMMES restant à recouvrer.	Total.	SOMMES payées.	SOMMES engagées.	
1	Charleroi .	1875	415,092 02	5,405,292 68	350,764 33	5,754,057 01	2,113,065 04	19,516 62	2,132,581 66
		1874	591,240 78						
		1875	471,284 68						
		1876	515,254 "						
		1877	512,670 70						
		1878	407,046 15						
		1879	458,955 85						
		1880	251,770 54						
2	Menin . .	1874	7,800 "	59,000 "	"	59,000 "	"	"	"
		1876	7,800 "						
		1878	7,800 "						
		1879	15,600 "						
5	Mons. . .	1875	157,259 67	761,487 69	"	761,487 69	530 "	659,056 51	659,566 51
		1874	161,554 53						
		1875	116,164 80						
		1876	116,872 64						
		1877	159,689 91						
		1878	46,951 04						
4	Namur . .	1877	5,940 12	282,481 07	442,470 57	724,951 64	522,550 86	"	322,550 86
		1880	278,540 95						
5	Nieuport .	1874	9,040 "	146,441 52	"	146,441 52	"	"	"
		1875	9,040 "						
		1876	40,000 "						
		1877	29,040 "						
		1878	21,241 52						
		1879	20,000 "						
6	Ostende . .	1874	507,051 54	1,514,817 07	12,612 16	1,527,429 25	221,534 51	"	221,534 51
		1875	522,899 06						
		1876	410,653 81						
		1877	122,076 91						
		1878	140,952 91						
		1879	5,601 52						
6	Tournai . .	1876	20,545 "	521,611 95	84,754 55	406,566 50	539,267 52	42,791 44	582,058 96
		1877	54,625 "						
		1878	77,917 89						
		1879	95,091 20						
		1880	75,432 86						
TOTAUX. . . .			6,469,151 98	6,469,151 98	890,601 61	7,359,755 59	3,196,547 75	701,544 57	3,897,892 50

BALANCE.

Recettes réalisées	fr.	6,469,131 98
Sommes restant à recouvrer à raison des ventes faites		890,601 61
		<hr/>
ENSEMBLE.	fr.	7,359,733 59
Dépenses faites ou engagées.		5,897,892 30
		<hr/>
EXCÉDANT DE L'AVOIR.	fr.	5,461,841 29

BALANCE DES RECETTES ET DES DÉPENSES.

Recettes réalisées	fr.	6,469,131 98
Dépenses faites ou engagées		5,897,892 30
		<hr/>
EXCÉDANT DES RECETTES.	fr.	2,571,239 68

SITUATION DES CRÉDITS**VOTÉS POUR L'AMÉNAGEMENT DES TERRAINS MILITAIRES.**

Crédits alloués	}	1 ^{er} juin 1874	fr.	1,485,000 »	}	3,565,000 »
		2 juillet 1873		800,000 »		
		15 avril 1878		1,280,000 »		
Dépenses faites ou engagées.						5,897,892 30
						<hr/>
EXCÉDANT DES DÉPENSES SUR LES CRÉDITS.			fr.	552,892 30		

b) Les sommes payées par les puissances, en 1880, sont celles qui suivent :

Suède, 15 ^e annuité.	fr.	36,835 »
Norvège, 15 ^e annuité		105,749 »
Mecklembourg-Schwérin, 10 ^e annuité		28,000 »
		<hr/>
TOTAL.	fr.	170,584 »

c) Les lois des 4 et 5 juin et du 26 août 1878, ainsi que celles des 17 février, 30 mars, 1^{er} et 8 avril, 24 juin, 28 juillet, 4 et 7 août 1879, ont autorisé le Gouvernement à émettre des titres de la Dette publique, à concurrence d'une somme effective de fr. 142,465,174 95 c^s (1), destinée aux divers travaux publics décrétés par ces lois.

Conformément à l'arrêté royal du 8 janvier 1880 (*Moniteur* n° 9), pris en exécution des mêmes lois, un capital nominal de 154,719,000 francs en Dette à 4 p. % (2^e série) a été négocié au taux de fr. 105 75 c^s pour cent.

La négociation produira une somme de fr. 142,465,342 50 c^s, excédant de fr. 170 37 c^s le montant des crédits qu'elle avait pour but de couvrir; cette dernière somme fera l'objet d'une recette accidentelle au profit du Trésor.

Les versements effectués jusqu'au 31 décembre 1880 s'élevaient à fr. 77,594,052 50
Il restait par conséquent à verser au 1^{er} janvier 1881, pour solder l'emprunt 64,871,290 »

(1) Déduction faite d'une somme de fr. 2,020,345 47 c^s, faisant partie du crédit de 5 millions de francs alloué par la loi du 4 juin 1878 et qui a été comprise dans l'émission de titres 3 p. % faite le 25 janvier 1878.

d) L'article 2 de la loi du 27 mai 1876 autorise l'émission de titres de la Dette publique à 4 p. % en paiement du prix des lignes de chemin de fer énumérées à l'art. VII de la Convention-loi des 31 janvier-15 mars 1875.

Cette émission, évaluée au capital nominal de fr. 46,000,000 »
sera ajoutée à l'emprunt de 1874.

Il a été rattaché au compte du Budget de l'exercice 1876.	fr.	7,526,100	»
Au compte du Budget de l'exercice 1877		4,629,000	»
Id. id. 1878		6,758,900	»
Id. id. 1879		4,173,700	»
Id. id. 1880		4,566,100	»
		<u>27,653,800</u>	»

RESTE A ÉMETTRE. fr. 18,346,200 »

e) L'article 3 de la loi du 26 juin 1877 autorise l'émission de titres 4 p. %, en paiement du prix des lignes à construire par la Société anonyme de construction de chemins de fer, énumérées dans la convention du 1^{er} juin 1877.

Cette émission, évaluée au capital nominal de fr. 97,170,000 »
sera ajoutée à l'emprunt de 1874.

Il a été rattaché au compte du Budget de l'exercice 1877.	fr.	11,720,500	»
Id. id. 1878.		11,250,500	»
Id. id. 1879.		16,149,700	»
Id. id. 1880.		13,994,200	»
		<u>53,114,900</u>	»

RESTE A ÉMETTRE. fr. 44,055,100 »

f) Par arrêté royal du 10 juin 1878 pris en exécution de la convention du 9 du même mois le Gouvernement est autorisé à émettre des titres 4 p. %, en paiement du prix de la ligne de Battice à Aubel, à concurrence d'un capital nominal de fr. 2,610,200 »

Il a été rattaché au compte du Budget de l'exercice 1878.	fr.	203,800	»
Id. id. 1879.		417,900	»
Id. id. 1880.		1,054,600	»
		<u>1,678,300</u>	»

RESTE A ÉMETTRE. fr. 931,900 »

ANNEXE N° 4.



ÉTAT DE LA SITUATION

DU

BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE L'EXERCICE 1880,

AU 31 DÉCEMBRE 1880,

COMPRENANT LES TRANSFERTS DES EXERCICES 1876 A 1879.



ÉTAT de la situation du Budget général des dépenses de l'exercice 1880,

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS LÉGISLATIFS.			
	BUDGET primaire.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.	SOMMES TRANSFÉRÉES des exercices 1876, 1877, 1878 et 1879. (Art. 50 de la loi de comp- tabilité et 187 de l'arr. royal du 10 déc. 1868.)
SOMMES TRANSFÉRÉES				
Département de la Justice.	°	°	°	69 75
— des Travaux publics.	°	°	°	1,050 71
— de la Guerre.	°	°	°	250 °
	°	°	°	1,370 46
SOMMES TRANSFÉRÉES				
Département des Travaux publics	°	°	°	80,598 11
— de la Guerre.	°	°	°	800 °
	°	°	°	81,398 11
SOMMES TRANSFÉRÉES				
Département de la Justice.	°	°	°	22,408 48
— des Affaires Étrangères	°	°	°	1,500 °
— de l'Intérieur	°	°	°	2,500 °
— des Travaux publics.	°	°	°	378,059 41
— de la Guerre.	°	°	°	12,205 73
	°	°	°	416,673 62
SOMMES TRANSFÉRÉES				
Dette publique	°	°	°	(¹) 50,000 °
Département de la Justice.	°	°	°	83,378 °
— de l'Intérieur	°	°	°	4,545 °
— de l'Instruction publique	°	°	°	53,064 75
— des Travaux publics.	°	°	°	785,862 77
— de la Guerre.	°	°	°	188,735 75
	°	°	°	1,123,586 27

au 31 décembre 1880, comprenant les transferts des exercices 1876 à 1879.

SOMMES Inscrites et dont le paiement a été autorisé PAR LA TRÉSORERIE.	RESTANTS disponibles SUR LES CRÉDITS ou 31 décembre 1880.	OBSERVATIONS.			
DE L'EXERCICE 1876.					
"	69 75	Transfert approuvé par la Cour des Comptes le 5 novembre 1880.			
"	1,050 71	Id.	id.	id.	le 4 décembre 1880.
"	250 "	Id.	id.	id.	le 10 novembre 1880.
"	1,570 46				
DE L'EXERCICE 1877.					
4,600 26	75,907 85	Id.	id.	id.	le 4 décembre 1880.
"	800 "	Id.	id.	id.	le 10 novembre 1880.
4,600 26	76,707 85				
DE L'EXERCICE 1878.					
"	22,408 48	Id.	id.	id.	le 5 novembre 1880.
"	1,500 "	Id.	id.	id.	le 5 novembre 1880.
"	2,500 "	Id.	id.	id.	le 16 novembre 1880.
51,140 55	326,918 86	Id.	id.	id.	le 26 octobre et le 4 décembre 1880.
"	12,205 75	Id.	id.	id.	le 10 novembre 1880.
51,140 55	365,533 07				
DE L'EXERCICE 1879.					
"	50,000 "	Id.	id.	id.	le 20 octobre 1880.
76,373 51	27,004 49	Id.	id.	id.	le 5 novembre 1880.
4,345 "	"	Id.	id.	id.	le 16 novembre 1880.
20,564 75	12,500 "	Id.	id.	id.	les 16 et 30 novembre 1880.
255,042 68	550,820 00	Id.	id.	id.	les 26 octobre et 4 décembre 1880.
12,209 60	176,436 06	Id.	id.	id.	le 10 novembre 1880.
346,625 63	776,760 64				

(1) L'excédant des dépenses sur les crédits de l'article 20 sera de fr. 81,256 66 centimes.

ÉTAT de la situation du Budget général des dépenses de l'exercice 1880,

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS LÉGISLATIFS.			
	BUDGET primitif.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.	RESTE.
				BUDGETS DE
Dette publique	79,024,246 22	4,978,972 50	°	84,003,218 72
Dotations. — Liste civile	3,500,000 °	°	°	3,500,000 °
— S. A. R. le comte de Flandre	200,000 °	°	°	200,000 °
— Sénat	120,000 °	°	°	120,000 °
— Chambre des Représentants	310,000 °	°	°	310,000 °
— Cour des comptes	217,475 °	°	°	217,475 °
Département de la Justice.	16,042,509 °	50,495 04	°	16,092,802 04
— des Affaires Étrangères	2,153,435 °	85,625 °	°	2,217,060 °
— de l'Intérieur	9,529,885 82	°	°	9,529,885 82
— des Travaux publics	86,682,168 °	7,727,972 °	°	94,410,140 °
— de la Guerre	44,162,700 °	°	°	44,162,700 °
— des Finances	15,380,010 °	20,519 16	°	15,400,529 16
Non-Valeurs et Remboursements	1,187,000 °	9 50	°	1,187,009 50
Département de l'Instruction publique.	16,541,122 °	1,475,100 °	°	18,016,222 °
Gendarmerie	3,488,200 °	°	°	3,488,200 °
TOTAUX fr.	278,818,549 04	14,356,491 20	°	293,155,040 24

RÉCAPITU

Sommes transférées de l'exercice 1876	1,370 46
— — — — — 1877	81,398 11
— — — — — 1878	416,675 62
— — — — — 1879	1,125,586 27
Budgets de l'exercice 1880	293,155,040 24
TOTAUX GÉNÉRAUX. fr.	294,777,868 70

au 31 décembre 1880, comprenant les transferts des exercices 1876 à 1879.

SOMMES inscrites et dont le paiement a été autorisé PAR LA TRÉSORERIE.	RESTANTS disponibles SUR LES CRÉDITS, ou 31 décembre 1880.	OBSERVATIONS.
--	--	---------------

L'EXERCICE 1880.

67,528,835 20	16,674,583 52	A.	
5,500,000 »	•		
200,000 »	•		
70,000 »	50,000 •	B.	
755,842 27	54,157 75		
205,784 17	11,690 83		
12,852,800 74	3,260,001 30	C.	
2,050,127 24	166,932 76	D.	Voir d'autre part.
7,501,607 15	2,228,276 69	E.	
62,161,920 76	32,248,219 24	F.	
45,378,790 51	783,909 49	G.	
4,247,964 27	11,152,364 89	H.	
602,506 15	584,703 35	I.	
13,612,261 26	4,403,960 74	J.	
5,480,995 92	7,204 08	K.	
221,529,235 62	71,625,804 62		

LATION.

•	1,370 46
4,600 26	76,797 85
51,140 55	365,535 07
546,625 65	776,760 64
221,529,235 62	71,625,804 62
221,951,602 06	72,846,266 64

OBSERVATIONS.

A. Le Budget de la Dette publique est fixé, par la loi du 15 mars 1880, <i>Moniteur</i> du 17, n° 77, à fr.	79,024,246 22
Par l'article 8 de la loi du 14 mars 1880, <i>Moniteur</i> du 17, n° 77, un crédit de 760,000 francs est alloué à ce Budget, par suite de l'augmentation des pensions militaires, ci.	760,000 »
Par l'article 4 de la loi du 14 mai 1880, <i>Moniteur</i> du 19, n° 140, l'article 22 de ce Budget est augmenté d'une somme de	1,750 »
Par l'article 4 de la loi du 26 août 1880, <i>Moniteur</i> du 28, n° 241, il est alloué un crédit de 600,000 francs, qui formera l'article 15 ^{bis} de ce Budget, ci	600,000 »
Par la loi du 30 décembre 1880, <i>Moniteur</i> du 31, n° 366, un crédit supplémentaire de fr.	75,000 »
a été ajouté à l'article 20. L'article 2 de cette loi a alloué un crédit de fr. 3,542,222 50 c., qui formera les articles 18 ^{bis} et 18 ^{ter} , ci.	3,542,222 50
	<hr/>
	5,617,222 50
	<hr/>
ENSEMBLE. fr.	84,005,218 72
	<hr/>
B. Le Budget des Dotations est fixé, par la loi du 4 août 1879, <i>Moniteur</i> du 8, n° 220, à fr.	4,647,475 »
	<hr/>
C. Le Budget du Département de la Justice est fixé, par la loi du 25 décembre 1879, <i>Moniteur</i> des 26-27, n°s 360/361, à fr.	16,042,309 »
Par l'article 2 de la loi du 18 mai 1880, <i>Moniteur</i> du 21, n° 142, ce Budget est augmenté d'une somme de fr. 50,493 04 c. pour couvrir les insuffisances des articles 10 et 11 et pour solder des dépenses se rapportant à des exercices clos, ci	50,493 04
	<hr/>
ENSEMBLE. fr.	16,092,802 04
	<hr/>
D. Le Budget du Département des Affaires Étrangères est fixé, par la loi du 17 mars 1880, <i>Moniteur</i> du 24, n° 84, à fr.	2,153,435 »
Par l'article 1 ^{er} de la loi du 22 mai 1880, <i>Moniteur</i> du 23, n° 146, un crédit de 85,625 francs est alloué à ce Budget pour être réparti entre les articles 2 et 3, ci.	85,625 »
	<hr/>
ENSEMBLE. fr.	2,217,060 »
	<hr/>
E. Le Budget du Département de l'Intérieur est fixé, par la loi du 27 décembre 1879, <i>Moniteur</i> du 28, n° 362, à fr.	9,529,883 82
	<hr/>

F. Le Budget du Département des Travaux publics est fixé, par la loi du 23 mai 1880, <i>Moniteur</i> du 25, n° 146, à fr.	86,682,168 »
Par l'article 1 ^{er} de la loi du 20 août 1880, <i>Moniteur</i> du 22, n° 235, ce Budget est augmenté d'une somme de 7,727,972 francs, à répartir, à titre de crédit supplémentaire, entre divers articles, ci	7,727,972 »
ENSEMBLE. fr.	<u>94,410,140 »</u>
G. Le Budget du Département de la Guerre est fixé, par la loi du 24 décembre 1879, <i>Moniteur</i> du 25, n° 359, à fr.	<u>44,162,700 »</u>
H. Le Budget du Département des Finances est fixé, par la loi du 23 décembre 1879, <i>Moniteur</i> du 28, n° 362, à fr.	15,380,010 »
Par la loi du 30 décembre 1880, <i>Moniteur</i> du 31, n° 566, un crédit supplémentaire, destiné à être reparti entre divers articles, est alloué à ce Budget, ci	20,319 16
ENSEMBLE. fr.	<u>15,400,329 16</u>
I. Le Budget des Non-Valeurs et Remboursements est fixé, par la loi du 27 juillet 1879, <i>Moniteur</i> du 6 août, n° 218, à fr.	1,187,000 »
Par la loi du 30 décembre 1880, <i>Moniteur</i> du 31, n° 566, un crédit supplémentaire est alloué à l'article 7 de ce Budget, ci	9 50
ENSEMBLE. fr.	<u>1,187,009 50</u>
J. Le Budget du Ministère de l'Instruction publique est fixé, par la loi du 19 mars 1880, <i>Moniteur</i> du 20, n° 80, à fr.	16,541,122 »
Par l'article 1 ^{er} de la loi du 25 août 1880, <i>Moniteur</i> du 29, n° 242, ce Budget est augmenté d'une somme de 1,475,100 francs, à répartir entre divers articles, ci	1,475,100 »
ENSEMBLE. fr.	<u>18,016,222 »</u>
K. Le Budget de la Gendarmerie a été fixé, par la loi du 24 décembre 1879, <i>Moniteur</i> du 25, n° 359, à fr.	<u>3,488,200 »</u>

(46)

ANNEXE N° 5.

ÉTAT

DES

CRÉDITS ALLOUÉS POUR DES SERVICES SPÉCIAUX.

Situation au 1^{er} janvier 1881.

ÉTAT des crédits alloués pour des services spéciaux.

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} Janvier 1881
		1878 ET ANNÉES antérieures.	1879.	1880.	
Ministère de la Justice.					
A. Constructions et améliorations. — Bâtimens civils.					
Loi du 6 mai 1877.	Continuation des travaux du Palais de Justice, à Bruxelles	2,500,000 °	2,500,000 °	°	°
	Acquisition du dépôt de mendicité d'Hoog- straeten	65,000 °	°	°	°
	Excédant de crédit sans emploi, à annuler	2,175 43	°	°	°
	RESTE fr. 62,824 57	62,824 57	62,645 40	179 17	°
Agrandissement de la maison pénitentiaire de Namur; agrandissement des maisons d'arrêt de Charleroi et de Courtrai. (Loi du 21 mai 1878.)	100,000 °	50 °	66,644 40	25,221 05	8,076 48
Continuation des travaux du nouveau Palais de Justice en construction à Bruxelles. (Loi du 3 juin 1878.)	2,400,000 °	2,400,000 °	°	°	°
Même objet. (Loi du 26 août 1878.)	1,800,000 °	1,778,645 67	21,356 55	°	°
Id. (Loi du 1 ^{er} avril 1879.)	1,500,000 °	°	1,500,000 °	°	°
Id. (Loi du 24 juin 1879.)	1,000,000 °	°	1,000,000 °	°	°
Ameublement des nouveaux locaux de la cour mili- taire. (Loi du 29 juillet 1879.)	30,127 75	°	30,127 75	°	°
Continuation des travaux du nouveau Palais de Jus- tice en construction. (Loi du 7 août 1879.)	2,200,000 °	°	1,593,451 78	606,548 22	°
Frais d'expropriation des bâtimens de l'asile des hommes aliénés à Froidmont et de quelques par- celles de terre. (Loi du 1 ^{er} avril 1879.)	50,000 °	°	°	°	50,000 °
Continuation des travaux du nouveau Palais de Justice en construction à Bruxelles. (Loi du 26 avril 1880.)	4,000,000 °	°	°	2,808,656 07	1,191,343 93
	15,642,952 52	6,741,359 07	4,211,759 52	3,440,433 32	1,240,420 41
B. Divers.					
Crédit pour pourvoir au repatriement d'émigrants russes revenant du Brésil (Loi du 11 avril 1879)	25,000 °	°	°	°	°
Excédant de crédit sans emploi, à an- nuler	6,009 27	°	°	°	°
RESTE fr. 18,990 73	18,990 73	°	18,990 73	°	°
	18,990 73	°	18,990 73	°	°

Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des services spéciaux.

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1881.
		1878 ET ANNÉES antérieures.	1879.	1880.	
Ministère de l'Intérieur.					
<i>A. Constructions et améliorations. — Bâtiments civils.</i>					
Continuation des travaux de construction et d'ameublement du palais du Roi. (Loi du 27 juillet 1871, § 54.)	750,000 »	748,056 29	1,945 71	»	»
Appropriation et aménagement des locaux de l'orphelinat des « Kuldere » à Gand. (Loi du 14 mars 1874, § 2.)	22,100 »	19,165 26	»	2,936 74	»
Ameublement de l'hôtel du gouvernement provincial du Hainaut, de Liège, du Limbourg et du Brabant. (Loi du 29 mars 1877.)	61,280 »				
Excédant de crédit sans emploi, à annuler	» 11				
RESTE. . . fr.	61,279 89	61,279 89	»	»	»
Achat d'un local pour les archives nationales. (Loi du 17 juillet 1877, § 1.)	1,000,000 »	»	1,000,000 »	»	»
Installation des Académies au palais Ducal; matériel pour les collections de la Bibliothèque royale. (Loi du 27 juillet 1877.)	55,985 »	52,752 69	»	2,751 71	480 60
Installation des Académies dans les locaux du Palais de la rue Ducale. (Loi du 4 juin 1878.)	78,800 »	»	56,518 18	15,482 58	26,799 44
Ameublement de la nouvelle salle de lecture à la Bibliothèque royale. (Loi du 4 août 1879.)	4,500 »	»	»	4,500 »	»
Renouvellement d'une partie du mobilier de l'hôtel provincial à Mons	20,000 »	»	13,707 20	6,292 80	»
Renouvellement du mobilier de l'hôtel du gouverneur de la province de la Flandre occidentale.	55,000 »				
Excédant de crédit sans emploi, à annuler	2 90				
RESTE. . . fr.	54,997 10	54,997 10	9,583 82	25,413 28	»
Renouvellement d'une partie du mobilier de l'hôtel provincial à Arlon	4,000 »				
Excédant de crédit sans emploi, à annuler	» 96				
RESTE. . . fr.	3,999 04	3,999 04	»	3,999 04	»
Ameublement des salons de l'hôtel provincial à Liège	10,000 »	»	»	9,468 »	532 »
A REPORTER. . . fr.	2,041,061 05	881,252 15	1,061,752 91	70,843 95	27,812 04

Loi du 4 août 1879.

Suite de l'état des crédits alloués pour des services spéciaux.

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1861.
		1878 ET ANNÉES antérieures.	1879.	1880.	
Report. . . . fr.	2,041,661 05	881,252 15	1,061,752 91	70,845 95	27,812 04
Ministère de l'Intérieur (suite).					
A. Constructions et améliorations. — Bâtiments civils (suite).					
Loi du 25 mai 1880. Ameublement et installation des bureaux dans les nouveaux locaux et renouvellement d'une partie du mobilier de l'hôtel du Ministre.	110,000 »	»	»	58,755 68	71,266 52
Renouvellement d'une partie du mobilier de l'hôtel provincial à Mons	50,000 »	»	»	»	50,000 »
Renouvellement d'une partie du mobilier de l'hôtel provincial à Gand	51,150 »	»	»	29,124 37	2,025 65
Ameublement des bureaux de l'administration provinciale de la Flandre occidentale. (Loi du 25 août 1880.)	12,000 »	»	»	5,245 »	8,757 »
	2,224,811 05	881,252 15	1,061,752 91	141,945 »	159,860 99
B. Subsidés et services divers.					
Subsidés destinés à des travaux d'amélioration du régime de la Vesdre et de la Mandel, dans un intérêt industriel et hygiénique. (Art 1 ^{er} .) (Loi du 8 septembre 1859 et arrêtés royaux du 26 décembre 1861, n° 1, et du 5 novembre 1862, n° 5, § 19.)	500,000 »	515,112 55	40,000 »	»	144,887 45
Frais relatifs à l'enquête hygiénique et récompenses à décerner à l'occasion de l'épidémie du choléra de 1866. (Loi du 6 juin 1867.)	100,000 »	85,594 85	»	»	16,405 15
Subsidés pour construction et ameublement de maisons d'école. (Loi du 14 août 1875, art. 1 ^{er} .)	20,000,000 »	19,872,655 79	»	»	127,564 21
Subsidés pour construction et ameublement de maisons d'école. (Loi du 4 juin 1878.)	2,000,000 »	1,092,100 »	685,000 »	224,900 »	»
Travaux de voirie vicinale, d'assainissement et d'amélioration des cours d'eau non navigables ni flottables. (Loi du 4 août 1879.)	2,000,000 »	»	127,551 08	576,847 »	1,495,821 92
Subsidés pour construction et ameublement de maisons d'école. (Loi du 27 août 1880.)	2,500,000 »	»	»	1,525,650 »	976,550 »
	26,900,000 »	21,563,443 19	850,551 08	1,925,597 »	2,760,828 75
C. Objets d'art et de science.					
Acquisitions pour la galerie des plâtres du Musée royal de peinture et de sculpture. (Loi du 2 juin 1861, § 2.)	25,000 »	»	»	»	»
Excédant de crédit sans emploi, à annuler	55 »	»	»	»	»
Reste. . . . fr.	24,945 »	18,000 »	»	6,945 »	»
À REPORTER fr.	24,945 »	18,000 »	»	6,945 »	»

Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des services spéciaux.

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1881.
		1878 ET ANNÉES antérieures.	1879.	1880.	
REPORT. . . . fr.	24,045 »	18,900 »	»	6,945 »	•
Ministère de l'Intérieur. (suite).					
C. Objets d'art et de science (suite).					
Acquisition d'œuvres d'art destinées aux Musées royaux de peinture et de sculpture de l'État. (Loi du 16 août 1875, art. 1 ^{er} α.)	200,000 »	195,120 »	»	5,157 »	1,725 »
Dépenses d'ameublement, frais d'emballage et de transport, etc., des collections provenant de la donation faite par M. Demester de Ravenstein. (Loi du 21 décembre 1874.)	40,000 »	53,749 06	»	2,255 »	5,997 94
Loi du 24 mai 1876. 5 ^o Acquisition d'œuvres d'art destinées aux Musées royaux de peinture et de sculpture	100,000 »	»	»	•	100,000 »
Loi du 24 mai 1876. 4 ^o Acquisition d'objets d'art et d'archéologie pour le Musée royal d'armures et d'antiquités 25,000 »					
Loi du 24 mai 1876. Excédant de crédit sans emploi, à annuler 5 25					
RESTE. . . . fr. 24,094 75	24,094 75	16,284 75	6,605 »	2,105 »	•
Acquisition d'instruments pour l'Observatoire royal. (Loi du 29 mars 1877.)	541,700 »	101,580 65	48,569 67	76,269 51	115,680 59
Loi du 27 juillet 1877. Acquisitions à la vente des collections de Coustemaecker, Didot, Terbrugge et autres 20,000 »					
Loi du 27 juillet 1877. Excédant de crédit sans emploi, à annuler 5 91					
RESTE. . . . fr. 19,994 09	19,994 09	19,994 09	•	»	•
Loi du 27 juillet 1877. Exécution d'un spécimen d'une nouvelle carte géologique de la Belgique	25,000 »	25,000 »	»	»	»
Achat de bocaux et autres objets nécessaires au classement de la collection des produits médicamenteux faite par feu Van Martius et acquise par le Gouvernement. (Loi du 25 avril 1878.)	12,000 »	»	12,000 »	»	»
Bibliothèque royale; acquisition des manuscrits délaissés par feu M. Altmeyer	12,000 »	»	12,000 »	»	»
Acquisitions faites pour la Bibliothèque royale en 1878 et à faire en 1879. 11,000 »					
Loi du 4 août 1879. Excédant de crédit sans emploi, à annuler 1 54					
RESTE. . . . fr. 10,998 66	10,998 66	»	10,948 06	50 60	•
Loi du 4 août 1879. Musée royal de peinture; acquisition d'aquarelles et de dessins de feu Madou 6,991 50					
Loi du 4 août 1879. Excédant de crédit sans emploi, à annuler 1 »					
RESTE. . . . fr. 6,990 50	6,990 50	»	»	6,990 50	»
A REPORTER. . . . fr.	818,625 »	409,528 55	89,922 75	97,770 41	221,401 53

Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des services spéciaux.

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1881.	
		1878 ET ANNÉES antérieures	1879.	1880.		
REPORT. . . . fr.	818,623 »	400,528 55	80,922 73	07,770 41	221,401 53	
Ministère de l'Intérieur (suite).						
C. Objets d'art et de science (suite).						
Loi du 25 mai 1880.	Acquisition d'œuvres destinées à compléter les collections de la Bibliothèque royale	25,000 »	»	21,055 50	3,954 50	
	Acquisition d'œuvres d'art et d'archéologie pour le Musée royal d'armures et d'antiquités	10,000 »	»	9,692 47	307 55	
	Acquisition de la collection d'instruments de musique de M. Tolbecque	50,000 »	»	50,000 »	»	
	Acquisition d'une partie de la bibliothèque entomologique de M. Weyers	8,000 »	»	8,000 »	»	
	801,623 »	400,528 55	89,922 73	166,498 58	225,675 56	
D. Recensements et divers.						
Dépenses de la révision de la pharmacopée officielle. (Loi du 28 décembre 1875)	5,000 »	4,600 »	400 »	»	»	
Frais du dénombrement de la population au 31 décembre 1876. (Loi du 24 mai 1876, Art. 1 1 ^{er} .)	125,000 »	121,255 86	»	5,000 »	764 14	
Confection des tables des anciens registres paroissiaux. (Loi du 29 mars 1877.)	100,000 »	»	»	»	»	
Excédant de crédit sans emploi, à annuler	5 82	»	»	»	»	
RESTE. . . fr.	99,996 18	72,505 66	27,690 52	»	»	
Loi du 27 juillet 1877.	Frais de publication de l'exposé de la situation du royaume de 1861 à 1875	25,000 »	5,076 25	10,606 12	6,727 37	2,500 26
	Installations électorales à fournir par l'État	100,000 »	»	»	»	»
	Excédant de crédit sans emploi, à annuler	10 »	»	»	»	»
RESTE. . fr.	99,990 »	99,990 »	»	»	»	
Premiers frais de la commission des fêtes de 1880. (Loi du 4 juin 1878.)	10,000 »	260 »	9,588 55	351 45	»	
Dépenses résultant de l'instruction des réclamations relatives à la révision des listes électorales pour 1878-1879 dans les provinces d'Anvers et de la Flandre orientale. (Loi du 4 juin 1878)	14,000 »	14,000 »	»	»	»	
Célébration du 50 ^e anniversaire de l'indépendance nationale. (Loi du 4 août 1879.)	4,847,000 »	»	150,855 50	4,233,178 13	482,966 57	
Révision de la pharmacopée officielle. (Loi du 4 août 1879.)	4,000 »	»	2,500 »	800 »	700 »	
A REPORTER. . . . fr.	5,229,986 18	517,467 77	181,440 40	4,244,056 95	487,020 07	

Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des services spéciaux.

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1881.
		1878 ET ANNÉES antérieures.	1879.	1880.	
REPORT. . . . fr.	5,229,986 18	517,467 77	181,440 49	4,244,056 95	487,020 97
Ministère de l'Intérieur (suite).					
D. Recensements et divers (suite).					
Confection des tables des anciens registres paroissiaux. (Loi du 15 mai 1880).	100,000 »	»	»	49,020 10	50,979 90
L. du 29 mai 1880. { Restitution aux fonds dits : des prélèvements communaux de la Flandre occidentale . . .	15,562 56	»	»	15,562 56	»
{ Recensement décennal de la population à opé- rer au 31 décembre 1880	900,000 »	»	»	52,952 09	867,067 91
Célébration du cinquantième anniversaire de l'indé- pendance nationale. (Loi du 28 août 1880.) . . .	1,700,000 »	»	»	752,561 42	967,458 58
	7,945,548 74	517,467 77	181,440 49	5,075,953 12	2,372,507 56
E. Expositions.					
Supplément de dépenses résultant de la participation des artistes belges à l'Exposition internationale de Philadelphie en 1876. (Loi du 24 mai 1876, 2 ^e .) . .	50,000 »	50,000 »	»	»	»
Participation des producteurs belges à l'Exposition de Paris en 1878. (Loi du 17 juillet 1877.) . . .	870,000 »	570,000 »	300,000 »	»	»
Appropriation d'un local pour l'exposition des beaux- arts en 1878. (Loi du 17 juillet 1877.)	64,700 »	64,700 »	»	»	»
Bourses de voyage pour permettre à des artisans de visiter l'Exposition de Paris. (Loi du 28 août 1878.)	40,000 »	50,855 »	165 »	»	»
Exposition internationale de Sidney. (Loi du 8 avril 1879.)	100,000 »	»	64,472 52	54,788 25	759 25
L. du 4 août 1879. { Exposition de Philadelphie	5,028 90	»	5,028 90	»	»
{ Exposition de Paris	115,000 »	»	105,688 87	11,511 15	»
{ Bourses de voyage pour visiter l'Exposition de Paris	14,995 »	»	14,995 »	»	»
Participation des producteurs belges à l'Exposition de Melbourne (Loi du 16 mars 1880)	100,000 »	»	»	20,842 84	79,157 16
Participation des industriels et des artistes belges à l'Exposition universelle de Paris. (Loi du 25 mai 1880.)	5,000 »	»	»	5,000 »	»
	1,364,723 90	724,535 »	488,550 29	71,942 22	70,806 59

Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des services spéciaux.

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices.			RESTE disponible au 1 ^{er} Janvier 1881.
		1878 ET ANNÉES antérieures.	1879.	1880.	
Ministère de l'Instruction publique.					
A. Constructions et améliorations. — Bâtimens civils.					
Construction et ameublement des écoles normales de Liège et de Mons. (Loi du 27 mai 1876.)	505,500 »				
Excédant de crédit sans emploi, à an- nuler	62 75				
RESER. . . fr. 505,457 27	505,457 27	564,118 18	158,581 59	957 50	»
Travaux à l'école normale de Liège. (Loi du 29 mars 1877.)	21,000 »	18,505 88	»	»	2,494 12
Construction et ameublement de maisons d'école. (Loi du 4 juin 1878.)	4,000,000 »	2,462,519 50	1,465,155 89	72,526 61	»
Ameublement et installation du Ministère de l'Instruc- tion publique. (Loi du 28 juillet 1879.)	186,000 »	»	171,548 87	12,500 65	2,060 50
Loi du 4 août 1879. { Universités de l'État; amélioration et construc- tion de locaux; installations matérielles	4,500,000 »	»	»	69,078 68	4,450,921 52
{ Écoles normales primaires et sections normales de l'État déjà existantes; amélioration de locaux	565,000 »	»	76,000 »	118,925 26	575,076 74
Organisation matérielle de l'enseignement nor- mal primaire	964,421 62	»	»	714,445 14	249,978 48
Loi du 25 août 1880. { Ameublement et installation du Ministère de l'Instruction publique	197,000 »	»	»	157,150 45	59,869 55
{ Appropriation des locaux des sections normales d'enseignement moyen à Bruges et à Ni- velles	6,800 »	»	»	»	6,800 »
{ Projets de plans-types pour la construction d'athénées, de collèges et d'écoles moyennes. Construction et ameublement de section prépa- ratoires d'écoles moyennes.	6,000 »	»	»	4,825 »	1,177 »
{ 520,000 »	520,000 »	»	»	»	520,000 »
Construction et ameublement de maisons d'écoles. (Loi du 27 août 1880.)	4,665,865 45	»	»	5,288,574 78	1,575,290 65
	15,955,524 52	2,844,945 56	1,848,084 55	4,458,828 05	6,801,668 56
B. Divers.					
Pensions des professeurs et instituteurs. (Loi du 4 juin 1878.)	489,776 55	594,221 09	21,591 27	655 41	75,550 78
Bibliothèque de l'Université de Liège. (Loi du 15 août 1879.)	20,000 »	»	»	20,000 »	»
Création d'une bibliothèque centrale. (Loi du 18 mai 1880.)	40,000 »	»	»	1,857 50	58,142 50
A REPORTER. . . fr.	549,776 55	594,221 09	21,591 27	22,490 91	111,475 28

Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des services spéciaux.

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1881.
		1878 ET ANNÉES antérieures	1879.	1880.	
REPORT. fr.	540,776 55	394,221 09	21,591 27	22,490 91	111,475 28
Ministère de l'Instruction publique (suite).					
B. Divers (suite).					
Avances aux instituteurs communaux des sommes dues pour traitements en cas de refus de paiement des communes. (Loi du 23 août 1880.)	500,000 »	»	»	231,526 95	268,475 05
Frais du concours ouvert entre les instituteurs pour l'étude des sciences naturelles dans les écoles primaires communales	7,000 »	»	»	8 60	6,991 40
Frais des cours normaux temporaires institués pour la préparation de maîtresses d'écoles gardiennes 15,000 »					
Excédant de crédit sans emploi, à annuler 42 15					
RESTE. fr. 14,957 85	14,957 85	»	»	14,957 85	»
Cours normal temporaire de dessin pour les membres du personnel enseignant des écoles communales et des écoles normales primaires	15,000 »	»	»	»	15,000 »
Frais des concours entre les écoles d'adultes de la province de Namur	3,000 »	»	»	2,705 50	296 70
	1,089,754 40	394,221 09	21,591 27	271,687 61	402,254 45
Ministère des Travaux publics.					
A. Constructions et améliorations. — Bâtiments civils.					
Érection d'un monument à feu S. M. le Roi Léopold I ^{er} . (Loi du 29 mai 1866.)	1,000,000 »	996,117 85	3,882 17	»	»
Construction d'un hôtel pour la direction des contributions, à Gand. (Loi du 16 août 1875. § 9).	160,000 »	157,622 11	978 58	86 »	1,315 51
Prix stipulé au profit de la ville de Bruxelles par la convention du 10 juin 1874 (<i>Hôtel central des postes</i>). (Loi du 19 février 1875, 2 ^o .)	10,000 »	»	10,000 »	»	»
Loi du 9 juillet 1875. § 6. Palais des anciens princes-évêques de Liège; travaux d'amélioration et de restauration, acquisition d'objets mobiliers 100,000 »					
Excédant de crédit sans emploi, à annuler 2 65					
RESTE. 99,997 35	99,997 35	99,997 35	»	»	»
§ 8. Construction d'une école normale à Bruges.	200,000 »	640 »	199,361 »	»	»
A REPORTER. fr.	1,460,997 35	1,254,386 20	214,211 75	86 »	1,315 31

Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des services spéciaux.

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices.			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1881.	
		1878 ET ANNÉES antérieures.	1879.	1880.		
REPORT. . . fr.	1,469,997 55	1,254,586 29	214,211 75	86 0	1,515 51	
Ministère des Travaux publics (suite).						
A. Constructions et améliorations. — Bâtimens <i>civils</i> (suite).						
Loi du 27 mai 1876.	§ 5. Monument de S. M. Léopold I ^{er} et parc à Laeken. Dernier crédit	1,000,000 0	191,810 78	573,646 54	545,126 06	89,416 62
	§ 7. Construction du nouvel Hôtel des Mon- naies	1,000,000 0	1,000,000 0	0	0	0
	§ 8. Construction de l'édifice destiné aux expo- sitions des beaux-arts, ainsi qu'aux fêtes et cérémonies publiques	500,000 0	500,000 0	0	0	0
	§ 10. Achèvement des bâtimens et de l'ameu- blement du Conservatoire de musique de Bruxelles	500,000 0	500,000 0	0	0	0
	§ 11. Continuation des travaux de restaura- tion et d'amélioration du palais des princes-évêques de Liège	200,000 0	1,458 56	88,147 42	108,005 21	2,389 01
Loi du 17 juillet 1877.	§ 1. Construction de l'édifice destiné aux expo- sitions des beaux-arts à Bruxelles	1,000,000 0	883,422 20	111,577 80	0	0
	§ 3. Construct ⁿ d'un nouvel Hôtel des Monnaies.	500,000 0	558,514 05	141,685 95	0	0
	§ 5. Construction d'un bâtiment pour le service du <i>Moniteur belge</i> 500,000 0	500,000 0	0	0	0	0
	Excédant de crédit sans em- ploi, à annuler 14 51	14 51	0	0	0	0
	Reste . . fr. 299,985 69	299,985 69	269,988 74	29,074 02	922 95	0
Loi du 5 juin 1878.	§ 6. Agrandissement du Palais de la Nation et des Ministères	500,000 0	499,954 15	65 85	0	0
	§ 20. Appropriation du Palais de Justice d'An- vers au service de la poste	100,000 0	100,000 0	0	0	0
	Construction du nouvel Hôtel des Monnaies	250,000 0	0	107,026 87	142,975 15	0
	Salle d'exposition des beaux-arts.	900,000 0	0	592,423 71	507,576 29	0
	Agrandissement du Palais de la Nation et des Ministères	1,000,000 0	912,246 56	87,712 86	40 78	0
Loi du 5 juin 1878.	Écoles normales de Bruges et de Gand	500,000 0	0	140,175 64	159,824 56	0
	Construction d'une habitation pour le directeur du Conservatoire	100,000 0	23,157 50	76,862 50	0	0
	Appropriation du Palais de Justice d'Anvers au service de la poste.	77,000 0	42,342 85	54,657 15	0	0
Érection d'un monument à l'ancien Champ de ma- nouevres. (Loi du 8 avril 1879.)	1,800,000 0	0	977,769 17	414,464 07	407,766 76	
A REPORTER. . . fr.	11,296,985 04	6,542,041 28	2,775,037 25	1,679,018 83	500,885 70	

Suite de l'état des crédits alloués pour des services spéciaux.

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1881.	
		1878 ET ANNÉES antérieures.	1879.	1880.		
REPORT. fr.	11,296,985 04	6,542,041 28	2,775,037 25	1,079,018 85	500,885 70	
Ministère des Travaux publics (suite).						
A. Constructions et améliorations. — Bâtiments <i>civils (suite).</i>						
Loi du 4 août 1879.	Agrandissement du Palais de la Nation et des Ministères. Transfert du Ministère des Tra- vaux publics	2,000,000 »	»	966,985 52	518,599 55	514,416 95
	Pavillon de Tervueren. Travaux de conserva- tion	100,000 »	»	»	25,176 25	74,825 77
	Palais des beaux-arts	1,155,000 »	»	»	447,402 75	685,597 25
	École normale de Bruges	950,000 »	»	»	150,226 55	819,775 65
	École normale de Gand.	950,000 »	»	»	508,094 50	441,905 70
	Conservatoire. Habitation du directeur et du secrétaire	80,000 »	»	26,559 08	56,658 24	16,782 08
	Conservatoire de Liège	200,000 »	»	»	»	200,000 »
	Transfert du Musée d'histoire naturelle dans les bâtiments du Jardin zoologique	250,000 »	»	1,546 50	1,914 90	246,556 60
	Construction de l'Hôtel des Monnaies	585,000 »	»	»	158,389 15	246,610 85
	Restauration du palais des princes-évêques.	400,000 »	»	»	»	400,000 »
	Hôtel du gouvernement provincial à Bruges, reconstruction des bâtiments incendiés	210,000 »	»	14,741 57	82,295 82	112,964 61
	Construction d'une prison cellulaire à S'-Gilles.	1,500,000 »	»	»	661,784 75	858,215 25
	Bureau principal des postes et télégraphes à Bruxelles	1,200,000 »	»	»	5,101 68	1,196,898 52
	Déplacement de l'Observatoire royal de Bru- xelles	1,000,000 »	»	»	671 80	999,528 20
Nouvel hôtel des postes à Anvers. 12,000 »	12,000 »	»	»	»	»	
Excédent de crédit sans emploi, à annuler 155 42	155 42	»	»	»	»	
RESTE. fr.	11,844 58	»	8,058 55	5,806 25	»	
Loi du 20 août 1880.	Amélioration et construction de locaux pour l'enseignement normal primaire	500,000 »	»	»	»	500,000 »
	Agrandissement et reconstruction partielle de l'école normale des humanités, à Liège	450,000 »	»	»	88,000 »	562,000 »
		22,610,827 62	6,542,041 28	5,792,908 25	4,525,158 58	8,156,759 55

Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des services spéciaux.

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices.			RESTE disponible au 1 ^{er} Janvier 1881.
		1878 ET ANNÉES antérieures.	1879.	1880.	
Ministère des Travaux publics (suite).					
B. Chemins de fer.					
Construction à Courtrai d'une remise pour 6 locomotives. (Loi du 5 juin 1868, § 22)	55,000 °	°	°	°	55,000 °
Travaux d'agrandissement et d'amélioration dans la station de Louvain. (Loi du 27 juillet 1871, § 25.)	500,000 °	500,000 °	°	°	°
Outillage des ateliers et des stations, et achat d'un matériel perfectionné pour le chargement et le déchargement des marchandises. (Loi du 2 mars 1872, 3 ^e .)	1,500,000 °	1,295,950 98	4,049 02	°	°
Raccordement des stations des Guillemins et Vivegnis à Liège. (Loi du 16 août 1875, § 27.)	2,500,000 °	2,257,440 98	37,177 50	5,381 52	°
Loi du 1 ^{er} juin 1874. { § 1. Chemin de fer de Bruxelles à Luttre.	4,000,000 °	3,999,700 °	500 °	°	°
{ § 2. Chemin de fer du Luxembourg	4,500,000 °	4,494,260 °	5,740 °	°	°
Loi du 9 juill. 1875. { § 21. Chemin de fer de ceinture à Gand.	515,000 °	498,944 50	650 55	425 55	14,981 64
{ § 22. Chemin de fer d'Ath à Blaton	687,000 °	686,800 95	195 42	5 65	°
Loi du 27 mai 1876. { § 21. Nouvelles installations maritimes. Achat de terrains nécessaires à l'agrandissement de la station du Sud; raccordement entre cette station et celle de Vieux-Dieu	2,500,000 °	2,500,000 °	°	°	°
{ § 22. Travaux d'extension. Plus value des rails d'acier et des longrines de fer à mettre en œuvre pour le renouvellement de la voie	8,220,000 °	8,211,601 86	8,598 14	°	°
{ § 23. Extension du matériel de traction et de transport; outillage des ateliers	7,600,000 °	7,600,000 °	°	°	°
Capital nominal des titres de la Dette publique à 4 p. % à créer en vertu de la loi du 27 mai 1876. (Lignes dans le Luxembourg.)	40,000,000 °	18,914,000 °	4,175,700 °	4,566,100 °	18,546,200 °
Capital nominal des titres de la Dette publique à 4 p. % à créer en vertu de la loi du 19 décembre 1876. (Chemin de fer de Tirlemont à la ligne d'Anvers vers Gladbach et de Tongres à Neerlinter.)	14,250,000 °	12,491,800 °	1,260,100 °	°	498,100 °
Capital nominal des titres de la Dette publique à 4 p. % à créer en vertu de la loi du 26 juin 1877. (Lignes à construire par la Société anonyme de construction de chemins de fer, convention-loi du 25 avril/5 juin 1879)	97,170,000 °	22,971,000 °	16,149,700 °	15,994,200 °	44,055,100 °
Capital nominal des titres de la Dette publique à 4 1/2 p. % à créer en vertu de la loi du 25 février 1871. (Solde du prix du matériel des Bassins-Houillers du Hainaut repris par l'État.)	40,500 °	40,500 °	°	°	°
A TREPORDER. . . fr.	180,657,500 °	86,461,999 27	21,040,008 61	18,566,110 48	62,009,381 64

Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des services spéciaux.

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible ou 1 ^{er} janvier 1881.
		1878 ET ANNÉES antérieures.	1879.	1880.	
REPORT. . . fr.	180,657,500 »	86,461,999 27	21,640,008 61	18,566,110 48	62,909,581 64
Ministère des Travaux publics (suite).					
B. Chemins de fer (suite).					
Capital nominal des titres de la Dette publique à 4 p. % à créer en vertu de la loi du 31 mai 1878 pour le rachat du réseau des Flandres	18,989,500 »	18,989,500 »	»	»	»
Capital nominal des titres de la Dette publique à 4 p. % à créer en vertu de la loi du 9 juin 1878. (Chemin de fer de Battice à Aubel)	2,610,200 »	205,800 »	417,000 »	1,054,600 »	951,900 »
Loi du 17 juillet 1877. { Chemin de fer de Blaton à Ath.	450,000 »	554,227 15	20,851 »	5,011 14	42,910 71
{ Installations maritimes, nouvelle station du Sud à Anvers	1,000,000 »	1,000,000 »	»	»	»
{ Voies et travaux, travaux d'extension, plus valeur des rails d'acier	7,000,000 »	2,405,292 29	5,408,751 29	191,964 92	995,991 50
{ Extension du matériel de traction et de transport.	6,700,000 »	5,687,987 17	1,012,012 85	»	»
Raccordement des stations des Guillemins et de Vivegnis à Liège. (Loi du 21 mai 1878.)	20,000 »	»	»	647 47	19,552 55
L. 5 juin 1878. { Chemin de fer de Thiell à Lichtervelde	500,000 »	920 45	191,987 75	107,082 80	»
{ Chemin de fer. — Voies et travaux	5,500,000 »	»	1,457,989 06	2,151,585 40	1,950,427 54
{ Extension du matériel de traction et de transport.	5,000,000 »	»	5,000,000 »	»	»
Loi du 17 févr. 1879. { 1 ^o Matériel métallique pour le service de la voie des chemins de fer en exploitation	2,000,000 »	»	1,525,491 96	662,927 51	11,580 55
{ 2 ^o Extension du matériel de transport et de traction	4,000,000 »	»	645,034 25	5,051,278 15	505,667 62
Chemin de fer d'Anvers à la frontière des Pays-Bas dans la direction de Tilbourg ou de Bostel	5,000,000 »	»	215 50	8,652 50	2,991,154 »
Chemin de fer de Libramont à Bertrix et études du prolongement vers le chemin de fer de l'Est français.	2,000,000 »	»	10,555 55	99,717 00	1,889,748 77
Chemin de fer de la vallée de l'Amblève.	6,000,000 »	»	5,190 »	15,615 40	5,981,194 60
Chemin de fer de Wavre à Jodoigne par Gattuche	2,000,000 »	»	»	6,715 69	1,993,284 51
Chemin de fer d'Audenarde à Orroir.	2,000,000 »	»	»	2,467 62	1,997,552 58
Parties communes aux lignes de Virton et d'Athus à la Meuse, avec station d'échange à proximité de Virton	1,000,000 »	»	»	87,582 95	912,417 07
Rachat du chemin de fer de Saint-Ghislain à Erbisoeul	2,850,000 »	»	2,447,592 85	395,666 54	8,740 81
Voies et Travaux Travaux d'extension et de complément	16,500,000 »	»	628,029 21	8,262,448 48	7,609,522 51
Extension du matériel de traction et de transport.	7,500,000 »	»	159,478 54	6,279,671 20	860,850 26
A REPORTER. . . . fr.	285,857,200 »	115,105,835 55	58,558,084 16	40,925,745 95	91,449,636 58

Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des services spéciaux.

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1881.	
		1878 ET ANNÉES antérieures.	1879.	1880.		
REPORT. fr.	285,837,200 °	115,103,735 33	58,558,084 16	40,925,745 05	91,440,636 58	
Ministère des Travaux publics (suite).						
B. Chemins de fer (suite).						
Lignes d'Ostende-Armentières et Furnes-Dunkerque. Dépenses d'exploitation. (Loi du 5 août 1879.)	10,200 °	"	"	"	10,200 °	
Loi du 25 mai 1880. { Voies à établir sur les nouveaux quais, à Anvers; travaux d'extension aux stations des établissements maritimes	2,500,000 °	"	"	284,495 58	2,215,504 62	
	Transformation de l'embranchement du Quartier Léopold, à Bruxelles	1,900,000 °	"	"	"	1,900,000 °
		Remises à voitures et à locomotives, ateliers, etc.	2,500,000 °	"	488,041 55	2,011,958 47
	Signaux et appareils de sécurité	2,000,000 °	"	"	848,445 °	1,151,557 °
	Extension et amélioration du matériel de traction et de transport	12,000,000 °	"	"	8,689,985 79	5,510,016 21
Loi du 26 août 1880. { Rachat de la concession du chemin de fer de Virton	6,948,500 °	"	"	"	6,948,500 °	
	Rachat du matériel d'exploitation du chemin de fer de Virton; extension du matériel roulant du réseau de l'État	8,500,000 °	"	199,221 55	8,500,778 45	
	Travaux d'amélioration et d'extension à effectuer sur la ligne d'Anvers à la frontière des Pays-Bas; construction d'ateliers, de remises et de magasins pour les services de la traction et du transport	2,000,000 °	"	"	900 22	1,999,099 78
C. Télégraphes.	324,105,900 °	115,103,735 33	58,558,084 16	51,457,729 40	119,290,351 11	
Extension des lignes et appareils télégraphiques. (Loi du 27 mai 1876, § 26)	125,000 °	118,217 53	6,782 45	"	"	
Extension des lignes et appareils télégraphiques. (Loi du 5 juin 1878, § 18.)	100,000 °	24,983 64	52,070 61	22,545 75	"	
Loi du 4 août 1879. { Extension du réseau télégraphique.	200,000 °	"	"	161,651 11	58,568 89	
	Établissement de télégraphes le long des voies navigables	150,000 °	"	8,764 95	80,574 92	63,660 15
Lignes télégraphiques à établir le long des canaux. (Loi du 25 mai 1880.)	100,000 °	"	"	"	100,000 °	
	675,000 °	143,201 10	65,217 99	264,551 78	202,029 04	

Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des services spéciaux.

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices.			RESTE disponible au 1 ^{er} Janvier 1881.
		1878 ET ANNÉES antérieures.	1879.	1880.	
Ministère des Travaux publics (suite).					
D. Bateaux à vapeur.					
Construction d'un nouveau steamer remorqueur. (Loi du 9 juillet 1875, § 28.)	130,000 °				
Excédant de crédit sans emploi, à annuler	24,977 05				
RESTE. fr.	155,022 95	155,022 95	°	°	°
Loi du 4 août 1879. { Achat de deux bateaux pilotes	150,000 °	°	°	82,471 98	47,528 02
{ Construction d'un bateau garde-pêche.	160,000 °	°	°	78,975 °	81,025 °
{ Paquebot en acier	700,000 °	°	°	°	700,000 °
	1,145,022 95	155,022 95	°	161,446 98	828,555 02
E. Canaux.					
Subside pour la souscription d'actions de la Société concessionnaire d'un canal à grande section, formant jonction de la Lys à l'Yperlée. (Loi du 14 août 1862, art. 2)	2,800,000 °	2,600,000 °	°	°	200,000 °
Construction, à l'intersection du canal de dérivation de la Lys, de Deynze à la mer du Nord, et de celui de Gand à Bruges, d'ouvrages destinés à isoler les eaux de la Lys de celles de ce dernier canal. (Loi du 14 septembre 1864, § 5.)	550,000 °	229,452 65	°	°	120,547 37
Amélioration du canal de Bruges à Ostende, en vue de donner plus de facilité à la navigation maritime. (Loi du 5 juin 1870, § 8.)	250,000 °	199,154 55	29,097 42	°	21,148 05
Amélioration du canal de Bruges à Ostende en vue de donner plus de facilité à la navigation. (Loi du 27 juillet 1871, § 10.)	250,000 °	246,544 78	5,655 22	°	°
Canal de Turnhout à Anvers, par S ^c -Job in 't Goor. (Loi du 16 août 1875, § 12)	1,000,000 °	940,051 45	876 68	8,975 20	50,096 67
Travaux d'élargissement et de redressement du canal de Terneuzen. (Loi du 27 mai 1876, § 15.)	1,000,000 °	1,000,000 °	°	°	°
L. 17 juill 1877. { Amélioration du canal de Bruges à Ostende	500,000 °	°	22,427 65	1,351 51	476,240 84
{ Canal de jonction de la Meuse à l'Escaut	425,000 °	576,165 28	48,854 72	°	°
{ Amélioration du canal de Lisseweghe, endiguement du Zwyn	14,000 °	4,000 °	°	°	10,000 °
Canal de Terneuzen. (Loi du 5 juin 1878.)	2,200,000 °	452,411 59	1,455,104 52	514,435 89	°
À REPORTER. fr	8,789,000 °	6,047,580 28	1,558,596 21	524,700 60	878,052 91

Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour services spéciaux.

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1881.	
		1878 ET ANNÉES antérieures.	1879.	1880.		
REPORT. . . . fr.	8,789,000 »	6,047,580 28	1,538,596 21	524,700 60	878,052 91	
Ministère des Travaux publics (suite).						
E. Canaux (suite).						
Loi du 4 août 1870.	Canal de jonction de la Meuse à l'Escaut . . .	455,000 »	»	126,171 29	169,070 14	158,858 57
	Canaux houillers du Hainaut	6,000,000 »	»	8,895 75	54,972 06	5,956,152 21
	Canal de Gand à Terneuzen	5,000,000 »	»	»	109,485 05	2,890,514 97
	Canal de Roulers à la Lys	500,000 »	»	152,150 »	1,915 50	545,054 70
	— de la Lys à l'Yperlée	2,000,000 »	»	»	1,525 »	1,998,477 »
	— de Bruges à Ostende et port d'Ostende.	5,000,000 »	»	46,000 »	150,866 37	2,805,153 65
Loi du 26 août 1880.	Canaux houillers du Hainaut	500,000 »	»	»	»	500,000 »
	Canal de Gand à Terneuzen	1,500,000 »	»	»	»	1,500,000 »
		25,724,000 »	6,047,580 28	1,871,815 25	795,522 50	17,011,085 99
F. Rivières.						
	Part d'intervention de l'État dans les travaux d'assainissement de la Senne. (Loi du 4 juin 1866.) . . .	5,000,000 »	2,666,666 67	»	250,505 »	85,028 55
	Part de l'État dans les travaux à exécuter à la Trouille, à Mons. (Loi du 12 juin 1869, 7 ^e .) . . .	550,000 »	514,859 84	»	»	35,140 16
	Travaux d'amélioration de l'écoulement des eaux de la Senne de l'amont vers l'aval de la ville de Bruxelles. (Loi du 5 juin 1870, § 16.)	40,000 »	10,951 04	»	»	20,048 90
Loi du 10 août 1875.	§ 11. Travaux stipulés dans le traité du 12 mai 1865 avec les Pays-Bas	400,000 »	529,491 91	62,656 31	»	7,851 78
	§ 15. Amélioration de la Lys	250,000 »	240,753 81	6,460 58	2,806 61	»
	§ 16. Amélioration de la Dyle	40,000 »	95 88	»	»	39,904 12
	§ 22. Travaux pour faciliter l'écoulement des eaux de l'Escaut à Gand et en amont de cette ville	500,000 »	249,879 81	5,421 »	246,099 19	»
	§ 25, c. Approfondissement et recreusement du Burgraeven-Stroom	50,000 »	50,000 »	»	»	»
	§ 24. Travaux d'amélioration du système d'égouts de la ville de Tournai	200,000 »	285 75	»	»	199,714 25
L. du 9 juill. 1875.	§ 12. Sambre canalisée	65,500 »	57,676 89	7,825 11	»	»
	§ 15. Escaut; amélioration du régime des eaux, de la navigation et du halage; égout collecteur à Tournai	955,000 »	255,000 »	»	»	»
	§ 15. Mandel; travaux de canalisation	42,000 »	41,871 49	»	»	128 51
	A REPORTER. . . . fr.	5,172,500 »	4,206,512 09	80,561 »	499,810 80	585,816 11

Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des services spéciaux.

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachés aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1881.	
		1878 ET ANNÉES antérieures.	1879.	1880.		
REPORT. . . . fr	5,172,500 °	4,200,512 09	80,561 °	499,810 80	585,810 11	
Ministère des Travaux publics (suite).						
F. Rivières (suite).						
Loi du 27 mai 1876.	§ 15. Canalisation de la Meuse	600,000 °	600,000 °	°	°	
	§ 14. Escaut. Travaux d'amélioration	500,000 °	84,548 85	207,152 44	5,518 71	
	§ 16. Travaux d'amélioration de la Dendre	100,000 °	100,000 °	°	°	
	§ 17. Continuation des travaux d'amélioration du régime de l'Yser et des canaux y aboutissant	200,000 °	108,545 69	91,454 51	°	
	§ 20. Travaux d'amélioration de la Grande-Nèthe	24,000 °	5,755 57	166 55	°	18,080 28
L. du 17 juil. 1877.	Construction de barrages dans la Meuse	800,000 °	800,000 °	°	°	
	Amélioration de la Grande-Nèthe.	150,000 °	129,494 52	50 °	°	6,455 48
	Travaux d'amélioration à la Lys	150,000 °	°	5,000 °	88 20	146,911 80
	Id. id. l'Escaut.	775,000 °	528,092 75	500,290 44	146,616 81	°
	Subside pour l'amélioration des égouts de la ville de Namur. (Loi du 27 juillet 1877.).	100,000 °	100,000 °	°	°	°
L. du 5 juin 1878.	Construction de barrages dans la Meuse	1,200,000 °	215,504 81	486,820 17	121,552 75	578,542 29
	Lys. — Travaux d'amélioration	150,000 °	°	°	°	150,000 °
	Barrage de la Dendre	70,000 °	46,195 19	25,651 74	°	155 07
	Yser. — Travaux d'amélioration.	500,000 °	°	229,541 65	70,458 55	°
Loi du 4 août 1879.	Barrage de la Gileppe	600,000 °	°	21,586 80	52,406 °	525,007 20
	Meuse	1,000,000 °	°	467,624 09	257,081 01	295,294 90
	Escaut. — Travaux d'amélioration	2,900,000 °	°	9,640 64	415,955 75	2,476,405 61
	Dendre. — Travaux d'amélioration	160,000 °	°	5,057 49	67,451 26	89,511 25
	Grande-Nèthe	100,000 °	°	40 °	60,127 60	39,852 40
	Yser	500,000 °	°	°	152,868 85	147,131 15
	Écoulement des eaux du Sud de Bruges.	10,000 °	°	5,969 15	5,889 35	2,141 50
Exécution des travaux stipulés dans le traité du 12 mai 1865 avec les Pays-Bas	80,000 °	°	°	°	80,000 °	
Escaut. — Travaux d'amélioration et transformation de la navigation. (Loi du 25 mai 1880.)	500,000 °	°	°	°	500,000 °	
		15,727,500 °	6,722,645 27	1,951,506 27	1,854,405 42	5,259,085 04

Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des services spéciaux.

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachés aux Budgets des exercices			RESTE disponible ou 1 ^{er} janvier 1881.
		1873 ET ANNÉES antérieures.	1879.	1880.	
Ministère des Travaux publics (suite).					
G. Ports et côtes. — Polders.					
Loi du 8 juillet 1865. { § 8. exhaussement et renforcement de de la digue du comte Jean . . .	450,000 "	429,532 17	"	"	20,447 85
Loi du 8 juillet 1865. { § 15. Amélioration du port de Nieuport.	1,000,000 "	1,000,000 "	"	"	"
Continuation des travaux de défense de la côte contre l'action de la mer. (Loi du 5 juin 1868, § 8.)	100,000 "	100,000 "	"	"	"
Loi du 5 juin 1870. { § 12. Réunion des embarcadères établis le long des quais du Kattendyck et du Rhin bordant l'Escaut à Anvers.	500,000 "	296,089 93	"	5,507 92	198,402 15
Loi du 5 juin 1870. { § 22 Travaux de défense de la côte	500,000 "	270,446 75	29,553 27	"	"
Loi du 5 juin 1870. { § 25. Établissement de nouveaux phares à Blankenberghe et à Heyst	175,000 "	159,780 52	"	"	15,219 48
Construction de nouveaux murs et d'embarcadères le long des quais du Kattendyck et du Rhin, et premiers travaux d'établissement d'une nouvelle écluse, à Anvers. (Loi du 27 juillet 1871, § 15.)	1,000,000 "	967,094 91	111 35	"	52,793 74
Travaux d'assainissement des polders du pays de Waes. (Loi du 16 août 1873, § 25.)	100,000 "	100,000 "	"	"	"
Reconstruction partielle des quais d'Anvers et établissement d'installations provisoires sur la rive droite de l'Escaut. (Loi du 17 avril 1874.)	2,000,000 "	1,128,697 26	619,719 85	155,804 50	95,778 61
Loi du 9 juillet 1875. { § 18. Travaux d'endiguement du Zwyn.	50,000 "	50,000 "	"	"	"
Loi du 9 juillet 1875. { § 19. Port d'Ostende; établissement d'un bassin et de chantiers pour le service de la marine; amélioration du port.	547,600 "	296,505 59	51,096 41	"	"
Nouvelles installations pour le service de la marine à Ostende. (Loi du 27 mai 1876, § 18.)	400,000 "	171,491 55	74,965 75	15,807 94	159,754 78
Travaux de défense de la côte. (Loi du 17 juillet 1877.)	400,000 "	81 "	188,555 28	211,565 72	"
Loi du 5 juin 1878. { Installations maritimes d'Anvers	6,000,000 "	5,475,018 "	2,524,982 "	"	"
Loi du 5 juin 1878. { Id. pour la marine à Ostende.	500,000 "	"	"	"	500,000 "
Loi du 4 août 1879. { Nieuport. Bassin à flot	1,000,000 "	"	600 "	5,116 27	996,285 73
Loi du 4 août 1879. { Blankenberghe. Plage des bains et dépendances du port	250,000 "	"	"	27,224 88	222,775 12
Loi du 4 août 1879. { Travaux de défense de la côte	500,000 "	"	"	210,579 27	89,420 73
Loi du 4 août 1879. { Installations maritimes d'Anvers	10,000,000 "	"	5,660,018 "	7,667,850 "	4,672,152 "
Loi du 4 août 1879. { Installations maritimes à Ostende	550,000 "	"	"	"	550,000 "
A REPORTER. fr.	51,022,600 "	8,444,755 66	7,140,599 87	8,295,456 50	7,132,988 17

Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des services spéciaux.

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices.			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1881.	
		1878 ET ANNÉES antérieures.	1879.	1880.		
REPORT. . . . fr.	51,022,000 »	8,444,755 66	7,140,309 87	8,295,456 50	7,152,988 17	
Ministère des Travaux publics (suite).						
G. Ports et côtes. — Polders (suite).						
Installations maritimes d'Anvers. (Loi du 23 mai 1880.)	5,000,000 »	»	»	»	5,000,000 »	
Même objet. (Loi du 26 août 1880.)	5,000,000 »	»	»	»	5,000,000 »	
	41,022,600 »	8,444,755 66	7,140,309 87	8,295,456 50	17,152,988 17	
H. Routes et ponts.						
Loi du 27 mai 1876. {	§ 4. Construction et reconstruction de ponts appartenant à des routes. Subsidés	1,000,000 »				
	Excédent de crédit sans emploi, à annuler.	92 53				
	RESTE.	999,907 47	999,907 47	»	»	
Raccordement de routes, construction de ponts, chemins vicinaux. (Loi du 17 juillet 1877.)	1,500,000 »	1,500,000 »	»	»	»	
Travaux de raccordement de routes. (Loi du 5 juin 1878)	2,000,000 »	660,672 41	1,254,145 99	75,508 02	20,675 58	
Loi du 4 août 1879. {	Construction et reconstruction de ponts appartenant à des routes. Subsidés	5,500,000 »	»	588,561 69	1,780,461 64	1,125,176 67
	Raccordement à Molenbeek-S ^t -Jean du boulevard Léopold II au boulevard d'Anvers	1,000,000 »	»	1,285 52	596,971 51	401,745 17
	Prolongement de l'avenue d'Auderghem jusqu'aux nouveaux établissements militaires	575,000 »	»	158,560 71	150,477 89	66,161 40
	Ourthe. — Établissement d'un pont à Chênée	20,000 »	»	»	18,914 07	1,085 95
	Lys. — Pont à Courtrai et chemin de halage	505,000 »	»	750 01	21,121 54	485,128 65
	9,809,907 47	5,109,579 88	1,982,899 72	2,640,454 47	2,097,975 40	
Ministère de la Guerre.						
A. Frais de guerre et de défense.						
Travaux nécessaires pour compléter l'enceinte de la place d'Anvers et pour reconstruire les forts de Merxem, de Burghl, de Zwynrecht, ainsi qu'une digue défensive entre ce dernier fort, le fort Sainte-Marie et l'Escaut. (Loi du 10 janvier 1870)	14,000,000 »	15,978,270 59	21,729 61	»	»	
Travaux de défense à Anvers et à Termonde. (Loi du 2 septembre 1870.)	2,150,000 »	1,576,058 80	2,195 51	»	571,767 69	
	A REPORTER. . . . fr.	16,150,000 »	15,554,309 19	23,925 12	571,767 69	

Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des services spéciaux.

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} Janvier 1881.
		1878 ET ANNÉES antérieures.	1879.	1880.	
REPORT. . . fr.	16,150,000 »	15,554,509 19	25,925 12	»	571,767 60
Ministère de la Guerre (suite).					
A. Frais de guerre et de défense (suite).					
Fabrication d'armes perfectionnées nécessaires à la gendarmerie (Loi du 2 avril 1875.)	205,000 »	205,247 55	50 »	1,722 45	»
Outils de campement des troupes d'infanterie 100,000 »					
Excédent de crédit sans emploi, à annuler. » 61					
RESTE. 99,999 59	99,999 59	99,225 89	775 50	»	»
Loi du 27 mai 1877. } Exhaussement des affûts de siège pour canons rayés	782,000 »	548,621 57	87,581 91	147,291 48	198,505 24
Ouvrages de défense des forts du bas Escaut .	1,800,000 »	1,250,569 55	407,229 27	61,827 01	80,574 59
Achat et transformation de car- touchières 500,000 »					
Excédent de crédit sans emploi, à annuler. 246 51					
RESTE. 299,755 69	299,755 69	299,410 95	542 76	»	»
Loi du 18 avril 1878. } Construction de deux forts perman- nents en avant de Licre et de Waelhem sur la rive gauche de la Nèthe	5,000,000 »	655,275 79	747,055 98	945,220 21	654,452 02
Complément et amélioration de l'ar- tillerie	7,500,000 »	1,625,052 75	558,901 81	192,691 65	5,125,575 83
Achèvement des forts de Merxem, de Zwyndrecht et de Cruybeke. (Loi du 5 juin 1878)	2,200,000 »	575,356 42	1,021,436 27	560,189 22	244,988 00
	52,056,755 08	20,408,825 20	2,847,524 62	1,906,942 »	6,875,661 26
B. Bâtimens militaires.					
Construction d'une grande meunerie militaire à Anvers, et établissement dans toutes les bou- langeries militaires du royaume de fours aéro- thermes et de pétrins mécaniques. (Loi du 21 mai 1872.) 750,000 »					
Excédent de crédit sans emploi, à an- nuler 64 65					
RESTE. . fr. 729,955 55	729,955 55	706,005 15	16,786 67	7,145 55	»
Amélioration des casernes de l'État et de leur mobi- lier; construction et ameublement de nouvelles casernes. (Loi du 5 juin 1878.)	2,000,000 »	1,988,212 82	11,787 18	»	»
A REPORTER. fr.	2,729,955 55	2,694,217 95	28,575 85	7,145 55	»

Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des services spéciaux.

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible ou 1 ^{er} janvier 1881.
		1876 ET ANNÉES antérieures.	1879.	1880.	
REPORT. . . fr.	2,729,935 35	2,694,217 95	28,573 85	7,143 55	"
Ministère de la Guerre (suite).					
B. Bâtimens militaires (suite).					
Construction de casernes et d'hôpitaux militaires. (Loi du 50 mars 1879)	4,000,000 "	"	2,216,691 14	1,783,308 86	"
Construction par l'État des bâtimens destinés au casernement des troupes à Saint-Nicolas. (Loi du 2 août 1879)	5,000 "	"	"	"	5,000 "
Construction et amélioration de casernes et d'hôpitaux militaires. (Loi du 27 avril 1880.)	4,500,000 "	"	"	405,041 00	4,006,058 01
	11,254,935 35	2,694,217 95	2,245,264 99	2,288,394 40	4,011,058 01
Ministère des Finances.					
A. Constructions et améliorations. — Bâtimens civils.					
Appropriation des terrains à bâtir de l'École vétérinaire de Cuesghem (Loi du 1 ^{er} juin 1874)	495,000 "	467,945 57	13,316 49	"	13,757 94
Mise en valeur de terrains domaniaux. (Loi du 2 juillet 1875)	800,000 "	559,655 51	260,544 49	"	"
Mise en valeur de terrains domaniaux. (Loi du 15 avril 1878.)	1,280,000 "	"	525,126 71	587,096 02	367,777 27
Travaux de construction de magasins destinés aux papiers hors d'usage provenant de diverses administrations publiques. (Loi du 28 août 1878.) 20,000 "					
Excédent de crédit sans emploi, à annuler	112 86				
RESTE. . . fr.	19,887 14	"	19,887 14	"	"
Appropriation et installation du nouvel Hôtel des Monnaies. — Participation à l'Exposition nationale. (Loi du 15 mars 1880.)	55,000 "	"	"	33,584 46	21,415 54
	2,649,887 14	1,007,601 08	818,674 85	420,680 48	402,930 75
B. Divers.					
Frais d'émission et de confection des titres de l'emprunt de 240 millions de francs à 5 p. 0/0. (Loi du 29 avril 1875.)	500,000 "	291,168 12	2,000 "	"	6,451 88
A REPORTER. . . fr.	500,000 "	291,168 12	2,000 "	"	6,451 88

Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des services spéciaux.

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachés aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1881.
		1878 ET ANNÉES antérieures.	1879.	1880.	
REPORT. . . . fr.	300,000 »	201,168 12	2,400 »	»	6,431 88
Ministère des Finances (suite).					
B. Divers (suite).					
Frais de confection et d'émission des titres à 4 p. % ainsi que de ceux à délivrer en exécution de la loi du 9 juillet 1875. (Loi du 27 mai 1876, art. 4.) .	80,000 »	33,638 50	18,000 »	»	28,361 50
Frais d'émission et de confection des titres à 4 p. % destinés au paiement de lignes concédées. (Loi du 26 juin 1877.)	150,000 »	89,361 »	15,500 »	»	75,139 »
Construction d'un steamer destiné au service de la douane. (Loi du 16 février 1878.)	92,500 »				
Excédent de crédit sans emploi, à annuler	86 25				
Reste. . . . fr.	92,413 75	92,413 75	»	»	»
Frais de confection des titres à 4 p. % (Loi du 31 mai 1878.)	35,000 »	796 »	9,994 78	6,555 30	17,653 92
Conversion de la dette à 4 1/2 p. % en un fonds nouveau à 4 p. %, frais de confection de nouveaux titres. (Loi du 25 juillet 1879.)	275,000 »	»	54,215 75	95,045 76	127,738 49
Frais de confection et d'émission des titres de la Dette publique à créer en vertu de la présente loi, des lois des 4 juin, 5 juin et 26 août 1878 et des 17 février 30 mars, 1 ^{er} et 8 avril et 24 juin 1879. (Loi du 4 août 1879.)	75,000 »	»	»	61,658 58	13,341 62
Frais de la révision des pensions militaires. (Loi du 14 mars 1880.)	10,000 »	»	»	10,000 »	»
Frais d'expertise de biens échangés. Parc de Laeken. (Loi du 12 mai 1880.)	4,500 »	»	»	636 20	3,863 80
Fabrication de monnaies et de médailles en souvenir du 50 ^e anniversaire de l'Indépendance nationale. (Loi du 15 mai 1880.)	850,000 »	»	»	822,494 32	7,505 68
TOTAL.	1,851,913 75	477,377 37	100,110 53	994,389 96	280,033 89

Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des services spéciaux.

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices.			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1881.
		1878 BY ANNÉES antérieures.	1879.	1880.	
RÉCAPITULATION.					
Justice.					
A. Constructions et améliorations. — Bâtiments civils.	15,642,952 52	6,741,539 07	4,211,759 52	3,440,433 32	1,249,420 41
B. Divers.	18,990 75	"	18,990 75	"	"
Intérieur.					
A. Constructions et améliorations. — Bâtiments civils	2,224,811 05	881,252 15	1,061,752 01	141,945 "	139,860 99
B. Subsidés et services divers	26,900,000 "	21,565,443 19	850,531 08	1,925,597 "	2,760,828 73
C. Objets d'art et de science.	891,625 "	409,528 53	89,922 73	166,408 38	225,673 36
D. Recensements et divers	7,945,348 74	317,467 77	181,440 49	5,073,933 12	2,372,507 36
E. Expositions.	1,364,725 90	724,535 "	488,350 29	71,942 22	79,896 59
Instruction publique.					
A. Constructions et améliorations. — Bâtiments civils.	15,035,524 52	2,844,943 56	1,848,084 35	4,458,828 05	6,801,668 36
B. Divers.	1,089,734 40	394,221 09	21,591 27	271,687 61	402,254 43
Travaux publics.					
A. Constructions et améliorations. — Bâtiments civils	22,616,827 62	6,342,041 28	5,792,908 23	4,325,138 58	8,156,739 53
B. Chemins de fer.	324,195,900 "	115,105,755 35	58,558,084 16	51,457,729 40	119,296,551 11
C. Télégraphes	675,000 "	143,201 19	65,217 99	264,581 78	202,029 04
D. Bateaux à vapeur	1,145,022 95	155,022 95	"	161,446 98	828,553 02
E. Canaux	25,724,000 "	6,047,580 28	1,871,813 23	795,522 50	17,011,083 99
F. Rivières	15,727,500 "	6,722,645 27	1,951,366 27	1,854,403 42	5,239,085 04
G. Ports et côtes. — Polders	41,022,600 "	8,444,755 66	7,149,399 87	8,295,456 30	17,132,988 17
H. Routes et ponts.	9,899,907 47	5,169,579 88	1,982,899 72	2,640,454 47	2,097,975 40
Guerre.					
A. Frais de guerre et de défense	52,036,753 08	20,408,825 20	2,847,324 62	1,906,942 "	6,873,661 28
B. Bâtiments militaires	11,234,935 35	2,694,217 95	2,245,264 99	2,284,394 40	4,011,058 01
Finances.					
A. Constructions et améliorations. — Bâtiments civils	2,640,887 14	1,007,601 08	818,674 83	420,680 48	402,930 75
B. Divers	1,851,913 75	477,377 37	100,110 53	994,589 96	280,035 89
TOTAUX. . fr.	560,791,955 80	204,393,313 78	69,935,287 81	90,898,774 97	195,564,379 24

(70)

ANNEXE N° 6.

TABLEAU

DES

RÉSULTATS DES BUDGETS DES EXERCICES CLOS

DE 1830 A 1878 INCLUSIVEMENT.

TABLEAU DES RÉSULTATS DES BUDGETS DES EXERCICES

EXERCICES.	PRÉVISIONS.				
	ÉVALUATIONS du BUDGET des VOIES ET MOYENS.	AUGMENTATIONS par des lois spéciales.	RESSOURCES EXTRAORDINAIRES constituées dans le cours de l'exercice en dehors des évaluations du Budget. (Montant effectif.)	FONDS AFFECTÉS à des dépenses spéciales. (Montant effectif.)	TOTAL.
1830 (4 ^{me} trimestre)	26,502,221 36	»	»	»	26,502,221 36
1831	66,942,211 82	46,205,354 02	78,248 59	»	113,225,816 05
1832	77,811,942 41	74,592,463 76	60,099 80	»	152,464,505 97
1833	86,037,982 »	»	54,603 48	»	86,092,585 48
1834	84,279,578 »	»	321,259 35	10,000,000 »	94,600,817 35
1835	85,142,519 »	4,785,149 22	413,891 40	1,490,000 »	91,831,559 02
1836	84,537,151 »	»	1,444,799 73	15,374,163 74	101,376,114 47
1837	85,911,700 »	»	2,508,636 25	10,000,000 »	98,220,336 25
1838	94,606,326 »	»	44,855 30	25,778,935 70	120,429,195 »
1839	104,095,351 »	»	151,714 65	15,895,897 40	120,144,145 05
1840	101,955,569 »	»	5,745,247 64	63,074,257 63	170,775,074 27
1841	101,464,464 »	»	39,052 92	»	101,505,316 92
1842	105,850,612 »	50,000 »	71,034 77	22,337,424 68	128,309,071 45
1843	109,650,053 »	30,000 »	16,536,755 36	1,699,763 61	127,916,371 97
1844	109,581,084 »	»	3,728,820 54	84,656,000 »	197,965,904 54
1845	111,158,170 »	»	10,692,961 02	6,886,541 07	128,717,472 99
1846	115,014,070 »	»	489,091 09	328,005 56	115,831,076 65
1847	115,475,650 »	»	85,703 12	100,000 »	115,657,353 12
1848	118,412,250 »	290,000 »	57,014,121 10	105,916 91	155,882,288 01
1849	116,797,020 »	800,000 »	»	24,500 06	117,621,520 06
1850	115,910,820 »	2,000,000 »	16,347,668 69	»	134,258,488 69
1851	117,552,550 »	450,000 »	255,145 39	85,159 45	118,122,854 84
1852	118,310,250 »	»	2,882,959 97	1,240,291 02	122,433,599 99
1853	124,224,250 »	550,000 »	6,698,622 27	3,931,724 53	135,404,596 80
1854	126,002,150 »	500,000 »	15,913,253 20	6,403,417 26	146,825,820 46
1855	129,596,590 »	950,000 »	145,182 01	4,990,791 12	135,680,563 13
1856	132,698,540 »	1,264,000 »	123,248 63	3,108,895 86	137,194,654 49
1857	139,604,990 »	2,150,000 »	77,489 84	2,284,992 08	144,117,471 92
1858	141,910,790 »	2,250,000 »	36,067 62	726,651 15	144,905,488 77
1859	147,652,990 »	1,000,000 »	»	1,721,569 15	150,354,359 15
1860	149,188,790 »	1,728,000 »	74,035 91	14,096,647 44	165,087,473 35
1861	149,029,190 »	1,929,417 95	»	15,462,486 97	166,421,094 92
1862	155,614,490 »	1,000,000 »	»	5,421,575 01	158,033,065 01
1863	156,046,790 »	1,000,000 »	850,920 »	4,852,759 35	162,750,469 35
1864	157,782,790 »	800,000 »	12,504,805 42	4,760,118 81	175,847,714 25
1865	159,612,790 »	800,000 »	5,867,257 25	3,180,033 64	169,460,080 89
1866	164,089,490 »	»	1,049,486 42	17,156,890 57	182,295,866 99
1867	166,046,290 »	»	10,259,231 38	59,923,729 80	216,229,251 18
1868	169,199,780 »	»	936,738 44	32,410,381 63	202,537,900 07
1869	174,691,700 »	»	3,662,227 06	22,229,034 20	200,582,961 26
1870	176,725,000 »	»	5,388,118 37	9,516,989 10	191,630,107 47
1871	178,329,000 »	»	4,578,316 59	44,359,638 95	227,266,975 54
1872	188,914,000 »	»	3,803,026 77	22,784,721 73	215,501,748 50
1873	205,985,500 »	»	5,909,338 34	110,148,310 97	320,045,149 31
1874	220,043,000 »	»	7,997,353 32	64,462,094 50	302,102,447 82
1875	243,032,600 »	»	6,378,327 41	25,147,717 51	274,558,644 92
1876	250,244,860 »	»	6,284,657 41	64,714,787 04	321,244,304 45
1877	252,245,760 »	»	5,921,492 41	82,569,776 93	340,737,029 54
1878	260,333,860 »	»	7,779,547 19	101,271,593 50	369,384,800 49
	6,777,194,704 59	145,104,385 53	306,999,264 12	964,758,343 43	8,094,056,697 69
	6,922,299,090 14				

CLOS DE 1850 A 1878 INCLUSIVEMENT. — RECETTES.

FAITS RÉALISÉS.	RÉSULTATS de la comparaison des prévisions avec les faits réalisés.		Observations.
	RECouvreMENTS effectués.	EXCÉDENT des évaluations.	
20,502,221 50	»	»	
113,225,815 05	»	»	
152,464,505 07	»	»	
88,058,313 92	»	1,965,728 44	
96,701,537 76	»	2,100,520 41	
91,075,225 70	756,555 92	»	
102,652,052 59	»	1,250,517 93	
101,715,250 24	»	5,494,915 99	
125,500,914 81	»	5,080,719 81	
115,837,428 97	4,506,714 08	»	
169,376,253 86	1,596,820 41	»	
101,542,826 17	160,690 75	»	
126,766,956 55	1,542,114 90	»	
125,289,847 48	4,026,724 49	»	
198,810,508 75	»	844,604 59	
129,855,951 97	»	1,158,478 98	
114,064,043 57	»	252,966 72	
115,528,065 84	2,129,289 28	»	
146,117,886 55	9,764,401 46	»	
115,871,437 58	5,749,882 48	»	
152,877,187 86	1,581,500 85	»	
119,545,651 94	»	1,220,817 10	
128,451,208 79	»	6,017,817 80	
159,468,270 19	»	4,065,675 59	
152,675,052 50	»	5,849,252 04	
144,502,166 65	»	8,821,605 50	
146,259,211 91	»	9,044,557 42	
149,145,925 95	»	5,026,452 01	
155,880,759 57 $\frac{1}{2}$	»	10,977,250 60 $\frac{1}{2}$	
158,549,645 85	»	7,995,286 70	
169,709,218 61 $\frac{1}{2}$	»	4,621,745 26 $\frac{1}{2}$	
172,254,411 84	»	5,815,516 92	
164,537,914 52 $\frac{1}{2}$	»	6,501,849 51 $\frac{1}{2}$	
168,925,520 49	»	6,194,851 14	
181,514,254 97 $\frac{1}{2}$	»	5,666,540 74 $\frac{1}{2}$	
178,088,951 17	»	8,626,870 28	
187,047,478 35	»	4,751,611 34	
225,404,895 42	»	7,175,642 24	
209,641,495 41	»	7,105,505 34	
211,092,453 85	»	10,500,472 59	
205,442,109 40	»	13,812,001 95	
256,645,968 44	»	20,570,992 90	
259,940,457 90	»	24,458,689 40	
341,086,178 63	»	21,045,029 52	
315,915,640 21	»	13,811,192 59	
278,711,586 63	»	4,152,941 71	
526,620,743 66	»	5,576,459 21	
546,284,526 27	»	5,547,496 93	
567,590,461 95	1,794,558 56	»	
8,520,105,506 92	31,608,611 16	257,655,420 59	
	226,040,809 23		

TABLEAU DES RÉSULTATS DES BUDGETS DES EXERCICES

EXERCICES.	PREVISIONS.						
	SERVICE ORDINAIRE.						
	CRÉDITS accordés par la loi du Budget primitif.	CRÉDITS supplémentaires et extraordinaires accordés par des lois spéciales, déduction faite des annulations de crédit.	CRÉDITS complémentaires pour couvrir les dépenses faites au delà des allocations non limitatives des Budgets.	CRÉDITS transférés des exercices antérieurs, en vertu de l'art. 20 de la loi de comptabilité.	TOTAL.	CRÉDITS transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 20 de la loi de comptabilité.	RESTE, ou crédits afférents à l'exercice.
1850.	27,981,168 79	»	»	»	27,981,168 79	»	27,981,168 79
1 ^{er} trimestre.							
1851.	115,806,850 65	»	»	»	115,806,850 65	»	115,806,850 65
1852.	a) 151,505,175 28	12,892,226 55	»	»	164,395,401 81	»	164,395,401 81
1853.	94,149,855 55	»	»	»	94,149,855 55	»	94,149,855 55
1854.	85,272,610 52	5,601,590 11	»	»	88,874,000 43	»	88,874,000 43
1855.	86,569,595 77	1,699,740 51	»	»	88,069,554 28	»	88,069,554 28
1856.	85,058,557 45	1,167,450 59	»	»	86,225,788 04	»	86,225,788 04
1857.	91,048,402 16	4,177,701 55	»	»	95,226,105 69	»	95,226,105 69
1858.	94,947,052 10	1,849,906 98	»	»	96,796,959 08	»	96,796,959 08
1859.	104,899,097 55	7,793,917 90	»	»	112,695,015 45	»	112,695,015 45
1860.	99,150,590 94	6,454,054 64	»	»	105,584,425 58	»	105,584,425 58
1861.	103,791,842 58	13,617,459 14	58,142 25	»	117,467,425 97	»	117,467,425 97
1862.	105,566,962 81	3,522,447 63	»	»	109,089,410 44	»	109,089,410 44
1863.	108,855,572 01	11,168,453 71	285,920 25	»	120,289,725 95	»	120,289,725 95
1864.	110,125,796 67	6,659,150 59	12,775 60	»	116,795,700 66	»	116,795,700 66
1865.	110,571,585 49	4,169,479 25	551,474 01	»	114,872,558 75	»	114,872,558 75
1866.	112,904,215 11	5,615,455 66	375,517 46	»	118,895,188 23	»	118,895,188 23
1867.	116,452,576 58	8,200,515 59	565,645 10	»	125,216,732 87	»	125,216,732 87
1868.	118,195,870 65	15,185,567 64	275,427 52	»	151,652,865 81	»	151,652,865 81
1869.	111,655,105 81	5,566,095 66	554,255 64	»	115,555,451 11	556,555 60	114,997,095 51
1870.	114,677,172 09	4,404,468 49	635,069 65	556,555 60	120,051,045 85	520,562 56	119,750,485 27
1871.	115,456,059 16	4,797,745 12	169,924 04	520,562 56	120,725,588 88	527,456 21	120,195,932 67
1872.	115,524,706 95	17,626,170 40	415,551 85	527,456 21	134,091,885 48	2,625,149 25	151,468,736 25
1873.	125,615,269 51	7,954,425 77	425,591 17	2,625,149 25	134,594,255 50	2,127,599 51	152,466,654 19
1874.	125,249,057 07	8,219,454 95	810,552 10	2,127,599 51	136,406,663 43	1,449,181 75	154,957,481 68
1875.	127,900,547 24	10,214,528 72	672,045 61	1,449,181 75	140,256,101 52	1,645,625 55	158,590,475 79
1876.	155,484,616 91	10,022,941 98	1,400,544 57	1,645,625 55	146,555,528 99	1,574,588 67	144,978,940 52
1877.	155,056,047 56	b) 5,464,878 19	1,225,964 99	1,574,588 67	145,501,479 41	1,884,759 09	141,416,720 52
1878.	156,858,076 15	5,252,108 92	1,070,957 84	1,884,759 09	145,065,902 »	2,521,487 10	142,544,414 00
1879.	156,642,607 28	14,524,290 29	845,877 35	2,521,487 10	154,552,262 02	1,955,870 45	152,596,591 57
1880.	158,642,456 05	6,891,924 04	850,111 71	1,955,870 45	148,500,542 25	1,720,804 55	146,579,537 92
1881.	141,576,486 70	5,651,509 92	1,558,569 18	1,720,804 55	150,287,570 15	1,551,735 46	148,755,634 67
1882.	145,176,590 67	6,517,509 60	504,026 05	1,551,735 46	153,529,661 76	1,002,160 54	152,527,501 22
1883.	148,747,221 72	6,855,801 75	225,875 48	1,002,160 54	156,807,059 47	1,009,590 64	155,797,668 85
1884.	151,883,210 45	5,808,095 52	516,879 75	1,009,590 64	159,017,574 12	1,051,919 64	157,985,654 48
1885.	154,244,540 16	7,278,951 55	587,797 »	1,051,919 64	162,942,988 55	1,701,660 51	161,241,528 02
1886.	158,579,256 91	9,562,519 67	452,556 27	1,701,660 51	170,275,595 16	1,594,855 98	168,880,757 18
1887.	166,774,028 49	7,529,884 02	756,626 28	1,594,855 98	176,455,374 77	2,125,748 16	174,529,626 61
1888.	r) 171,550,259 14	5,821,729 79	1,264,150 05	r) 2,125,748 16	180,541,847 14	5,401,465 82	177,140,383 52
1889.	176,511,641 65	1,550,499 65	961,999 11	5,401,465 82	182,425,604 25	2,055,586 24	180,590,217 90
1890.	176,812,857 01	24,955,662 98	815,800 35	2,055,586 24	204,599,686 58	2,465,554 28	202,154,132 50
1891.	179,505,141 29	18,165,561 57	855,614 11	2,465,554 28	200,787,871 05	5,145,122 52	197,644,748 55
1892.	192,956,542 58	10,047,551 27	1,042,558 45	5,145,122 52	207,189,554 82	2,541,548 66	204,647,986 16
1893.	204,751,845 22	15,965,052 89	1,465,792 79	2,541,548 66	222,700,259 56	2,596,426 68	220,105,812 88
1894.	256,417,401 80	8,499,242 59	1,252,024 84	2,596,426 68	248,745,095 71	5,151,924 82	245,595,170 89
1895.	258,281,440 55	11,549,458 18	1,290,986 65	5,151,924 82	264,075,810 20	2,248,088 95	251,825,721 25
1896.	245,220,640 97	6,465,412 59	1,925,585 25	2,248,088 95	255,857,525 74	1,804,775 44	254,052,750 50
1897.	248,956,782 62	15,168,247 57	1,721,841 51	1,804,775 44	267,651,647 14	1,594,785 28	266,256,861 86
1898.	260,590,515 25	7,552,585 74	1,954,216 95	1,594,785 28	271,271,899 20	2,125,924 06	269,145,975 14
	6,832,997,776 78	578,950,694 41	29,256,478 66	55,247,947 27	7,294,412,897 12	55,575,871 55	7,239,059,026 79

CLOS DE 1830 A 1878 INCLUSIVEMENT (SUITE). — DÉPENSES.

SERVICES SPÉCIAUX.		TOTAL DES PREVISIONS de dépenses.	FAITS RÉALISÉS		Excedents DE CRÉDITS à annuler.	Observations.
CRÉDITS rattachés à l'exercice	DÉPENSES résultant des services faits.		—	—		
°	27,081,168 79	27,081,168 79	°	°		
°	115,806,850 65	112,415,963 51	3,592,867 14			
°	164,393,401 81	138,500,918 95	5,894,482 86			
°	94,149,835 35	91,904,974 94	2,244,860 39			
10,000,000 "	98,874,000 43	96,513,600 96	2,560,399 47			
b) 1,490,000 "	89,559,534 28	87,104,004 96	2,455,529 32			a) Apres deduction de fr. 37,546,340 74 c ^s pour les allocations portées au Budget de la Dette publique, en vue de l'exécution des articles 11 et 12 du traité du 15 novembre 1831, lesquelles doivent être considérées comme non avenues
c) 15,374,163 74	101,599,951 78	99,528,487 96	2,071,463 82			b) Paiement fait aux concessionnaires de la Sambre canalisée, en vertu de l'article 2 de la loi du 26 septembre 1835, sur le produit de l'emprunt à 4 p. % du 18 juin 1836.
10,000,000 "	105,226,103 69	103,551,731 64	1,894,372 05			c) Y compris 500,000 francs payés aux concessionnaires de la Sambre canalisée, sur le million de francs réservé par l'article 10 de la transaction approuvée par la loi du 26 septembre 1835, et provenant du produit de l'emprunt à 4 p. % du 18 juin 1836
25,778,033 70	122,574,992 78	120,198,378 44	2,376,614 34			d) Non compris fr. 103,102 60 c ^s annulés sur les crédits pour des services spéciaux (prêt à la Banque de Belgique).
15,896,897 40	138,589,912 85	124,196,508 51	4,303,404 34			
63,074,237 63	168,658,683 21	165,914,370 95	2,744,312 26			
"	117,467,423 97	114,976,586 11	2,490,837 86			
23,278,995 17	132,368,405 51	129,575,909 88	2,994,495 73			e) Y compris 250,000 francs payés aux concessionnaires de la Sambre canalisée, sur le million de francs réservé par l'article 10 de la transaction approuvée par la loi du 26 septembre 1835, et provenant du produit de l'emprunt à 4 p. % du 18 juin 1836.
e) 1,699,763 61	121,989,489 36	119,855,950 33	2,133,539 25			f) Y compris fr. 114,682 66 c ^s , même objet que ci-dessus.
84,056,000 "	201,451,700 66	195,183,657 29	6,268,043 37			g) Y compris 100,000 francs, comme ci-dessus.
f) 21,352,566 85	136,224,705 56	134,589,549 89	1,835,355 67			h) Y compris 25,000 francs, comme ci-dessus.
5,221,700 09	124,116,888 32	122,752,999 29	1,363,889 03			i) Non compris fr. 22,636 34 c ^s annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
g) 5,768,642 11	128,985,374 98	127,572,374 99	1,412,999 99			j) Non compris fr. 4 37 c ^s annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
h) 8,924,400 68	140,577,556 49	135,060,395 37	5,516,761 12			k) Non compris fr. 0 81 c ^s annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
946,977 90	115,944,073 41	112,267,069 13	3,677,004 28			l) Les annulations déduites des crédits comprennent une somme de 261,323 francs pour le montant des annulations opérées en exécution de la loi du 6 mars 1858, sur les portions de crédits transférées de l'exercice 1856, en vertu de l'article 30 de la loi sur la comptabilité de l'État
2,559,733 29	122,290,216 56	118,750,904 76	3,539,311 80			m) Non compris fr. 120,387 18 c ^s annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
1,106,145 11	121,502,077 78	118,627,460 84	2,874,616 94			n) Non compris fr. 2,003,867 39 c ^s annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
2,340,368 99	133,802,105 22	131,848,564 93	1,960,540 29			o) Non compris fr. 3 80 c ^s annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
4,969,827 76	137,456,461 95	134,510,907 41	2,925,554 54			p) Non compris fr. 360 86 c ^s annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
9,656,300 56	144,613,782 24	143,172,277 02	1,441,505 22			q) Non compris 1,005 francs annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
10,361,322 01	148,951,797 80	146,926,211 95	2,025,585 85			r) Apres deduction d'une somme de fr. 601,410 63 c ^s portée anticipativement parmi les crédits alloués pour faire face à des dépenses engagées sur le Budget de la Dette publique, et pour lesquelles les crédits restent à demander à la Législature
8,878,878 91	153,857,819 25	149,727,640 92	4,130,169 31			s) Non compris fr. 13,233 10 c ^s annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
8,891,907 80	150,308,628 12	146,291,138 91	4,017,489 21			t) Non compris fr. 8,633 13 c ^s annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
5,610,495 66	148,154,910 56	144,745,005 36	3,409,905 20			u) Non compris fr. 47,386 87 c ^s annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
4,515,494 69	137,111,886 26	132,889,679 62	4,222,206 64			v) Non compris fr. 107,168 71 c ^s annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
16,144,607 42	162,724,145 54	159,925,377 32	3,698,768 02			w) Non compris fr. 2,412 43 c ^s annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
17,657,007 78	166,412,642 45	163,451,869 31	2,980,773 14			x) Non compris fr. 4,840 74 c ^s annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
27,751,059 31	180,278,560 35	177,082,280 60	3,196,279 93			y) Non compris fr. 28,239 01 c ^s annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
35,965,943 02	191,763,613 85	187,062,322 17	4,701,291 68			z) Non compris fr. 77,676 32 c ^s annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
32,307,430 69	190,493,105 17	186,223,129 58	4,269,975 59			aa) Non compris fr. 41,677,936 39 c ^s annulés sur les crédits pour des services spéciaux, dont fr. 41,283,823 02 c ^s par suite de modifications apportées par la loi du 27 mai 1876 à celle du 16 août 1875.
32,051,823 01	193,293,133 05	188,793,736 71	4,499,416 32			bb) Non compris fr. 915,909 68 c ^s annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
37,724,704 85	206,603,462 01	203,206,671 94	3,398,790 07			cc) Non compris fr. 18,470 02 c ^s annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
21,903,608 68	196,233,233 29	191,604,313 92	4,628,919 37			
19,223,311 50	196,363,694 82	191,920,940 32	4,442,754 50			
27,396,688 93	207,786,906 92	199,635,873 76	8,151,033 16			
25,063,874 13	227,198,006 43	216,907,800 50	10,290,205 93			
43,924,116 81	241,568,863 34	238,191,223 11	3,377,642 23			
51,086,332 17	235,734,338 33	231,974,512 80	3,759,825 53			
134,141,616 24	334,245,429 12	330,898,378 60	3,347,050 52			
60,599,200 34	306,192,371 23	301,642,734 68	4,549,636 55			
45,164,484 38	296,990,203 63	292,222,493 21	4,767,710 42			
44,586,003 24	298,639,333 54	294,333,923 86	4,305,427 68			
124,693,774 20	390,933,636 06	386,073,143 99	4,860,492 07			
83,532,932 14	332,678,927 28	349,427,737 90	3,251,169 38			
1,231,476,946 46	8,470,515,972 25	8,296,152,892 89	174,363,079 36			

TABLEAU DES RÉSULTATS DES BUDGETS DES EXERCICES CLOS

EXERCICES.	BUDGETS ORDINAIRES		SERVICES EXTRAORDINAIRES ET SPÉCIAUX.		BUDGETS ET SERVICES RÉUNIS.		SUR LES BUDGETS	
	Recettes.	Dépenses.	Recettes.	Dépenses.	Recettes.	Dépenses.	de recette.	
1850. (4 ^e trimestre.)	25,869,417 15	27,348,504 56	652,804 25	652,804 25	26,502,221 56	27,981,168 79	°	
1851.	66,942,211 82	66,208,008 01	46,285,605 21	46,205,554 60	115,225,815 05	112,415,965 51	755,602 91	
1852.	77,811,942 41	85,908,455 19	74,652,565 56	74,592,465 70	132,464,505 97	158,500,018 95	°	
1853.	88,003,710 44	91,904,974 94	54,605 48	°	88,058,515 92	91,904,974 94	°	
1854.	86,580,008 41	86,515,600 96	10,521,259 55	10,000,000 °	96,701,537 76	96,515,600 96	°	
1855.	89,171,534 50	85,614,004 96	1,905,891 40	1,490,000 °	91,075,225 70	87,104,004 96	5,557,529 54	
1856.	85,815,668 92	84,154,524 25	16,818,965 47	15,574,165 71	102,632,652 59	99,528,487 96	1,659,544 67	
1857.	89,406,615 99	95,551,751 64	12,508,656 25	10,000,000 °	101,715,250 24	105,551,751 64	°	
1858.	97,687,045 81	94,420,544 74	25,822,869 °	25,778,055 70	125,509,914 81	120,198,578 44	5,266,701 07	
1859.	99,788,816 92	108,299,611 11	16,048,612 05	15,896,897 40	115,857,428 97	124,196,508 51	°	
1840.	100,558,748 59	102,840,115 52	68,817,505 27	65,974,257 65	169,576,255 86	165,914,570 95	°	
1841.	101,505,775 25	114,976,586 11	59,052 92	°	101,542,826 17	114,976,586 11	°	
1842.	104,558,497 10	106,094,914 71	22,408,459 45	23,278,995 17	126,766,956 55	129,575,909 88	°	
1845.	105,055,528 51	118,156,186 72	18,256,518 97	1,699,765 61	125,289,847 48	119,855,950 55	°	
1844.	110,425,688 59	110,529,657 29	88,584,820 54	84,656,000 °	198,810,508 75	195,185,657 29	°	
1845.	112,276,648 98	115,056,985 06	17,579,592 99	21,552,566 85	129,855,951 97	134,589,540 89	°	
1846.	115,247,056 72	117,551,299 20	817,006 65	5,221,700 09	114,064,045 57	122,752,999 29	°	
1847.	115,544,560 72	125,805,732 88	185,705 12	5,768,642 11	115,528,065 84	127,572,574 99	°	
1848.	108,957,848 54	126,156,104 69	57,180,058 01	8,924,490 68	146,117,886 55	155,060,595 57	°	
1849.	115,847,157 52	111,520,091 25	24,500 06	946,977 90	115,871,457 58	112,267,069 15	2,527,046 29	
1850.	116,529,519 17	116,171,171 47	16,547,668 69	2,559,755 99	132,877,187 86	118,750,904 76	558,547 70	
1851.	119,005,567 10	117,521,515 75	540,284 84	1,106,145 11	119,545,651 94	118,627,460 84	1,482,051 57	
1852.	124,528,967 80	129,508,195 94	4,125,140 99	2,540,568 99	128,451,208 79	151,848,564 95	°	
1855.	128,857,925 59	129,541,079 65	10,650,546 80	4,969,827 76	159,468,270 19	154,510,967 41	°	
1854.	152,351,582 04	155,515,976 46	20,521,670 46	9,656,500 56	152,675,052 50	145,172,277 02	°	
1855.	159,568,195 50	156,564,889 94	5,155,975 15	10,561,522 01	144,502,166 65	146,926,211 95	2,805,505 56	
1856.	143,007,097 42	140,848,771 01	5,252,114 49	3,878,878 91	146,259,211 91	149,727,649 92	2,158,526 41	
1857.	146,781,442 01	157,599,251 11	2,562,481 92	8,891,907 80	149,143,925 95	146,291,158 91	9,582,210 90	
1858.	155,154,108 22½	159,154,509 70	726,651 15	5,610,495 66	155,880,759 57½	144,745,005 56	16,019,598 52½	
1859.	156,628,276 70	148,374,184 95	1,721,569 15	4,515,494 69	158,549,645 85	152,889,679 62	8,254,091 77	
1860.	155,612,571 17½	142,880,769 90	14,096,647 44	16,144,607 42	169,709,218 61½	159,025,577 52	12,751,801 27½	
1861.	156,771,924 87	145,774,861 55	15,462,486 97	17,657,007 78	172,254,411 84	165,451,869 51	10,997,065 54	
1862.	161,116,559 51½	149,551,221 29	5,421,575 01	27,751,059 51	164,557,914 52½	177,082,280 60	11,785,118 22½	
1865.	163,241,641 14	151,096,577 15	5,685,979 55	55,965,945 02	168,925,520 49	187,062,522 17	12,145,265 99	
1864.	164,249,550 74½	155,715,678 89	17,264,924 25	52,507,450 69	181,514,254 97½	186,225,129 58	10,555,651 85½	
1865.	169,059,660 28	156,741,911 70	9,047,290 89	52,051,825 01	178,086,951 17	188,795,756 71	12,297,748 58	
1866.	168,841,101 54	165,481,967 11	18,206,576 99	57,724,704 85	187,047,478 55	205,206,671 94	5,559,154 25	
1867.	172,971,952 24	169,700,707 24	50,452,961 18	21,905,608 68	225,404,895 42	191,604,515 82	5,271,225 °	
1868.	176,294,575 34	172,697,628 82	55,547,120 07	19,225,511 50	209,641,495 41	191,920,040 52	5,596,746 52	
1869.	185,201,172 59	172,259,184 85	25,891,261 26	27,596,688 95	211,092,455 85	199,055,875 76	12,961,987 76	
1870.	190,557,001 95	191,845,926 57	14,905,107 47	25,065,874 15	205,442,109 40	216,907,800 50	°	
1871.	207,705,992 90	194,267,106 50	48,957,975 54	45,924,116 81	256,643,968 44	258,191,225 11	15,458,886 60	
1872.	215,552,689 40	209,888,160 65	26,587,748 50	51,086,552 17	259,940,457 90	251,974,512 80	12,464,528 77	
1875.	227,028,529 52	216,756,762 56	114,057,649 51	154,141,616 24	341,086,178 65	350,898,578 60	10,271,766 96	
1874.	245,454,192 59	241,045,554 54	72,459,447 82	60,599,200 54	315,913,040 21	301,642,754 68	2,410,658 05	
1875.	245,977,557 67	247,058,010 85	52,754,048 96	45,164,484 58	278,711,586 65	292,222,495 21	°	
1876.	255,103,724 70	249,749,522 62	71,517,018 96	44,586,605 24	326,620,743 66	294,555,925 86	5,554,402 08	
1877.	257,514,920 47	261,574,569 79	88,769,605 80	124,608,774 20	346,284,526 27	386,075,145 99	°	
1878.	260,249,605 41	265,894,805 76	107,540,858 52	85,552,952 14	367,599,461 95	340,427,757 90	°	
	7,026,481,547 25	6,945,245,325 87	1,295,821,959 67	1,353,907,589 02	8,520,103,506 92	8,296,152,892 89	189,821,937 75	

DE 1850 A 1878 INCLUSIVEMENT (SUITE). — RÉSULTATS GÉNÉRAUX.

EXCÉDENTS.					Observations.
ORDINAIRES	SUR LES SERVICES EXTRAORDINAIRES et spéciaux		SUR LES BUDGETS ET SERVICES réduits		
de dépense.	de recette.	de dépense.	de recette.	de dépense.	
1,478,947 45	"	"	"	1,478,947 45	Réglé définitivement par la loi du 5 mars 1846.
"	78,248 61	"	811,851 52	"	Idem.
6,096,512 78	60,099 80	"	"	6,056,412 98	Idem.
3,901,264 50	54,605 48	"	"	3,846,661 02	Réglé définitivement par la loi du 15 juin 1846.
135,502 55	321,259 55	"	187,736 80	"	Idem.
"	415,891 40	"	3,971,920 74	"	Idem.
"	1,444,799 76	"	3,104,144 45	"	Réglé définitivement par la loi du 3 mai 1847.
3,925,117 65	2,508,656 25	"	"	1,616,481 40	Idem.
"	44,835 50	"	3,511,556 37	"	Idem.
8,510,794 19	151,714 65	"	"	8,559,079 54	Idem.
2,281,364 73	5,745,247 64	"	3,461,882 91	"	Idem.
13,672,812 86	39,052 92	"	"	13,653,759 94	Réglé définitivement par la loi du 24 mai 1848.
1,756,417 61	"	870,555 72	"	2,606,955 55	Idem.
13,102,858 21	16,556,755 56	"	3,455,897 15	"	Réglé définitivement par la loi du 18 juillet 1849.
103,968 90	5,728,820 34	"	3,624,851 44	"	Réglé définitivement par la loi du 30 juillet 1858.
760,554 08	"	5,775,063 84	"	4,553,597 92	Idem.
3,284,262 48	"	4,404,695 44	"	8,688,955 92	Idem.
10,459,372 16	"	5,584,958 99	"	14,044,511 15	Idem.
17,198,256 15	28,255,547 55	"	11,057,291 18	"	Idem.
"	"	922,677 84	1,604,568 45	"	Réglé définitivement par la loi du 18 mai 1859.
"	15,787,955 40	"	14,146,285 10	"	Idem.
"	"	765,860 27	716,191 10	"	Réglé définitivement par la loi du 7 avril 1865.
5,180,128 14	1,782,772 "	"	"	3,597,556 14	Idem.
705,156 26	5,660,519 04	"	4,957,562 78	"	Idem.
1,164,594 42	10,665,369 90	"	9,500,775 48	"	Idem.
"	"	5,227,548 88	"	2,424,045 32	Idem.
"	"	5,046,764 42	"	3,488,458 01	Idem.
"	"	6,520,425 88	2,852,785 02	"	Idem.
"	"	4,885,864 51	11,155,754 01 $\frac{1}{2}$	"	Idem.
"	"	2,794,125 54	5,459,966 25	"	Idem.
"	"	2,047,959 98	10,685,841 29 $\frac{1}{2}$	"	Réglé définitivement par la loi du 31 déc. 1866.
"	"	2,194,520 81	8,802,542 55	"	Idem.
"	"	24,320,484 50	"	12,544,366 07 $\frac{1}{2}$	Réglé définitivement par la loi du 20 juin 1868.
"	"	50,282,265 67	"	18,137,001 68	Réglé définitivement par la loi du 25 fév. 1869.
"	"	15,242,526 46	"	4,708,874 60 $\frac{1}{2}$	Réglé définitivement par la loi du 20 mars 1869.
"	"	23,004,554 12	"	10,706,785 54	Réglé définitivement par la loi du 12 juin 1870.
"	"	19,518,327 84	"	16,159,195 61	Réglé définitivement par la loi du 5 juillet 1871.
"	28,529,352 50	"	31,800,577 50	"	Réglé définitivement par la loi du 25 déc. 1872.
"	14,125,808 57	"	17,720,555 09	"	Réglé définitivement par la loi du 27 déc. 1872.
"	"	1,505,427 67	11,456,560 09	"	Réglé définitivement par la loi du 16 juin 1875.
1,506,924 44	"	10,158,766 66	"	11,465,691 10	Réglé définitivement par la loi du 14 mars 1874.
"	5,015,858 75	"	18,452,745 55	"	Réglé définitivement par la loi du 20 mars 1875.
"	"	24,498,605 67	"	12,054,074 90	Réglé définitivement par la loi du 14 mars 1876.
"	"	20,083,966 95	"	9,812,199 97	Réglé définitivement par la loi du 10 mai 1877.
"	11,860,247 48	"	14,270,905 55	"	Réglé définitivement par la loi du 21 mai 1878.
1,080,475 16	"	12,430,455 42	"	13,510,908 58	Réglé définitivement par la loi du 26 mai 1880.
"	26,950,415 72	"	32,284,817 80	"	
3,859,449 32	"	35,920,168 40	"	39,788,617 72	
5,645,202 55	23,807,906 58	"	18,162,704 03	"	
106,585,714 37	201,545,677 91	260,629,287 26	246,975,127 91	223,022,513 88	
225 38	59,285,609 35		23,950,614 03		

(78)

ANNEXE N° 7.

APERÇU

DES

RECETTES ET DES DÉPENSES EXTRAORDINAIRES

COMPRISES DANS LES RÉSULTATS

des Budgets des exercices 1830 à 1880 inclusivement.

RECETTES EXTRAORDINAIRES.**SOMMAIRE.**

I. Recettes pour ordre. fr.	42,221,591 29
II. Ressources extraordinaires provenant de la liquidation avec le Gouvernement des Pays-Bas et avec la Société générale, en sa qualité de caissier de l'État. (<i>Capitaux et intérêts</i>)	36,475,717 41
III. Produit d'emprunts et d'émissions de titres de la Dette publique	1,593,494,504 70
IV. Produit de l'aliénation de domaines, de cessions ou rétrocessions et de transactions	53,278,500 90
V. Rachat de rentes, remboursement de capitaux, réalisation de valeurs diverses	12,559,008 87
VI. Intérêts, bonifications et bénéfices sur créances, négociations, placements, etc.	2,102,202 80
VII. Recettes diverses de toute autre nature	73,446,581 46
VIII. Capitaux correspondant à des rentes ou annuités du chef d'acquisition de chemins de fer, canaux, immeubles, collections, etc.	425,596,887 42
TOTAL. . . . fr.	2,038,774,994 85

DÉVELOPPEMENTS.

I. — Recettes pour ordre.

Produit de domaines vendus (loi du 27 décembre 1822) versé en certificats de rentes remboursables, dits <i>losrenten</i>	fr. 33,754,434 95
Frais d'expertise en matière de contribution personnelle	66,075 05
Centimes additionnels au profit des communes	528,556 74
Fonds de réimposition de la contribution foncière.	4,722 84
Non-valeurs sur l'emprunt de 12 millions de florins.	401,551 18
— — 10 —	593,306 31
	1,484,212 12
Produit à titre de dépenses périmées. — Exercices : 1870 à 1875.	2,285,755 87
Produit de la réalisation de titres de la Dette publique à 4 p. $\frac{0}{10}$, remis au Trésor pour le couvrir des dépenses effectuées de 1875 à 1876 sur le crédit alloué par la loi du 16 août 1873 pour la construction de lignes dans le Luxembourg.	4,697,188 35
TOTAL.	42,221,591 29

II. — Ressources extraordinaires provenant de la liquidation avec le Gouvernement des Pays-Bas et avec la Société générale, en sa qualité de caissier de l'État. (Capitaux et intérêts.)

Produit de la réalisation des valeurs mises à la disposition du Gouvernement par la loi du 20 juin 1849, y compris les fonds belges représentant l'encaisse de l'ancien caissier général du Royaume des Pays-Bas	16,562,903 19
Intérêts adjugés à l'État sur l'encaisse de l'ancien caissier général, détenue par la Société générale. (Période du 20 octobre 1850 au 8 novembre 1855.)	1,871,058 79
Ressources spéciales provenant de l'exécution du traité du 5 novembre 1842 avec les Pays-Bas.	18,241,605 43
TOTAL.	36,475,717 41

III. — Produit d'emprunts et d'émissions de titres de la Dette publique.

Produit de l'emprunt volontaire et patriotique de 1850.	652,804 23
— — de 12 millions de florins de 1851.	24,613,415 62
— — de 10 — —	21,591,959 98
— — de 48 — —	74,592,465 76
— — du 18 juin 1856 (50 millions de francs à 4 p. $\frac{0}{10}$)	27,564,163 74
— — du 25 mai 1858 (50,850,000 francs à 5 p. $\frac{0}{10}$)	35,778,053 70
A REPORTER.	184,572,821 05

	REPORT.	184,572,821 03
Produit de l'emprunt du 26 juin 1840 (86,940,000 francs à 5 p. %).	82,000,000 "
— — du 1 ^{er} mai 1842 (7,634,000 francs à 5 p. %). (1)	7,634,000 "
— — du 29 septembre 1842 (fr. 28,021,718 40 c' à 5 p. %).	29,250,000 "
— — du 22 mars 1844 (10 millions de francs à 4 1/2 p. %).	10,000,106 38
— — du 22 mars 1844 (84,656,000 francs à 4 1/2 p. %).	88,042,240 "
— — du 26 février et 6 mai 1848 (emprunts forcés).	37,150,035 56
— — du 20 décembre 1851 (26 millions de francs à 5 p. %).	26,150,000 "
— — du 14 juin 1853 (15 millions de francs à 4 1/2 p. %).	13,715,664 20
— — du 8 septembre 1859 (45 millions de francs à 4 1/2 p. %).	45,000,000 "
— — du 28 mai 1865 (60 millions de francs à 4 1/2 p. %).	60,000,295 03
— — du 10 juin 1867 (60 millions de francs à 4 1/2 p. %).	60,003,500 "
— — du 30 juin 1869 (2,450,000 francs à 4 1/2 p. %).	2,450,000 "
— — du 7 juin 1870 (1 million de francs à 4 1/2 p. %).	1,000,000 "
— — du 23 février 1871 (15,813,800 francs à 4 1/2 p. %).	15,813,800 "
— — 27 juillet 1871 (51 millions de francs à 4 p. %).	49,980,000 "
— — du 29 avril 1873 (506,859,000 à 5 p. %).	240,000,000 "
— — du 27 mai 1876 (46,000,000 de francs à 4 p. %).	46,000,000 "
— — du 19 décembre 1876 (14,250,000 francs à 4 p. %).	14,250,000 "
— — du 25 juin 1877 (52,550,000 francs à 4 p. %).	52,550,000 "
— — du 23 juin 1877 (6,727,000 francs à 4 p. %).	6,727,000 "
— — du 26 juin 1877 (97,170,000 francs à 4 p. %).	97,170,000 "
— — des 9 juillet 1875, 17 juillet 1877, 18 avril, 5 et 4 juin 1878. Convention du 25 janvier 1878 (80,000,000 de francs à 5 p. %).	60,000,000 "
— — du 5 juin 1878 (2,610,200 fr. à 4 %).	2,610,200 "
— — du 31 mai 1878 (18,989,500 francs à 4 p. %).	18,989,500 "
— — des 4 et 5 juin et 26 août 1878, 17 février, 30 mars, 1 ^{er} avril, 8 avril, 24 juin, 28 juillet, 4 août et 7 août 1879 (134,710,000 francs à 4 p. %).	142,485,542 50
	TOTAL.	<u>1,395,494,504 70</u>

IV. — *Produit d'aliénation de domaines, de cessions ou rétrocessions et de transactions.*

Produit de vente de domaines (loi du 26 septembre 1835.)	160,810 15	
— — (lois des 27 mai 1837 et 30 juin 1840)	1,867,422 03	
— — (loi du 5 février 1843).	10,817,076 89	
Quote-part de la ville d'Anvers dans les travaux de son agrandissement (loi du 8 septembre 1859).	10,000,000 "	
Prix de cession de l'entrepôt public d'Anvers à la Compagnie des docks, entrepôts et magasins généraux d'Anvers (loi du 22 décembre 1869)	2,200,000 "	
Produit de la vente de la citadelle de Gand (loi du 31 mai 1870).	1,000,000 "	
Produit de la vente des terrains de la citadelle du Sud à Anvers (loi du 10 janvier 1870 et conventions des 10 janvier et 18 mars 1874)	14,202,799 71	
Produit d'aliénations extraordinaires d'immeubles (loi du 1 ^{er} juin 1874).	4,597,257 60	
Prix de vente des immeubles devenus disponibles par suite de la suppression de places fortes (loi du 1 ^{er} juin 1874)	7,023,797 54	
Prix de vente des terrains de l'école vétérinaire (loi du 1 ^{er} juin 1874)	1,409,336 98	
	TOTAL.	<u>53,278,500 00</u>

(1) Le paiement des indemnités pour pertes résultant des événements de guerre de la révolution ayant eu lieu en titres 5 p. % au pair, c'est également au pair que le produit en est ici calculé.

V. — *Rachat de rentes, remboursements de capitaux, réalisation de valeurs diverses.*

Remboursement du prêt à la Banque de Belgique (loi du 1 ^{er} janvier 1830)	5,890,897 40
Produit de la négociation de titres à 4 1/2 p. % appartenant au Trésor (placement du fonds des caisses provinciales de prévoyance des instituteurs primaires)	55,248 20
Produit de la réalisation de 4,000 actions du chemin de fer rhénan acquises en vertu de la loi du 1 ^{er} mai 1840.	5,095,095 02
Produit de la négociation de titres 2 1/2 p. % provenant de la caisse de pilotage	205,645 75
Produit de la négociation d'un capital de 55,700 francs à 4 1/2 p. % provenant de la mise à exécution de la loi du 31 mars 1852	55,178 53
Remboursement par la caisse générale d'épargne et de retraite d'avances pour frais de premier établissement.	145,000 0
Réalisation au profit du Trésor de titres appartenant au fonds spécial des jeux de Spa.	800,000 0
Fonds provenant du recouvrement des avances faites aux provinces et aux communes pour construction d'écoles (loi du 4 juin 1878)	5,158,716 58
Remboursement de traitements avancés à des instituteurs communaux (loi du 25 août 1880).	5,228 69
TOTAL.	12,559,008 87

VI. — *Intérêts, bonifications et bénéfices sur créances, négociations, placements, etc.*

Bonifications par la Société des Bassins Houillers du Hainaut sur les titres à 4 1/2 p. % qui lui ont été remis par l'État, en exécution de la loi du 25 février 1871.	1,028,577 52
Intérêts bonifiés par la Société anonyme du Sud d'Anvers, conformément à la convention conclue le 12 janvier 1874 entre l'État, la ville d'Anvers et la Société du Sud.	1,073,625 28
TOTAL.	2,102,202 80

VII. — *Recettes diverses de toute autre nature.*

Subvention de guerre (impôt extraordinaire, lois des 28 décembre 1834 et 9 août 1835).	4,549,814 02
Recette pour non-emploi du crédit alloué par la loi du 27 février 1842 pour les intérêts et l'amortissement du capital d'acquisition de la British-Queen	150,000 0
Sommes non employées sur les fonds d'amortissement de l'emprunt du 22 mars 1844 à 4 1/2 p. %.	495,826 67
Fonds d'amortissement des emprunts à 5 p. % de 1840 et 1842 attribués au Trésor par la loi du 14 juin 1855.	5,985,776 27
Fonds d'amortissement des emprunts à 4 et à 4 1/2 p. % attribués au Trésor (loi du 12 juin 1869). (a)	55,452,566 13
Quotes-parts des puissances maritimes dans le rachat du péage de l'Escaut (loi du 15 juin 1865).	21,343,957 05
Produit de la fabrication de monnaies divisionnaires d'argent (loi des 7 mars 1867 et 15 mai 1880)	2,439,960 18
Bénéfice sur le monnayage de matières d'argent en 1876.	1,550,511 14
Somme restée sans emploi sur la subvention de 2 millions allouée en 1875 au fonds spécial de rémunération des miliciens	1,422,170 0
Vente de deux paquebots appartenant à l'État	260,000 0
TOTAL.	75,446,581 46

(a) Y compris une somme de fr. 644 97 c⁰ afférente à l'amortissement de la dette à 5 p. % de 1835.

VIII. — *Capitaux correspondant à des rentes ou annuités du chef d'acquisition de chemins de fer, canaux, immeubles, collections, etc.*

Ressources provenant de la liquidation avec le Gouvernement des Pays-Bas et avec le caissier de l'État et appliqués à l'achat :	1° de la forêt de Soignes.	17,142,857 14
	2° du Palais Ducal, du domaine de Tervueren et d'un hôtel place Royale.	7,414,463 49
Acquisition de l'entrepôt d'Anvers		1,481,481 48
Capital calculé à 5 p. % de la rente créée au nom de la ville de Bruxelles, pour achat des musées et collections		6,000,000 0
Capital calculé à 5 p. % de la rente annuelle de fr. 42,287 74 c ^t du chef de servitudes militaires.		845,754 80
Capitaux des rentes ou annuités du chef du rachat par l'État	1° du chemin de fer de Mons à Nanage.	13,235,505 51
	2° des lignes et du matériel d'exploitation de la Société des Bassins Houillers.	223,600,300 0
	3° des lignes du Grand-Luxembourg.	144,692,063 81
	4° du canal de l'Ourthe	10,984,402 19
	TOTAL	425,506,887 43

DÉPENSES EXTRAORDINAIRES.**TABLE SYNOPTIQUE.****FINANCES.**

Dépenses pour ordre. (État n° 1, p. 90.) . . . fr.	42,221,591 29	} 516,287,485 33
Autres dépenses générales. Id.	58,563,072 22	
— diverses. Id.	215,702,821 82	

DOMAINE IMMOBILIER.

Achat. (État n° II, p. 93.)		36,206,501 42
Constructions, etc., bâtiments civils. (État n° II, p. 94.)		
a.) Hôtels et Palais. Id.	24,687,856 81	} 90,509,445 65
b.) Départements des Finances Id.	7,904,200 51	
c.) — de la Justice. Id.	55,542,958 01	
d.) — de l'Intérieur. Id.	8,190,755 63	
e.) — de l'Instruction publique. Id.	12,094,627 20	
f.) — de Travaux publics. Id.	2,289,087 69	

GUERRE.

Frais de guerre, d'armement et de défense. (État n° III, p. 100.)	205,521,252 14	} 226,700,763 67
Bâtiments militaires et dépenses diverses. Id.	21,579,511 53	

INTÉRIEUR.

Subsides et services divers. (État n° IV, p. 103.)	50,722,418 50	} 55,900,025 98
Objets d'art et de science, expositions. Id.	5,177,607 48	

INSTRUCTION PUBLIQUE.

Maisons d'école. (État n° V, p. 107.)	46,962,049 03	} 48,051,785 45
Pensions. Id.	1,089,734 40	

TRAVAUX PUBLICS.

Chemins { Construits par l'État. (État n° VI, p. 108.)	705,116,423 81	} 1,174,709,292 15
de fer. { Repris par l'État. Id.	469,592,868 52	
Télégraphes et bateaux à vapeur. (État n° VII, p. 111.)	14,256,447 29	
Canaux. (État n° VIII, p. 113.)	119,748,560 15	
Rivières. (État n° IX, p. 118.)	66,559,926 75	
Ports et côtes. Polders. (État n° X, p. 121.)	54,567,600 74	
Routes et ponts. (État n° XI, p. 124.)	55,060,449 73	

TOTAL. fr. 2,218,558,282 27

DÉPENSES EXTRAORDINAIRES.

FINANCES.

ÉTAT N° I.

SOMMAIRE.

<i>A.</i> Dépenses pour ordre	fr. 42,221,591 29
<i>B.</i> Autres dépenses générales	58,363,072 22
<i>C.</i> Remboursements, rachats de péages, de rentes, etc.	212,531,620 83
<i>D.</i> Divers.	3,171,200 99
TOTAL	fr. 316,287,485 33

N. B. Les dépenses couvertes par les ressources ordinaires sont marquées d'un astérisque.

DÉVELOPPEMENT.

A. — Dépenses pour ordre.

Certificats de rentes remboursables, dits <i>domsîn losrenten</i>	55,754,454 95
Dépenses diverses	* 1,484,212 12
Dépenses périmées des exercices apurés	* 2,285,755 87
Dépenses effectuées à charge du crédit voté par la loi du 16 août 1875 pour construction de lignes de chemins de fer dans le Luxembourg, le crédit alloué pour ces travaux ayant été annulé et remplacé par une émission de titres 4 p. %, à concurrence de 46 millions de francs.	4,697,188 55
TOTAL	42,221,591 29

B. — Autres dépenses générales.

Dépenses extraordinaires pour les besoins urgents du pays, acquittées au moyen du produit des emprunts de 12 et de 10 millions de florins.	46,205,355 60
Dépenses imputées sur la subvention de guerre, pendant le cours de l'exercice 1855	4,553,716 62
Indemnités pour pertes résultant des événements de guerre de la révolution (capital nominal de 7,624,000 francs à 3 p. %).	7,624,000 00
TOTAL	58,363,072 22

C. — Remboursements, rachats, etc.

Remboursement de l'emprunt volontaire de 1830 ainsi que des emprunts de 10 et de 12 millions de florins, au moyen du produit de l'emprunt de 48 millions de florins (100,800,000 francs, 5 p. %).		40,879,423 28
Prêt à la Banque de Belgique. (Loi du 1 ^{er} janvier 1839.)		3,890,897 40
Achat de 4,000 actions du chemin de fer Rhénan. (Lois des 1 ^{er} mai et 26 juin 1840.)		3,349,600 »
Rachat du capital de 80 millions de florins à 2 1/2 p. % (art. 63, n° 7, du traité conclu avec les Pays-Bas, le 5 novembre 1842.)		84,656,000 »
Payements faits en exécution du traité conclu avec les Pays-Bas, le 5 novembre 1842. (Loi du 21 mai 1845.)		2,048,083 70 605,174 60
Rachat du péage de l'Escaut, prix, intérêts et frais y relatifs	Loi du 13 juin 1865. 58,400,000 » — du 18 mars 1866. * 22,395 10	58,422,395 10
Avances à la Caisse générale d'épargne et de retraite pour frais de premier établissement.	Loi du 16 mars 1865. 50,000 » — du 26 mars 1866. 75,000 » — du 28 déc. 1867. 75,000 »	
		200,000 »
Excédent de crédit annulé.		55,000 »
		145,000 »
Remboursement du capital restant en circulation de l'emprunt à 4 p. % de 1856. (Loi du 12 juin 1869.)		7,260,000 »
Remboursement du capital restant en circulation de l'emprunt à 3 p. % de 1858. (Loi du 18 décembre 1872.)		5,635,000 »
Rachat de la rente de 400,000 florins inscrite au profit du Gouvernement des Pays-Bas en vertu de l'article 63, n° 1, du traité du 5 novembre 1842 et frais accessoires. (Loi du 19 juin 1873.)		18,750,000 »
Excédent de crédit annulé.		20,951 25
		18,729,048 75
TOTAL.	.fr.	312,531,620 83

D. — Divers.

Frais des expériences de raffinage de sucre effectuées à Cologne, en exécution de l'article 2 de la convention signée à Paris, le 4 juillet 1866. (Loi du 28 décembre 1866.)	*	183,000 »
Excédent de crédit annulé.		812 75
		182,187 25
Fabrication de nouvelles monnaies divisionnaires d'argent et retrait des anciennes. (Loi du 7 mars 1867.)	*	500,000 »
Excédent de crédit annulé.		» 96
		499,999 04
Transformation en pièces de 5 francs de l'excédent de l'argent fin provenant de la refonte d'une partie des anciennes monnaies divisionnaires retirées de la circulation. (Loi du 15 mai 1870.)	*	17,249 03
Excédent de crédit annulé.		» 15
		17,249 48
Régularisation du déficit du Trésor provenant du vol des titres de la dette à 4 et à 3 p. % commis dans les archives de la Cour des comptes. (Loi du 20 février 1871.)	*	306,800 »
Excédent de crédit annulé.		442 45
		306,357 55
A REPORTER.	.fr.	1,005,793 52

	REPORT.fr.	1,005,793 53
Frais résultant du remboursement des titres de l'emprunt de 30 millions de francs à 4 p. % et de la modification du régime de l'amortissement des dettes à 4 1/2 p. % (Loi du 12 juin 1869).	35,000 °	
Excédent de crédit annulé.	7,000 °	
	<hr/>	28,000 °
Frais de confection et d'émission des titres de l'emprunt de 60 millions de francs autorisé par la loi du 10 juin 1867		120,000 °
Frais de confection et d'émission des titres de l'emprunt de 50 millions de francs de 1871. (Loi du 27 juillet 1871.)	100,000 °	
Excédent de crédit annulé.	2,000 °	
	<hr/>	98,000 °
Frais de confection et d'émission des titres de l'emprunt de 306,859,000 francs à 3 p. % (Loi du 29 avril 1873).		500,000 °
Frais de confection et d'émission des titres de la dette à 2 1/2 p. %, (Loi du 19 décembre 1874.	60,000 °	
Excédent de crédit annulé.	2,506 08	
	<hr/>	57,495 92
Frais de confection et d'émission de nouvelles feuilles de coupons afférentes aux obligations au porteur des trois premières séries de la dette à 4 1/2 p. % (Loi du 2 juillet 1875). *		20,000 °
Frais de confection et d'émission des titres à 4 p. %, ainsi que de ceux créés en exécution de la loi du 9 juillet 1875. (Loi du 27 mai 1876)		80,000 °
Frais de confection et d'émission de titres à 4 p. % pour l'exécution de chemins de fer concédés. (Loi du 26 juin 1877). *		150,000 °
Frais de confection des titres à 4 p. % (Loi du 31 mai 1878).		35,000 °
Construction d'un steamer destiné au service de la douane. (Loi du 16 fév. 1878.)	92,500 °	
Excédent de crédit annulé.	86 25	
	<hr/>	92,413 75
Conversion de la dette à 4 1/2 p. % en un fonds nouveau à 4 p. %, frais de confection de nouveaux titres. (Loi du 25 juillet 1879.)		275,000 °
Frais de confection et d'émission des titres de la Dette publique à créer en vertu de la présente loi, des lois des 4 et 5 juin et 26 août 1878, et des 17 février, 30 mars, 1 ^{er} et 8 avril et 24 juin 1879. (Loi du 4 août 1879)		75,000 °
Fabrication de monnaies et de médailles en souvenir du cinquantième anniversaire de l'Indépendance nationale. (Loi du 15 mai 1880.)		830,000 °
Frais d'expertise de biens échangés au parc de Laeken. (Loi du 12 mai 1880)		4,500 °
	<hr/>	
	TOTALfr.	<u>3,171,200 99</u>

IMMEUBLES.

ÉTAT N° II.

SOMMAIRE.

A. Achats	{	<i>a.</i> Terres, forêts, jardins fr. 19,377,842 59 <i>b.</i> Hôtels et palais 16,828,658 83
B. Constructions et améliorations (bâtiments civils).	{	<i>a.</i> Hôtels et palais 24,687,836 81 <i>b.</i> Département des Finances 7,904,200 31 <i>c.</i> — de la Justice. 35,342,938 01 <i>d.</i> — de l'Intérieur 8,190,753 63 <i>e.</i> — de l'Instruct. publique. 12,094,627 20 <i>f.</i> — des Travaux publics 2,289,087 69
		TOTAL. fr. 126,715,947 07

DÉVELOPPEMENTS.

A. — ACHATS.

a. — Terres, forêts, jardins

Acquisition de biens avoisinant le domaine de Laeken ou y enclavés	{	Loi du 27 mai 1857 89,651 82 — 30 juin 1840 659,445 57 — 4 juin 1842 (Budget des dépenses pour ordre) 159,072 83
		908,150 22
Acquisition de la forêt de Soignes. Traité du 5 novembre 1842 et convention du même jour.		17,142,857 14
Propriétés acquises de M. Duchastel, sises près du domaine de Tervueren. (Loi du 17 avril 1854).		59,402 65
Acquisition et travaux d'appropriation du Jardin Botanique de Bruxelles	{	Loi du 3 juin 1870. 1,000,000 » — 24 mai 1872. 75,000 »
		1,075,000 »
Excédent de crédit annulé.		77 80
		1,074,922 20
Achat de la ferme de Groenendael. (Loi du 16 décembre 1875)		212,757 »
Excédent de crédit annulé.		246 62
		212,510 38
TOTAL		19,377,842 59

b. — *Hôtels et palais.*

Acquisition de l'hôtel Torrington. (Ministère de l'Intérieur). *	180,000	»
Acquisition d'un hôtel rue de la Loi, n ^o 10, à Bruxelles. (Ministère des Finances.) *	262,500	»
Acquisition du Palais Ducal. (Traité du 5 novembre 1842.)	}	7,414,463 49
Id. id. de Tervueren. (Même traité.)		
Id. de l'hôtel place Royale. (Travaux publics, même traité.)		
Achat des immeubles et collections de la ville de Bruxelles (rente perpétuelle de 300,000 francs, calculée à 5 p. % (Loi du 14 décembre 1842.)	3,000,000	»
Hôtel rue du Nord, à Bruxelles. (Loi du 8 mars 1847.) *	165,000	»
Acquisition des deux hôtels n ^{os} 12 et 14, rue de la loi, et d'une maison rue de l'Orangerie. (Loi du 8 mai 1847.) *	490,000	»
Acquisition de l'hôtel d'Assche, place des Palais, à Bruxelles. (Loi du 14 décembre 1852.) . . . *	215,000	»
Acquisition d'un immeuble destiné à l'installation d'une partie des bureaux de l'administration centrale des chemins de fer, postes et télégraphes. (Loi du 14 septembre 1864.) . *	210,000	»
Excédent de crédit annulé.	» 17	
		<hr/> 209,999 83
Acquisition de l'hôtel Trazegnies, rue Ducale, à Bruxelles. (Loi du 1 ^{er} juillet 1860.) *	275,000	»
Achat d'immeubles pour l'agrandissement du Ministère de la Guerre. (Loi du 12 juin 1869.)	285,000	»
Excédent de crédit annulé.	1 76	
		<hr/> 284,998 24
Acquisition de deux maisons rue de Louvain à Bruxelles. (Loi du 18 décembre 1875.)	252,000	»
Excédent de crédit annulé.	302 73	
		<hr/> 251 697 27
Achat d'un local pour les archives nationales. (Loi du 17 juillet 1877.)	1,000,000	»
Pavillon de Tervueren. — Travaux de conservation. (Loi du 4 août 1879.)	100,000	»
		<hr/> TOTAL
		<hr/> <hr/> 16,828,658 83

B. — CONSTRUCTIONS ET AMÉLIORATIONS. (Bâtiments civils.)

a. — *Hôtels et palais.*

Agrandissement, restauration intérieure et ameublement du Palais royal à Bruxelles	Loi du 8 septembre 1859	{	675,000	»
	— 8 juillet 1865	*	1,100,000	»
	— 25 décembre 1865		1,000,000	»
	— 50 mai 1866 *		700,000	»
	— 31 mars 1868		180,000	»
	— 5 juin 1868		500,000	»
	— 5 juin 1868		90,000	»
	— 29 juin 1869 *		700,000	»
	— 3 juin 1870 *		300,000	»
— 27 juillet 1871.		750,000	»	
			<hr/> 5,995,000	»
Excédent de crédit annulé.		150 03		
			<hr/> 5,994,849 07	
Construction d'un manège. (Loi du 8 juillet 1865.)		200,000	»	
Excédent de crédit annulé.		» 62		
			<hr/> 199,999 38	
			<hr/> <hr/> A RAPPORTER. fr.	6,194,849 35

		Report. fr.	6,104,840 35
Travaux de restauration et d'appropriation du Palais des anciens Princes évêques de Liège	Loi du 8 septembre 1859	500,000 »	
	— 8 juillet 1865.	400,000 »	
	— 30 mai 1866 *	450,000 »	
	— 5 juin 1868	250,000 »	
	— 3 juin 1870 *	200,000 »	
	— 16 août 1873	300,000 »	
	— 9 juillet 1875.	100,000 »	
	— 27 mai 1876	200,000 »	
	— 4 août 1879	400,000 »	
		<hr/>	
		2,600,000 »	
	Excédent de crédit annulé.	6 03	
		<hr/>	2,599,993 97
Transfert, rue de la Loi, des Ministères de la Justice et des Travaux publics.	Loi du 8 septembre 1859	700,000 »	
	— 14 septembre 1864 *	550,000 »	
	— 14 septembre 1864	100,000 »	
	— 30 mai 1866 *	150,000 »	
		<hr/>	
		1,540,000 »	
	Excédent de crédit annulé.	0 05	
		<hr/>	1,539,999 97
Exécution de divers travaux d'amélioration et d'ornementation à la salle des séances du Sénat	Loi du 1 ^{er} juin 1863. *	120,000 »	
	— 21 avril 1864. *	17,000 »	
			<hr/>
		137,000 »	
	Excédent de crédit annulé.	2 19	
		<hr/>	156,997 81
Construction d'un palais des beaux-arts et des fêtes publiques	Loi du 1 ^{er} juin 1874 *	1,000,000 »	
	— 27 mai 1876	500,000 »	
	— 17 juillet 1877	1,000,000 »	
	— 5 juin 1878	900,000 »	
	— 4 août 1879	1,153,000 »	
		<hr/>	
		4,553,000 »	
Agrandissement des locaux du Palais de la Nation et des Ministères. — Travaux de construction et de restauration	Loi du 12 juin 1869 *	85,000 »	
	— 5 juin 1870 *	550,000 »	
	— 27 juillet 1871	500,000 »	
	— 24 mai 1872	250,000 »	
	— 16 août 1873	500,000 »	
	— 9 juillet 1875	500,000 »	
	— 27 mai 1876	1,000,000 »	
	— 17 juillet 1877	500,000 »	
	— 5 juin 1878.	1,000,000 »	
	— 4 août 1879.	2,000,000 »	
		<hr/>	
		6,883,000 »	
	Excédent de crédit annulé.	2 51	
		<hr/>	6,882,997 49
Transfert du Ministère des Travaux publics, rues Ducale, de Louvain et de l'Orangerie. (Loi du 16 août 1875.)		1,000,000 »	
	Excédent de crédit annulé.	1 78	
		<hr/>	990,998 22
Érection d'un monument à l'ancien champ des manœuvres. (Loi du 8 avril 1879.)		1,800,000 »	
		<hr/>	
	TOTAL		24,687,856 81

b. — *Département des Finances.*

Acquisition et parachèvement de l'entrepôt d'Anvers	Capital de l'emprunt contracté pour la construction de l'entrepôt. (Budget de 1839.)	Loi du 29 septembre 1842	1,481,481 48	
		— 15 mai 1847.	540,000 »	
		— 10 juin 1851	108,000 »	
			<u>3,029,481 48</u>	
		Excédent de crédit annulé.	4 57	
			<u>3,620,477 11</u>	
Acquisition d'un immeuble destiné au logement et aux bureaux du directeur des contributions à Namur. (Loi du 9 mars 1867.)			120,000 »	
	Excédent de crédit annulé.		6,971 96	
			<u>115,028 04</u>	
Achat d'immeubles à Bruges et à Arlon pour le service des directions provinciales des contributions directes. (Loi du 12 juin 1869.)			185,000 »	
Construction d'un hôtel pour la direction provinciale des contributions directes à Gand. Acquisition des terrains et exécution des travaux	Loi du 24 mai 1872		60,000 »	
		— 16 août 1873	160,000 »	
			<u>220,000 »</u>	
Construction à Ostende, sur le nouveau quai des bateaux à vapeur, d'un bâtiment destiné au service de la douane et du chemin de fer. (Loi du 5 juin 1868.)			150,000 »	
Construction de bâtiments pour le service de la douane à Nieupoort et à Beveren. (Loi du 3 juin 1870.)			32,000 »	
	Excédent de crédit annulé.		63	
			<u>51,999 55</u>	
Achat de terrains et construction d'un nouvel Hôtel des Monnaies à Saint-Gilles.	Loi du 20 février 1871 (acquisition de terrains).		507,505 85 ⁽¹⁾	
		— 20 décembre 1872 id.	57,312 82	
		— 27 juillet 1871 (travaux de construction).	500,000 »	
		— 9 juillet 1875 id.	500,000 »	
		— 27 mai 1876 id.	1,000,000 »	
		— 17 juillet 1877 id.	500,000 »	
		— 5 juin 1878 id.	250,000 »	
		— 4 août 1879 id.	385,000 »	
— 15 mars 1880 id.	55,000 »			
			<u>3,554,808 67</u>	
Travaux de construction de magasins destinés aux papiers hors d'usage provenant de diverses administrations publiques. (Loi du 28 août 1878.)			20,000 »	
	Excédent de crédit annulé.		112 86	
			<u>19,887 14</u>	
			<u>TOTAL. fr. 7,904,200 51</u>	

c. — *Département de la Justice.*

Construction de prisons.	Loi du 20 décembre 1851		1,200,000 »	
		— 4 août 1879	1,500,000 »	
			<u>2,700,000 »</u>	
Agrandissement de la maison pénitentiaire de Namur; agrandissement des maisons d'arrêt de Charleroi et de Courtrai. (Loi du 21 mai 1878.)			100,000 »	
Travaux de l'église de Laeken	Loi du 3 juin 1859.		400,000 »	
		— 9 janvier 1861.	50,000 »	
		— 1 ^{er} juin 1866.	150,000 »	
		— 30 mai 1868.	350,000 »	
		— 27 juillet 1871.	250,000 »	
			<u>1,200,000 »</u>	
			<u>A REPORTER. fr. 4,000,000 »</u>	

(1) Le crédit alloué par la loi du 20 février 1871 est de 725,000 francs. Le surplus, soit fr. 417,404 15 c^t, a été appliqué à l'acquisition d'immeubles nécessaires à l'établissement de l'hôtel des Postes.

	REPORT. fr.	4,000,000 *	
Part de l'État dans les frais de construction d'un nouveau Palais de Justice à Bruxelles	Loi du 8 septembre 1859.	{ 1,200,000 "	
	— 8 juillet 1865	{ 800,000 "	
	— 31 mars 1868	3,000,000 "	
	— 20 mai 1872.	1,000,000 "	
	— 16 août 1875	975,000 "	
	— 17 août 1875	* 1,500,000 "	
	— 10 mars 1874	25,000 "	
	— 21 mars 1875	1,000,000 "	
	— 27 mai 1876.	2,500,000 "	
	— 6 mai 1877.	2,500,000 "	
	— 3 juin 1878.	2,400,000 "	
	— 26 août 1878	1,800,000 "	
	— 1 ^{er} avril 1879	1,500,000 "	
	— 24 juin 1879.	1,000,000 "	
	— 7 août 1879	2,200,000 "	
	— 26 avril 1880	4,000,000 "	
			29,900,000 *
Acquisition et appropriation d'un dépôt de mendicité agricole. (Loi du 28 mars 1870.)		800,000 "	
Acquisition du dépôt de mendicité d'Hoogstraeten. (Loi du 6 mai 1877.)	65,000 "		
Excédent de crédit annulé	2,175 43		
		62,824 57	
Construction d'un bâtiment pour le service du <i>Moniteur belge</i>	{ Loi du 27 mai 1876 200,000 "		
	{ Loi du 17 juillet 1877 500,000 "		
	500,000 "		
Excédent de crédit annulé.	14 51		
		499,985 69	
Ameublement des nouveaux locaux de la Cour militaire (Loi du 29 juillet 1879.)		50,127 75	
Frais d'expropriation des bâtiments de l'asile des hommes aliénés à Froidmont et de quelques parcelles de terre. (Loi du 1 ^{er} avril 1879.)		50,000 "	
	TOTAL.	55,342,958 01	

d. — Département de l'Intérieur.

Agrandissement, restauration et ameublement du monument de la porte de Hal, servant au Musée royal d'antiquités, d'armures et d'artillerie; — acquisition d'objets d'art et d'archéologie.	Loi du 2 juin 1861 . . . *	250,000 "	
	— 27 juillet 1871 . . .	86,000 "	
	— 29 —	55,500 "	
	— 16 août 1875. . . *	50,000 "	
	— 24 mai 1876 . . . *	25,000 "	
	— 25 mai 1880	10,000 "	
		454,500 "	
Excédent de crédit annulé.		9 70	
			454,490 30
Acquisition de terrains et dépenses de construction d'un établissement pour le Tir National; subsides pour l'établissement d'autres tirs	Loi du 2 juin 1861 . . .	300,000 "	
	— 14 août 1862. . . *	99,779 51	
		399,779 51	
Excédent de crédit annulé.		65 21	
			399,714 30
Acquisition de l'ancien hôtel de la Tour et Taxis. — Construction du Conservatoire royal de musique de Bruxelles	Loi du 12 juillet 1865. . *	165,500 "	
	— 27 juillet 1871 . . .	200,000 "	
	— 16 août 1875.	550,000 "	
	— 9 juillet 1875	450,000 "	
	— 27 mai 1876	500,000 "	
	— 5 juin 1878	100,000 "	
— 4 août 1879	80,000 "		
		1,645,500 "	
Excédent de crédit annulé.		2,858 73	
			1,640,661 27
	A REPORTER. fr.		2,494,865 87

	REPORT. fr.	2,404,805 87
Conservatoire de Liège. (Loi du 4 août 1879.)		200,000 »
Érection d'un monument à feu S. M. le Roi Léopold 1 ^{er}	{ Loi du 29 mai 1866 . . * 1,000,000 » — 27 mai 1876 . . 1,000,000 »	2,000,000 »
Construction et ameublement des Musées de Bruxelles.	{ Loi du 12 juin 1869 . . * 125,000 » — 5 juin 1870 . . * 125,000 » — 29 juillet 1871 . . 120,000 » — 27 — . . 125,000 » — — — . . 50,000 » — 24 mai 1872 . . 190,000 » — 26 mars 1875. . * 120,764 »	855,764 »
Excédent de crédit annulé.	114 06	855,649 94
Travaux d'appropriation d'un bâtiment pour l'installation des collections entomologiques, et achèvement de la salle de lecture à la Bibliothèque royale.	{ Loi du 5 juin 1870 . . * 60,000 » — 27 juillet 1871 . . 20,000 » — 4 août 1879. . 4,500 »	
Installation des académies au Palais Ducal, mobilier pour les collections de la Bibliothèque royale. (Loi du 27 juillet 1877).	*	55,985 »
Installation des académies dans les locaux du palais de la rue Ducale. (Loi du 4 juin 1878).		78,800 »
Excédent de crédit annulé.	4 50	228,285 »
Excédent de crédit annulé.	4 50	228,280 50
École de médecine vétérinaire de l'État. { Reconstruction de la maison d'habitation du régisseur. (Loi du 24 mai 1872).	30,000 »	
{ Mise en valeur des terrains. (Loi du 1 ^{er} juin 1874).	495,000 »	525,000 »
Acquisition, appropriation et ameublement de l'orphelinat des <i>Kuldere</i> , à Gand. (Loi du 14 mars 1874).	*	153,533 29
Ameublement de l'hôtel du Gouvernement provincial du Hainaut, de ceux de Liège, du Limbourg, du Brabant, du Luxembourg, de la Flandre occidentale et de la Flandre orientale	{ Loi du 29 mars 1877. . 61,280 » — 4 août 1879. . 60,000 » — 25 mai 1880 . . 73,150 »	203,430 »
Excédent de crédit annulé.	3 97	203,426 03
Transfert du Musée d'histoire naturelle dans les bâtiments du Jardin Zoologique. (Loi du 4 août 1879)		250,000 »
Hôtel du gouvernement provincial à Bruges, reconstruction des bâtiments incendiés. (Loi du 4 août 1879.)		210,000 »
Déplacement de l'Observatoire royal de Bruxelles. (Loi du 4 août 1879).		1,000,000 »
Ameublement et installation des bureaux dans les nouveaux locaux et renouvellement d'une partie du mobilier de l'hôtel du Ministre. (Loi du 25 mai 1880).		110,000 »
TOTAL.		8,190,755 63

e. — *Département de l'Instruction publique.*

Organisation de quatre nouvelles écoles normales de l'État. (Loi du 29 juin 1860.) *	500,000	•	
Construction et ameublement des écoles normales de Liège et de Mons	Loi du 16 août 1873.	975,000	•
	— 27 mai 1876	503,500	•
	— 20 mars 1877.	21,000	•
	— 4 août 1879	505,000	•
Construction d'une école normale à Bruges.	Loi du 9 juillet 1875.	200,000	•
	— 5 juin 1878.	500,000	•
	— 4 août 1879.	950,000	•
École normale de Gand. (Loi du 4 août 1879.)		950,000	•
Organisation matérielle de l'enseignement normal primaire. (Loi du 25 août 1880.)		965,421	62
Appropriation des locaux des sections normales d'enseignement moyen à Bruges et à Nivelles (Loi du 25 août 1880.)		6,800	•
Amélioration et construction de locaux pour l'enseignement normal primaire. (Loi du 26 août 1880.)		500,000	•
Agrandissement et reconstruction partielle de l'école normale des humanités, à Liège. (Loi du 26 août 1880.)		450,000	•
		6,885,721	62
Excédent de crédit annulé.		94	42
		6,885,627	20
Ameublement et installation du Ministère de l'Instruction publique	Loi du 28 juillet 1879	186,000	•
	— 25 août 1880.	197,000	•
		383,000	•
Universités de l'État, amélioration et construction de locaux. Installations matérielles. (Loi du 4 août 1879.)		4,500,000	•
Projets de plans-types pour la construction d'athénées, de collèges et d'écoles moyennes. (Loi du 25 août 1880.)		6,000	•
Construction et ameublement de sections préparatoires d'écoles moyennes. (Loi du 25 août 1880.)		320,000	•
		TOTAL.	12,094,627 20

f. — *Département des Travaux publics.*

Acquisition et appropriation d'immeubles destinés notamment au service de la poste aux lettres et au bureau central des petites marchandises, à Liège, à Mons et à Namur	Loi du 6 juillet 1860. . . *	152,000	•
	— 12 juillet 1865. . . *	80,000	•
	— 8 juin 1867	75,000	•
	— 9 juillet 1875.	116,000	•
		423,000	•
Excédent de crédit annulé.		161	•
		422,839	•
Installation provisoire du service des postes dans l'ancien temple des Augustins. (Loi du 19 février 1875.)		50,000	•
Excédent de crédit annulé.		•	04
		49,999	96
Hôtel central des postes. } Loi du 20 février 1871	417,404	15(*)	
	— 19 février 1875	10,000	•
	— 4 août 1879	1,200,000	•
		1,627,404	15
Appropriation du Palais de Justice d'Anvers au service de la poste.	Loi du 17 juillet 1877 . . *	100,000	•
	— 5 juin 1878	77,000	•
	— 4 août 1879	12,000	•
		189,000	•
Excédent de crédit annulé.		155	42
		188,844	58
		TOTAL.	2,289,087 69

(*) Le surplus du crédit de 725,000 francs alloué par la loi du 20 février 1871, a été affecté à l'acquisition de terrains devant servir d'emplacement à l'Hôtel des Monnaies.

GUERRE.

ÉTAT N° III.

SOMMAIRE.

A. Frais de guerre, d'armement ou de défense . . .	fr. 203,321,252 14
B. Bâtiments militaires	20,109,294 76
C. Divers.	1,270,216 77
TOTAL.	fr. 226,700,763 67

DÉVELOPPEMENTS.

DÉPENSES MILITAIRES.

A. — *Frais de guerre, d'armement ou de défense.*

Frais de guerre imputés sur l'excédent du produit de l'emprunt de 48 millions de florins . . .		fr. 27,715,040 48
Dépenses extraordinaires du Département de la Guerre . . .	Loi du 15 avril 1848.	9,000,000 "
	— 5 avril 1852.	4,700,000 "
	— 11 juin 1855 (démolition des forteresses). . .	3,500,600 "
	— 8 mars 1854 (amélioration du matériel de l'artillerie et du génie)	1,756,000 "
	— 4 juin 1855 (dépenses diverses)	2,455,000 "
	— 4 juin 1855 (matériel et constructions) . . .	3,960,000 "
	— 8 mars 1856 (matériel du génie et de l'artillerie).	2,359,760 "
	— 21 mai 1859 (matériel et constructions) . . .	9,000,000 "
	— 8 mai 1861 (— de l'artillerie) . . . *	14,461,170 "
	— — (— du génie) . . . *	1,100,000 "
	— 9 août 1862 (— d'artillerie) . . . *	558,910 "
	— 21 avril 1864 (— —) . . . *	449,450 "
	— 5 juin 1867 (transformation de l'armement de l'infanterie).	8,400,000 "
	— 2 septembre 1870 (mobilisation)	15,220,000 "
	— 30 — — — — —	9,956,850 "
	— 2 avril 1875 (transformation de l'armement de la gendarmerie)	205,000 "
	— 2 juillet 1877 (outils de campement pour l'infanterie).	100,000 "
	— 2 juillet 1877 (exhaussement des affûts de siège pour canons)	782,000 "
	— 2 juillet 1877 (achat et transformation de cartouchières).	500,000 "
	— 18 avril 1878 (matériel de l'artillerie) . . .	7,500,000 "
	95,504,720 "	
Excédent de crédit annulé.	2,241,846 92	95,262,873 08
A REPORTER.		fr. 120,975,913 56

		REPORT. fr.	120,075,913 56											
Travaux d'agrandissement de la ville d'Anvers et continuation des travaux de défense.	Loi du 8 septembre 1859	* 20,000,000 "	18,025,000 "											
				10,000,000 "										
					5,575,000 "									
						* 1,500,000 "								
							14,000,000 "							
								2,150,000 "						
									1,800,000 "					
										3,000,000 "				
											2,200,000 "			
														70,150,000 "
Travaux de démolition et de nivellement pour la mise en valeur de terrains militaires dépendant de places fortes	Loi du 28 mai 1868	500,000 "	200,000 "											
				14 août 1873								110,000 "		
					1 ^{er} juin 1874								1,485,000 "	
						2 juillet 1875								800,000 "
							16 février 1878							
	Excédent de crédit annulé.	25,416 22												
		4,340,585 78												
	Indemnités du chef de servitudes militaires. (Loi du 2 avril 1873.)	845,754 80												
	TOTAL. fr.	205,521,252 14												

B. — Bâtiments militaires.

Construction de bâtiments militaires destinés à remplacer la caserne du pont Maghin, à Liège. (Loi du 28 décembre 1867.)		92,000 "								
Amélioration des casernes de l'État et de leur mobilier; construction et ameublement de nouvelles casernes.	Loi du 24 mars 1875.	5,000,000 "								
			— 27 mai 1876	2,000,000 "						
					— 17 juillet 1877	2,000,000 "				
							— 5 juin 1878	2,000,000 "		
									— 30 mars 1879.	4,000,000 "
— 27 avril 1880.	4,500,000 "									
				17,505,000 "						
		Construction d'écuries dans la caserne Léopold à Mons. (Loi du 1 ^{er} juin 1874.)		88,556 55						
		Construction d'un hôpital militaire à Bruges, appropriation des bâtiments destinés à celui de Termonde et amélioration de divers établissements hospitaliers. (Loi du 27 mai 1868.)		307,000 "						
		Travaux d'appropriation, de construction et d'ameublement exigés par le transfert de l'Académie militaire dans les bâtiments et terrains dépendant de l'ancien dépôt de mendicité de la Cambre. (Loi du 25 mars 1872.)		450,000 "						
		Frais relatifs à l'acquisition de ce dépôt. (Loi du 14 août 1873.)		200,000 "						
		740,000 "								
	Excédent de crédit annulé.	4,631 75								
		755,368 25								
Établissement d'un champ de manœuvres à Anvers. (Loi du 22 juin 1873.)		400,000 "								
Construction de magasins pour l'artillerie et le génie. (Loi du 1 ^{er} juin 1874.)		185,650 50								
Construction d'une grande meunerie militaire à Anvers et établissement dans toutes les boulangeries militaires du royaume de fours aérothermes et de pétrins mécaniques. (Loi du 21 mai 1872)		730,000 "								
	Excédent de crédit annulé.	64 65								
		720,035 35								
Acquisition d'immeubles destinés à l'établissement d'une boulangerie militaire à Bruxelles (Loi de 19 février 1875.)		66,500 "								
	Excédent de crédit annulé.	495 87								
		66,004 13								
	TOTAL. fr.	20,100,294 76								

C. — Divers.

Remboursement à la caisse des veuves et orphelins des officiers de l'armée, d'avances faites depuis 1830 jusqu'au 31 décembre 1852, pour le paiement des pensions accordées par le Gouvernement des Pays-Bas aux veuves et orphelins des officiers belges décédés à l'armée des Indes. (Loi du 9 août 1862)	180,766 15	
Subside à la même caisse en compensation des dommages qu'elle a éprouvés par suite de la liquidation avec la caisse des Pays-Bas. (Loi du 20 mars 1873.)	300,000 »	
		<u>480,766 15</u>
Frais de premier établissement de la caisse de la milice. (Loi du 3 juin 1870.)		50,000 »
Frais résultant de la révision des pensions militaires. { (Loi du 28 juillet 1871.)	10,000 »	
{ (Loi du 14 mars 1880.)	10,000 »	
		<u>20,000 »</u>
Excédent de crédit annulé.	8 16	
		<u>19,991 84</u>
Honoraires et débours de l'avocat qui a occupé pour l'État dans le procès intenté en 1841 au sieur de Zouter, du chef de contravention aux lois sur les servitudes militaires. (Loi du 20 décembre 1872.)		10,000 »
Pertes occasionnées au 4 ^e régiment de ligne par suite d'incendie. (Loi du 21 décembre 1874.)	512,201 77	
Excédent de crédit annulé.	2,478 53	
		<u>509,815 24</u>
Indemnité destinée à couvrir les pertes d'habillement, d'armement et de mobilier occasionnées par l'incendie qui a détruit, le 28 juillet 1875, une partie des magasins des 5 ^e et 6 ^e régiments d'artillerie et du bataillon d'administration. (Loi du 27 mars 1876.)	405,857 23	
Excédent de crédit annulé	6,311 69	
		<u>309,645 54</u>
TOTAL. fr.		<u><u>1,270,216 77</u></u>

INTÉRIEUR.

ÉTAT N° IV.

SOMMAIRE.

A. — Subsistances, maintien du travail, drainage, etc.	fr. 10,258,855 95
Voirie vicinale (1850 à 1879)	9,799,438 92
Recensements et divers	10,664,145 63
B. — Objets d'art et de science.	1,987,555 86
C. — Expositions	3,190,051 62
TOTAL.	fr. 55,900,025 98

DÉVELOPPEMENTS.

A. — Subsistances, maintien du travail, drainage, etc.

Mesures relatives aux subsistances . . .	{	Loi du 24 septembre 1845	2,000,000 »	
		— 20 décembre 1846	1,500,000 »	
		— 6 mai 1847	500,000 »	
		— 29 décembre 1847	500,000 »	
			4,500,000 »	
		Excédent de crédit annulé	16,159 90	
				4,285,840 10
Mesures relatives aux irrigations, aux défrichements, à la colonisation, ainsi qu'au drainage . . .	{	Loi du 20 décembre 1846	150,000 »	
		— 25 mars 1847	350,000 »	
		— 6 juin 1851	600,000 »	
		— 25 mars 1855	75,000 »	
			1,175,000 »	
		Excédent de crédit annulé	4 15	
				1,174,995 85
Maintien du travail industriel, agricole et artistique; exportation des fabricats et des produits belges, et toutes autres mesures prises dans l'intérêt des classes ouvrières . . .	{	Loi du 20 décembre 1846	300,000 »	
		— 18 avril 1848	2,000,000 »	
		— 21 juin 1849	500,000 »	
		— 30 décembre 1855	500,000 »	
			1,500,000 »	
				4,800,000 »
		TOTAL.	fr. 10,258,855 95	

Voirie vicinale (1850 à 1879).

Travaux d'amélioration de la voirie vicinale, travaux d'assainissement dans les villes et communes, et travaux d'utilité communale dans les localités atteintes par la crise de l'industrie cotonnière.	Loi du 4 juin 1850.	450,000	
	— 20 décembre 1851	600,000	»
	— 7 mars 1859	* 1,000,000	»
	— —	* 1,000,000	»
	— 2 juin 1861.	150,000	»
	— 26 décembre 1862	500,000	»
	— 8 juillet 1865	2,000,000	»
	— 6 juin 1867.	100,000	»
	— 31 décembre 1870	1,000,000	»
	— 24 mai 1872.	1,000,000	»
	— 4 août 1879	2,000,000	»
		9,800,000	»
Excédent de crédit annulé.		561 08	
			<u>9,799,438 92</u>

Recensements et divers.

Frais du recensement général effectué au 31 décembre 1866, 1876 et 1880	{	Loi du 29 mai 1866.	* 555,000	»
		— 29 juin 1869.	* 155,000	»
		— 24 mai 1876.	* 125,000	»
		— 25 mai 1880.	900,000	»
			1,735,000	»
Excédent de crédit annulé.			60,919 80	
				<u>1,674,080 20</u>
Armement de la garde civique	{	Loi du 8 août 1862	160,040	»
		— 8 septembre 1870	* 500,000	»
		— 21 mai 1872.	* 43,353 02	
			703,393 02	
Excédent de crédit annulé.			409 09	
				<u>702,983 93</u>
Frais des funérailles de S. M. Léopold I ^{er} , et dépenses relatives à l'inauguration de S. M. Léopold II. (Loi du 29 mai 1866.)			* 275,753 56	
Excédent de crédit annulé.			5,501 24	
				<u>270,252 12</u>
Frais relatifs aux obsèques du Duc de Brabant. (Loi du 14 juin 1869.)			* 69,495 74	
Excédent de crédit annulé.			1,205 31	
				<u>68,292 45</u>
Tables générales des registres des paroisses avant 1792.	{	Loi du 29 juillet 1871.	61,224 62	
		— 5 juillet 1875.	50,000	»
		— 29 mars 1877	100,000	»
		— 15 mai 1880.	100,000	»
			311,224 62	
Excédent de crédit annulé.			32 96	
				<u>311,191 66</u>
Frais de révision de la pharmacopée officielle.	{	Loi du 10 mars 1873.	8,000	»
		— 28 décembre 1875	5,000	»
		— 4 août 1879	4,000	»
				<u>17,000</u> »
Subside à la ville de Spa pour travaux d'embellissement. (Loi du 21 avril 1874.)				<u>890,000</u> »
				<u>3,933,800 54</u>
		A REPORTER.fr.	

	REPORT. fr.	3,953,800 34
Frais de publication de l'exposé de la situation du royaume de 1861 à 1875. (Loi du 27 juillet 1877.)		25,000 »
Fournitures d'installations électorales par l'État. (Loi du 27 juillet 1877.)	100,000 »	
Excédent de crédit annulé.	10 »	
		99,990 »
Célébration du 50 ^e anniversaire de l'Indépendance nationale. {		
Loi du 4 juin 1878.	10,000 »	
— 4 août 1879.	4,847,000 »	
— 28 août 1880.	1,700,000 »	
		6,557,000 »
Dépenses résultant de l'instruction des réclamations relatives à la révision des listes électorales pour 1878-1879 dans les provinces d'Anvers et de la Flandre orientale. (Loi du 4 juin 1878.) . *		14,000 »
Frais de repatriement d'émigrants russes revenant du Brésil. (Loi du 4 avril 1879.)	25,000 »	
Excédent de crédit annulé.	6,009 27	
		18,990 73
Restitution aux fonds dits: des prélèvements communaux de la Flandre occidentale. (Loi du 25 mai 1880.)		15,362 56
		<u>10,664,143 63</u>

B. — Objets d'art et de sciences.

Acquisition de la bibliothèque de feu M. Van Hulthem. (Loi du 13 mars 1837.) . *	315,000 »	
— — de feu M. Müller. (Loi du 2 juin 1861.) *	40,000 »	
		355,000 »
Acquisition d'œuvres d'art anciennes. {		
Loi du 2 juin 1861 *	250,000 »	
— 30 juin 1865 *	200,000 »	
— 16 août 1873 *	200,000 »	
— 24 mai 1876 *	100,000 »	
	750,000 . »	
Excédent de crédit annulé.	47 09	
		749,952 91
Acquisitions pour la galerie des plâtres du Musée royal de peinture et de sculpture. (Loi du 2 juin 1861.) *	25,000 »	
Excédent de crédit annulé.	55 »	
		24,945 »
Acquisitions pour les collections de paléontologie et d'entomologie, etc., du Musée royal d'histoire naturelle. {		
Loi du 2 juin 1861. *	25,000 »	
— 29 mars 1877.	6,000 »	
		31,000 »
Création d'une section ethnologique belge au Musée royal d'antiquités, d'armures et d'artillerie. {		
Loi du 2 juin 1861. *	50,000 »	
— 30 juin 1865. *	100,000 »	
	150,000 »	
Excédent de crédit annulé	16 09	
		149,983 91
Dépenses relatives au legs fait à l'État des œuvres artistiques de feu Wiertz. (Loi du 29 mai 1866.) *	85,000 »	
Excédent de crédit annulé	9 21	
		84,990 79
Solde payé au conseil de fabrique de l'église cathédrale de Gand pour l'acquisition de deux volets peints par J. Van Eyck. (Loi du 29 juin 1869.) *		40,000 »
Dépenses d'ameublement, etc., pour la collection de M. Demeester de Ravenstein. (Loi du 21 décembre 1874.)		40,000 »
Acquisition de la bibliothèque musicale de M. de Glimes. (Loi du 24 mai 1876.) *		20,000 »
Acquisition d'instruments pour l'Observatoire royal. (Loi du 29 mars 1877.)		541,700 »
		<u>1,837,572 61</u>
	A REPORTER. fr.	

	REPORT. fr.	1,837,372 61
Acquisitions à la vente des collections de Coustemaeker-Didot et C ^{ie} . (Loi du 27 juillet 1877.)	20,000 »	
Excédent de crédit annulé	5 91	
		19,994 09
Exécution d'un spécimen d'une nouvelle carte géologique de la Belgique. (Loi du 27 juillet 1877.)		25,000 »
Achat de bocaux et autres objets nécessaires au classement de la collection de produits médicamenteux de feu Van Martius et acquise par le Gouvernement. (Loi du 25 avril 1878.) *		12,000 »
Bibliothèque royale. — Acquisition des manuscrits délaissés par feu M. Altmeyer. (Loi du 4 août 1879)		12,000 »
Acquisitions faites pour la Bibliothèque royale	Loi du 4 août 1879 11,000 » — 25 mai 1880 25,000 »	
	36,000 »	
Excédent de crédit annulé.	1 34	
		35,998 00
Musées royaux de peinture — Acquisitions d'aquarelles et de dessins de feu Madou (Loi du 4 août 1879.)	6,991 50	
Excédent de crédit annulé.	1 »	
		6,990 50
Acquisition de la collection d'instruments de musique de M. Tolbecque. (Loi du 25 mai 1880) . .		50,000 »
Acquisition d'une partie de la bibliothèque entomologique de M. Weyers.	Id.	8,000 »
	TOTAL fr.	1,987,555 86

C. — Expositions.

Travaux d'appropriation du Palais Ducal pour les expositions générales des beaux-arts, etc., Bruxelles. (Loi du 8 septembre 1859.)		524,005 46
Dépenses résultant de la participation des producteurs belges à l'Exposition universelle de Paris en 1867. (Loi du 6 mars 1866.) *		600,000 »
Appropriation des locaux du Jardin Botanique pour l'exposition des beaux-arts en 1869.	Loi du 12 juin 1869 * 55,000 » — 5 juin 1870 * 49,000 »	
	104,000 »	
Excédent de crédit annulé	1,667 74	
		102,552 26
Dépenses résultant de la participation des artistes, industriels et horticulteurs à l'Exposition universelle de Londres en 1871. (Loi du 8 juin 1870.) *		100,000 »
Dépenses résultant de la participation des artistes et des producteurs belges à l'Exposition de Vienne en 1875	Loi du 21 mai 1872. . . . * 225,000 » — 2 avril 1875. . . . * 125,000 »	
		350,000 »
Participation des artistes et des producteurs belges à l'Exposition universelle de Philadelphie en 1876.	Loi du 5 juillet 1875. . . . * 200,000 » — 24 mai 1876 * 50,000 » — 4 août 1879 5,028 90	
		255,028 90
Exposition triennale des beaux-arts : construction d'un local provisoire.	Loi du 9 juillet 1875 120,000 » — 27 mai 1876 28,000 »	
		148,000 »
Participation des producteurs belges à l'Exposition de Paris en 1878	Loi du 27 juillet 1877. . . . 870,000 » — 4 août 1879 115,000 » — 25 mai 1880 5,000 »	
		990,000 »
Appropriation d'un local pour l'exposition des beaux-arts en 1878. (Loi du 27 juillet 1877.) . .		64,700 »
Bourses de voyage pour permettre à des artisans de visiter l'Exposition de Paris	Loi du 26 août 1878 * 40,000 » — 4 août 1879 14,995 »	
		54,995 »
Exposition internationale de Sidney. (Loi du 8 avril 1879.)		100,000 »
Participation des producteurs belges à l'Exposition de Melbourne. (Loi du 16 mars 1880.) . . .		100,000 »
	TOTAL fr.	3,190,051 62

INSTRUCTION PUBLIQUE.

ÉTAT N° V.

SOMMAIRE.

A. — Maisons d'école (1851 à 1878)	fr.	46,962,049 03
B. — Divers		1,089,734 40
TOTAL.		<u>fr. 48,051,783 43</u>

DÉVELOPPEMENT.

A. — Maisons d'école (1851 à 1878).

Subsides pour construction et ameublement d'écoles	Loi du 20 décembre 1851	1,000,000	°
	— 31 mai 1859	* 1,000,000	°
	— 14 mars 1865	* 1,000,000	°
	— 15 juillet 1864	* 1,000,000	°
	— 7 avril 1865	* 1,000,000	°
	— 8 juillet 1865	5,000,000	°
	— 29 juin 1869	* 1,000,000	°
	— 5 juin 1870	* 1,000,000	°
	— 27 février 1871	1,000,000	°
	— 24 mai 1872	1,000,000	°
	— 14 août 1875	20,000,000	°
	— 4 juin 1878	6,000,000	°
	— 27 août 1880	6,963,865	43
		46,963,865	45
Excédent de crédit annulé	1,816	40	
		46,962,049 03	

B. — Divers.

Pensions des professeurs et instituteurs. (Loi du 4 juin 1878.)	fr. *	489,776 53
Bibliothèque de l'Université de Liège. (Loi du 13 août 1879.)		20,000 °
Création d'une bibliothèque centrale. (Loi du 18 mai 1880.)		40,000 °
Avances aux instituteurs communaux des sommes dues pour traitements en cas de refus de paiement des communes. (Loi du 25 août 1880.)		500,000 °
Frais de concours ouvert entre les instituteurs pour l'étude des sciences naturelles dans les écoles primaires communales (Loi du 25 août 1880.)		7,000 °
Frais des cours normaux temporaires institués pour la préparation de maitresses d'écoles gardiennes. (Loi du 25 août 1880.)	fr.	15,000 °
Excédent de crédit annulé		42 15
		14,957 85
Cours normal temporaire de dessin pour les membres du personnel enseignant des écoles communales et des écoles normales primaires. (Loi du 25 août 1880.)		15,000 °
Frais des concours entre les écoles d'adultes de la province de Namur. (Loi du 25 août 1880.)		5,000 °
TOTAL.		<u>fr. 1,089,734 40</u>

TRAVAUX PUBLICS.

ÉTAT N° VI.

SOMMAIRE.

CHEMINS DE FER.

A. — Chemins construits par l'État	fr. 705,116,423 81
B. — — rachetés par l'État.	469,592,868 32
TOTAL.	<u>fr. 1,174,709,292 13</u>

DÉVELOPPEMENTS.

A. — Chemins de fer construits par l'État.

Construction de chemins de fer.	Loi du 1 ^{er} mai 1854	10,000,000 »
	— 18 juin 1856	14,524,165 74
	— 26 mai et du 12 novembre 1857	9,066,448 57
	— 25 mai 1858	23,300,807 82
	— 28 décembre 1859	11,051,262 85
	— 21 juin 1840	4,489,877 59
	— 26 —	53,951,505 38
	— 29 septembre 1842	24,000,000 »
	— 7 mars 1845	300,000 »
	— 15 avril 1845	7,960,000 »
	— 16 août 1846	3,712,960 »
	— 21 avril 1848	5,000,000 »
	— 24 mai 1848	2,005,611 58
	— 4 juin 1850	79,200 »
	— 20 décembre 1851	1,500,000 »
	— 25 avril 1853	4,880,000 »
	— 21 mai 1854	* 9,000,000 »
	— 31 décembre 1856	(a) * 5,820,000 »
	— 19 décembre 1857	* 255,000 »
	— 3 mars 1859	* 121,000 »
A REPORTER.	190,897,855 13	

		REPORT fr.	190,807,835 13	
Construction de chemins de fer (suite).	Loi du 8 septembre 1850	{	4,850,000	»
	— 2 juillet 1860	*	7,365,000	»
	— 6 —	*	40,000	»
	— 18 —	*	105,000	»
	— 2 juin 1861	*	1,000,000	»
	— 10 mai 1862	*	2,000,000	»
	— 27 août 1862	*	5,899,000	»
	— 14 —	*	70,000	»
	— 21 avril 1864	*	6,000,000	»
	— 14 septembre 1864	b)	1,075,000	»
	— 30 décembre 1864	*	5,500,000	»
	— 8 juillet 1865	*	2,000,000	»
	— —	*	5,000,000	»
	— 15 février 1866	*	29,700,000	»
	— 19 mai 1866	*	10,000,000	»
	— 31 mars 1868	*	150,000	»
	— 5 juin 1868	*	3,850,000	»
	— 12 juin 1869	*	1,510,000	»
	— 30 juin 1869	*	4,000,000	»
	— 3 juin 1870	*	1,500,000	»
	— 24 février 1871	*	6,100,000	»
	— 27 juillet 1871	*	6,200,000	»
	— 2 mars 1872	*	15,440,000	»
	— 24 mai 1872	*	16,080,000	»
	— 16 août 1873	*	5,800,000	»
	— 17 avril 1874	*	58,500,000	»
	— 1 ^{er} juin 1874	*	2,000,000	»
	— 9 juillet 1875	*	8,500,000	»
	— 27 mai 1876	*	21,702,000	»
	— 17 juillet 1877	*	21,524,100	»
	— 21 mai 1878	*	15,150,000	»
	— 5 juin 1878	*	20,000	»
	— 17 février 1879	*	10,800,000	»
— 4 août 1879	*	6,000,000	»	
— 25 mai 1880	*	59,800,000	»	
— 26 août 1880	*	20,900,000	»	
			10,500,000	»
		c)	547,107,935	15
	Excédent de crédit annulé.		2,021,711	52
			<u>545,086,225</u>	81
Capital nominal des titres de la Dette publique à 4 p. %, émis et à émettre en vertu de la loi du 27 mai 1876 pour l'exécution de la convention du 31 janvier 1873. (Lignes dans le Luxembourg.)				
			46,000,000	»
Id. en vertu de la loi du 19 décembre 1876 pour l'exécution du chemin de fer de Tirlemont à la ligne d'Anvers vers Gladbach et de Tongres à Neerlinter				
			14,250,000	»
Id. en vertu de la loi du 26 juin 1877 pour l'exécution de la convention du 1 ^{er} juin 1877				
			97,170,000	»
Id. en vertu de la loi du 10 juin 1878 pour l'exécution de la convention du 9 juin 1878. (Chemin de fer de Battice à Aubel.)				
			2,610,200	»
		TOTAL fr.	<u>705,116,425</u>	81

a) Déduction faite de 100,000 francs pour l'établissement de haies de clôture, somme remboursée par la Compagnie de Dendre-et-Waes. (Art. 2 de la loi.)

b) Déduction faite de 500,000 francs pour le prolongement du quai du Rhin à Anvers.

c) Dans le compte du chemin de fer sont considérés comme afférents à l'exploitation, les crédits suivants:

Loi du 21 avril 1864	1,075,000
— 30 décembre 1864	1,000,000
— 15 février 1866	1,000,000
	<u>3,075,000</u>

B. — Chemins de fer rachetés par l'État.

Rachat du chemin de fer de Mons à Manage. — Capitalisation à 5 p. % de l'annuité de rachat (672,530).	13,255,505 51
Rachat du réseau dit des Bassins Houillers en vertu des conventions/lois des 25 avril-3 juin 1870 et 1/26 juin 1877. — 1° Capital nominal des obligations de la Dette publique à 4 1/2 p. % délivrées en vertu de la loi du 25 février 1871, savoir :	
a. En acquit du prix du matériel de transport, du mobilier, de l'outillage, etc. (1)	12,929,500 »
b. En remboursement de la somme de 3 millions de francs appliquée par les Bassins Houillers aux compléments d'installation, doubles voies et autres travaux sur ses lignes	2,862,200 »
2° Capital correspondant à l'annuité de 612,000 francs due pour prix du matériel attribué aux Compagnies concessionnaires	13,600,000 »
3° Capitalisation à 4 p. % de l'annuité de 8,471,857 francs due pour prix des lignes. (2)	194,208,800 »
	<hr/>
	223,600,500 0
Rachat du chemin de fer du Luxembourg (loi du 15 mars 1873) :	
1° Actions ordinaires	62,950,000 »
2° Actions privilégiées	6,545,400 »
3° Obligations de 20 et de 4 livres sterling	86,181,125 »
	<hr/>
A déduire pour le canal de l'Ourthe	10,984,462 19
	<hr/>
	144,602,062 81
Rachat du chemin de fer de Dendre-et-Waes. (Loi du 25 juin 1877.) — Capitalisation de l'annuité de rachat	52,550,000 »
Rachat du chemin de fer de Pepinster à Spa. (Loi du 23 juin 1877.) — Capitalisation de l'annuité de rachat (506,000).	6,727,000 »
Capital nominal des titres de la Dette publique à 4 p. % créés en vertu de la loi du 31 mai 1878 pour le rachat du réseau des Flandres.	18,989,500 »
Rachat du chemin de fer de Saint-Ghislain à Erbisœul. (Loi du 4 août 1879.)	2,850,000 »
Rachat de la concession du chemin de fer de Virton. (Loi du 26 août 1880).	6,948,500 »
	<hr/>
TOTAL fr.	469,592,868 53
	<hr/>

(1) Déduction faite de 22,300 francs pour objets télégraphiques.

(2) Déduction faite d'un capital de 8,819,700 francs, représentant la valeur des bonifications dues au Trésor, en vertu de l'article 27 de la convention du 1^{er} juin 1877.

TÉLÉGRAPHES ET BATEAUX A VAPEUR.

ÉTAT N° VII.

SOMMAIRE.

A. — Télégraphes	4,428,951 25
B. — Bateaux à vapeur	9,827,496 04
TOTAL. fr.	14,256,447 29

DÉVELOPPEMENTS.

A. — Télégraphes.

Établissement de télégraphes électriques sur les lignes des chemins de fer de l'État	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr><td style="width: 60%;">Loi du 4 juin 1850 *</td><td style="text-align: right; width: 40%;">250,000 »</td></tr> <tr><td>— 14 avril 1852 *</td><td style="text-align: right;">150,000 »</td></tr> <tr><td>— 7 avril 1854</td><td style="text-align: right;">170,000 »</td></tr> <tr><td>— 31 décembre 1856</td><td style="text-align: right;">180,000 »</td></tr> <tr><td>— 27 mai 1859</td><td style="text-align: right;">226,000 »</td></tr> <tr><td>— 6 août 1862</td><td style="text-align: right;">325,000 »</td></tr> <tr><td>— 21 avril 1864</td><td style="text-align: right;">100,000 »</td></tr> <tr><td>— 22 mars 1865</td><td style="text-align: right;">500,000 »</td></tr> <tr><td>— 9 mai 1866 *</td><td style="text-align: right;">650,000 »</td></tr> <tr><td>— 12 juin 1869 *</td><td style="text-align: right;">160,000 »</td></tr> <tr><td>— 24 février 1871</td><td style="text-align: right;">500,000 »</td></tr> <tr><td>— 26 mars 1872 *</td><td style="text-align: right;">500,000 »</td></tr> <tr><td>— 16 août 1873</td><td style="text-align: right;">500,000 »</td></tr> <tr><td>— 9 juillet 1875</td><td style="text-align: right;">100,000 »</td></tr> <tr><td>— 27 mai 1876</td><td style="text-align: right;">125,000 »</td></tr> <tr><td>— 5 juin 1878</td><td style="text-align: right;">100,000 »</td></tr> <tr><td>— 4 août 1879</td><td style="text-align: right;">200,000 »</td></tr> <tr><td>— 25 mai 1880</td><td style="text-align: right;">100,000 »</td></tr> <tr><td colspan="2" style="border-top: 1px solid black; text-align: right;">4,256,000 »</td></tr> <tr><td style="text-align: right;">Excédent de crédit annulé</td><td style="text-align: right;">209 90</td></tr> <tr><td colspan="2" style="border-top: 1px solid black; text-align: right;">4,255,790 10</td></tr> </table>	Loi du 4 juin 1850 *	250,000 »	— 14 avril 1852 *	150,000 »	— 7 avril 1854	170,000 »	— 31 décembre 1856	180,000 »	— 27 mai 1859	226,000 »	— 6 août 1862	325,000 »	— 21 avril 1864	100,000 »	— 22 mars 1865	500,000 »	— 9 mai 1866 *	650,000 »	— 12 juin 1869 *	160,000 »	— 24 février 1871	500,000 »	— 26 mars 1872 *	500,000 »	— 16 août 1873	500,000 »	— 9 juillet 1875	100,000 »	— 27 mai 1876	125,000 »	— 5 juin 1878	100,000 »	— 4 août 1879	200,000 »	— 25 mai 1880	100,000 »	4,256,000 »		Excédent de crédit annulé	209 90	4,255,790 10		
Loi du 4 juin 1850 *	250,000 »																																											
— 14 avril 1852 *	150,000 »																																											
— 7 avril 1854	170,000 »																																											
— 31 décembre 1856	180,000 »																																											
— 27 mai 1859	226,000 »																																											
— 6 août 1862	325,000 »																																											
— 21 avril 1864	100,000 »																																											
— 22 mars 1865	500,000 »																																											
— 9 mai 1866 *	650,000 »																																											
— 12 juin 1869 *	160,000 »																																											
— 24 février 1871	500,000 »																																											
— 26 mars 1872 *	500,000 »																																											
— 16 août 1873	500,000 »																																											
— 9 juillet 1875	100,000 »																																											
— 27 mai 1876	125,000 »																																											
— 5 juin 1878	100,000 »																																											
— 4 août 1879	200,000 »																																											
— 25 mai 1880	100,000 »																																											
4,256,000 »																																												
Excédent de crédit annulé	209 90																																											
4,255,790 10																																												
Valeur des objets télégraphiques repris avec les lignes des Bassins Houillers par la convention des 25 avril/3 juin 1870		22,500 *																																										
Établissement d'un réseau télégraphique reliant le parquet du tribunal de première instance à Bruxelles aux commissariats de police de la ville et des communes suburbaines. (Loi du 21 mars 1875.) *	25,000 »																																											
Excédent de crédit annulé	4,158 85																																											
20,861 15																																												
Établissement de télégraphes le long des voies navigables. (Loi du 4 août 1879.)		150,000 »																																										
TOTAL		4,428,951 25																																										

B. — Bateaux à vapeur.

Acquisition du bateau à vapeur <i>British-Queen</i> . (Loi du 28 février 1842.)	1,520,000 »	
Complément de la dépense imputée sur le Budget de 1841.	* 527,532 48	
		<hr/>
		1,847,532 48
Intérêts de l'amortissement du capital d'acquisition de la <i>British-Queen</i> . (Loi du 22 février 1842.) *		150,000 »
		<hr/>
	Loi du 9 juillet 1845	977,565 66
	— 21 avril 1864	* 718,457 50
	— 5 mars 1866	* 655,000 »
	— 23 mai 1868	* 625,000 »
	— 28 juin 1869	* 625,000 »
	— 30 mars 1870	* 1,250,000 »
	— 20 février 1871.	* 250,000 »
	— 12 mars 1872	* 615,000 »
	— 2 avril 1873	260,000 »
	— 16 août 1875	750,000 »
	— 9 juillet 1875	180,000 »
	— 4 août 1879	700,000 »
		<hr/>
		7,865,801 16
	Excédent de crédit annulé.	25,637 60
		<hr/>
		7,540,163 56
Achats de deux bateaux pilotes. (Loi du 4 août 1879.)		150,000 »
Construction d'un bateau garde-pêche (Loi du 4 août 1879)		160,000 »
		<hr/>
	TOTAL.	<u>9,827,496 04</u>

CANAUX.**ÉTAT N^o VIII.****SOMMAIRE.***Provinces de Hainaut, de Liège et de Luxembourg.*

Rachat du canal de Charleroi (1830 et suiv.) fr.	8,552,122 99
Rachat des embranchements de ce canal (1869).	2,450,000 »
Construction du canal latéral à la Meuse (Liège-Maestricht) (1845 à 1865)	40,112,131 49
Rachat du canal de l'Ourthe. (Loi du 14 avril 1873.)	10,984,462 19
Indemnité pour le canal et le chemin de fer de Mons à la Sambre (1856).	528,500 22
Canaux houillers du Hainaut (1879 et 1880).	6,500,000 »
TOTAL fr.	58,927,216 89

Flandres.

Construction du canal de Selzaete (1842 à 1855) fr.	4,751,460 34
Construction du canal de Deynze à Schipdonck et écoule- ment des eaux de l'Escaut (1846 à 1880)	18,949,000 »
Approfondissement du canal de Gand à Bruges (1851 à 1868)	4,992,964 25
Amélioration du canal de Bruges à Ostende 1870 à 1879). . .	4,000,000 »
Canalisation de la Lys et de la Mandel (1859 à 1879)	5,333,454 19
Souscription d'actions pour le canal de la Lys à l'Yperlée (1862 à 1879)	4,800,000 »
Amélioration du canal de Terneuzen (1870 et suiv.)	15,700,000 »
TOTAL. fr.	56,506,858 78

Anvers et Limbourg.

Construction du canal de la Campine (du Rupel au canal de Bois-le-Duc, 1842 à 1859) . . fr.	7,083,774 07
Idem jonction de Turnhout (1845 et suiv.).	6,420,000 »
Idem jonction de Hasselt (1851 et suiv.) .	3,121,750 50
Idem prolongement jusqu'à Anvers (1851 et suiv.)	7,688,959 91
TOTAL. fr.	24,314,484 48
TOTAL GÉNÉRAL	119,748,560 15

DÉVELOPPEMENTS.

Canaux.

	Arrêté du Gouvernement provisoire du 13 décembre 1850 fl.	100,000 »	211,640 21	
	Arrêté du Gouvernement provisoire du 14 avril 1851. . .		2,116,402 11	
Canal de Charleroi. (a) (Loi du 1 ^{er} juin 1859, approuvant la convention du 6 novembre 1854.) . . .	Loi du 1 ^{er} juin (période du 20 juin 1859 au 1 ^{er} août 1846) *		4,760,067 55	
	Loi du 20 décembre 1851 (élargissement du canal) . . .		1,000,000 »	
	— 12 mars 1856 (—)		214,000 »	
	— 12 juillet 1865 (—) *		165,000 »	
	— 9 juillet 1875 (—) *		90,000 »	
			8,555,109 87	
	Excédent de crédit annulé		2,986 88	
				8,552,122 99
Rachat des embranchements du canal de Charleroi (Loi du 30 juin 1869.)				2,450,000 »
Construction du canal de navigation latéral à la Meuse, de Liège vers le canal de Maestricht à Bois-le-Duc	Loi du 16 mai 1845		3,500,000 »	
	— 22 mars 1848.		2,000,000 »	
	— 18 mai 1848		800,000 »	
	— 17 juillet 1849 *		800,000 »	
	— 4 juin 1850		590,000 »	
	— 5 mars 1858.		8,571 56	
	— 8 septembre 1859		210,000 »	
	— 2 juin 1861		1,400,000 »	
	— 12 juin 1861 *		1,510 32	
	— 14 août 1862. *		600,000 »	
— 14 septembre 1864.		195,000 »		
— 12 juillet 1865		40,000 »		
			10,144,881 88	
	Excédent de crédit annulé		52,750 39	
				10,112,131 49
Rachat du canal de l'Ourthe. (Loi du 14 avril 1875.)				10,994,462 19
Indemnité payée en vertu d'un arrêt de la Cour d'appel de Bruxelles, concernant la concession d'un chemin de fer de Manage à Erquelinnes, et d'un canal de Mons à la Sambre	Loi du 27 mai 1856.		327,693 55	
	— 5 mars 1858.		804 69	
				328,500 22
Canaux houillers du Hainaut.	Loi du 4 août 1879		6,000,000 »	
	— 26 août 1880.		500,000 »	
				6,500,000 »
	A REPORTER. fr.			38,927,216 80
(a) Aux paiements faits par le Gouvernement actuel				8,584,743 07
il y a lieu d'ajouter 2,900,000 florins appliqués au canal de Charleroi sous le Gouvernement des Pays-Bas.				6,157,866 15
	DÉPENSE TOTALE. fr.			14,692,509 20

		REPORT fr.	38,927,216 89
Canal de Selzaete à la mer du Nord.	Loi du 26 juin 1842	1,250,000 »	
	— 18 juillet 1846	330,000 »	
	— 28 mars 1847.	650,000 »	
	— —	720,000 »	
	— 17 avril 1848	100,000 »	
	— —	435,000 »	
	— 17 juillet 1849	* 400,000 »	
	— 4 juin 1850	150,000 »	
	— Budget du 1 ^{er} janvier 1854	* 425,000 »	
	— — 1 ^{er} janvier 1855	* 535,000 »	
	<hr/>	4,995,000 »	
	Excédent de crédit annulé.	263,539 66	4,731,460 34
Canal de Deynze à Schipdonck et écoulement des eaux de l'Escaut	Loi du 18 juin 1846	800,000 »	
	— 28 mars 1847.	250,000 »	
	— 17 avril 1848.	400,000 »	
	— 17 juillet 1849	* 500,000 »	
	— 4 juin 1850	330,000 »	
	— 20 décembre 1851	2,500,000 »	
	— —	1,500,000 »	
	— 7 juin 1855	1,200,000 »	
	— 12 mars 1856.	1,734,000 »	
	— 5 mars 1858.	1,500,000 »	
	— 8 septembre 1859	900,000 »	
	— —	525,000 »	
	— —	550,000 »	
	— —	550,000 »	
	— 14 août 1862	* 400,000 »	
	— 12 juillet 1865	* 50,000 »	
	— 5 juin 1870	* 450,000 »	
	— 16 août 1875	500,000 »	
	— 9 juillet 1875	235,000 »	
	— 27 mai 1876	500,000 »	
— 17 juillet 1877	775,000 »		
— 4 août 1879	2,900,000 »		
— 23 mai 1880.	500,000 »		
	<hr/>	18,949,000 »	
Approfondissement du canal de Gand à Bruges.	Loi du 20 décembre 1851	1,000,000 »	
	— 12 mars 1856.	1,000,000 »	
	— 5 mars 1858.	700,000 »	
	— 8 septembre 1859	1,340,000 »	
	— —	* 765,000 »	
	— 14 août 1862.	* 500,000 »	
	— 12 juillet 1865.	* 39,000 »	
— 5 juin 1868	8,670 »		
	<hr/>	5,352,670 »	
	Excédent de crédit annulé.	359,705 75	4,992,964 25
		<hr/>	67,600,641 48
		A REPORTER. fr.	67,600,641 48

		Report fr.	67,000,641 48
Amélioration du canal de Bruges à Ostende.	}	Loi du 3 juin 1870 *	250,000 »
		— 27 juillet 1871.	250,000 »
		— 17 juillet 1877.	500,000 »
		— 4 août 1879	3,000,000 »
		<hr/>	4,000,000 »
Canalisation de la Lys et de la Mandel	}	Loi du 8 septembre 1859	300,000 »
		— 14 septembre 1864	350,000 »
		— —	250,000 »
		— 8 juillet 1865.	250,000 »
		— 30 mai 1866 *	100,000 »
		— 3 juin 1868	300,000 »
		— —	14,000 »
		— 3 juin 1870 *	140,000 »
		— — *	75,000 »
		— 27 juillet 1871.	100,000 »
		— 24 mai 1872 *	208,000 »
		— 16 août 1875	250,000 »
		— —	55,000 »
		— 9 juillet 1875.	100,000 »
		— —	42,000 »
		— 17 juillet 1877.	150,000 »
— 5 juin 1878	150,000 »		
— 4 août 1879	500,000 »		
		<hr/>	3,540,000 »
Excédent de crédit annulé.		6,565 81	<hr/>
			3,555,454 19
Subside pour la souscription d'actions de la Société concessionnaire d'un canal à grande section, formant jonction de la Lys à l'Yperlée	}	Loi du 14 août 1862, art. 2 *	2,800,000 »
		— 4 août 1879.	2,000,000 »
		<hr/>	4,800,000 »
Amélioration du régime du canal de Gand à Terneuzen au point de vue de la navigation maritime.	}	Loi du 3 juin 1870. *	3,000,000 »
		— 16 août 1875.	5,000,000 »
		— 27 mai 1876.	1,000,000 »
		— 5 juin 1878.	2,200,000 »
		— 4 août 1879.	3,000,000 »
		— 26 août 1880.	1,500,000 »
		<hr/>	15,700,000 »
Canal du Rupel au canal de Bois-le-Duc, ou canal de la Campine (Loi du 18 février 1843.)	}	Loi du 29 septembre 1842	1,750,000 »
		— 24 juillet 1844	1,110,000 »
		— 24 septembre 1845	950,000 »
		— 18 juin 1846	200,000 »
		— 15 mai 1847	280,000 »
		— 17 avril 1848	154,000 »
		— 7 juin 1855	300,000 »
		— 1 ^{er} juillet 1858.	50,000 »
		— 8 septembre 1859	1,400,000 »
		— 17 février 1860 (solde)	900,000 »
		<hr/>	1,545 75
Excédent de crédit annulé.		7,095,545 75	<hr/>
		11,571 68	7,083,774 07
Canal de navigation destiné à mettre la ville de Turnhout en communication avec le canal de la Campine et le canal de Turnhout à Anvers, par S ^t -Job in 't Goor.	}	Loi du 6 avril 1845	1,040,000 »
		— 15 mai 1847	580,000 »
		— 2 juin 1861	1,000,000 »
		— 14 août 1862 *	1,000,000 »
		— 8 juillet 1865.	1,000,000 »
		— 27 juillet 1871.	1,000,000 »
		— 16 août 1875	1,000,000 »
		<hr/>	6,420,000 »
A REPORTER fr.			<hr/> 108,937,849 74

REPORT. . . . fr. 108,937,849 74

Construction d'un canal destiné à mettre la ville de Hasselt et le Démer en communication avec la ligne de jonction de la Meuse à l'Escaut. . . .	Loi du 20 décembre 1851	2,650,000 »	
		— 1 ^{er} juillet 1858	450,000 »
		— 6 juillet 1860 *	10,000 »
		— 27 août 1862 *	15,015 78
		<hr/>	3,125,015 78
	Excédent de crédit annulé.		1,263 28
		<hr/>	5,121,750 50
Prolongement jusqu'à Anvers du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut. . . .	Loi du 20 décembre 1851	4,500,000 »	
		— 1 ^{er} juillet 1858.	110,000 »
		— 6 juillet 1860.	550,000 »
		— 14 août 1862 *	510,000 »
		— 12 juillet 1865 *	140,000 »
		— 27 juillet 1871 *	1,100,000 »
		— 14 août 1875 *	40,000 »
		— 9 juillet 1875	86,000 »
		— 17 juillet 1877	425,000 »
		— 4 août 1879	455,000 »
		<hr/>	7,696,000 »
	Excédent de crédit annulé.		7,040 09
		<hr/>	7,688,959 91
	TOTAL.	fr.	119,748,560 15

RIVIÈRES.

ÉTAT N^o IX.

SOMMAIRE.

Rachat de la Sambre canalisée (1833 et suiv.)	fr.	7,018,731 07
Amélioration de cette rivière (1831 et suiv.)		2,759,845 87
Canalisation de la Meuse (1861 à 1879)		23,818,312 84
Travaux relatifs aux prises d'eau de la Meuse (1864 à 1878).		2,279,999 99
Canalisation de la Dendre (1851 et suiv.)		9,828,687 33
Amélioration de la Dyle, de la Senne, de l'Yser et des Nèthes (1851 à 1879)		2,716,988 27
Amélioration de la Grande-Nèthe, de l'Yser, du canal de Plasschendaele et de Nieuport, par Furnes (1838 à 1879) .		2,916,000 »
Subsides pour l'amélioration de la Vesdre et de la Mandel (1859 à 1865)		5,750,000 »
Assainissement de la Senne (1863 et 1866).		6,000,000 »
Barrage de la Gileppe (1874 à 1879).		2,560,000 »
Divers		911,361 38
		<hr/>
TOTAL.	fr.	66,559,926 73

DÉVELOPPEMENTS.

Rivières.

Rachat de la Sambre canalisée (a)	Loi du 26 septembre 1835.	1,490,000 »
	— 18 juin 1856	1,000,000 »
(Loi du 26 septembre 1833, approuvant la transaction du 15 avril et le contrat du 3 août de la même année.)	— 17 avril 1845	4,466,426 60
	— 27 mai 1856 (intérêts bonifiés à la Société générale pour favoriser l'industrie nationale).	62,504 47
		<hr/>
		7,018,731 07
	A REPORTER.	fr. 7,018,731 07
(a) Aux paiements faits par le Gouvernement actuel		7,018,731 07
il y a lieu d'ajouter les paiements faits par le Gouvernement précédent		5,919,083 89
ainsi que la créance de la dame veuve Thirionnet (fl. 63,091 86 c ⁵)		133,527 78
		<hr/>
DÉPENSE TOTALE.	fr.	13,071,341 74

	REPORT.	fr.	
			7,018,731 07
Amélioration de l'écoulement des eaux de la Sambre et approfondissement de la Sambre dans la partie comprise entre Mornimont et la frontière de France	Loi du 20 décembre 1851	650,000 *	
	— 8 septembre 1859	1,000,000 *	
	— 5 juin 1868	600,000 »	
	— 12 juin 1869	40,000 »	
	— 27 juillet 1871	580,000 *	
	— 14 août 1873	5,775 76 *	
	— 14 août 1875	12,539 » *	
	— 14 août 1875	10,000 » *	
	— 9 juillet 1875	65,500 » *	
		2,765,634 76	
Excédent de crédit annulé		5,788 80	
			2,759,845 87
Canalisation de la Meuse.—Communication du bassin houiller de Chokier avec le canal de Bois-le-Duc à l'Escaut Amélioration de l'écoulement des eaux de la Meuse dans la traverse de la ville de Liège. Barrage à Bouvignes, etc.	Loi du 20 décembre 1851	8,000,000 *	
	— 2 juin 1861	1,600,000 »	
	— 2 juin 1861	225,000 »	
	— 14 août 1862	1,400,000 *	
	— 1 ^{er} juin 1863	1,400,000 *	
	— 14 septembre 1864	2,000,000 »	
	— 8 juillet 1865	2,000,000 »	
	— 5 juin 1868	11,718 »	
	— 5 juin 1870	350,000 *	
	— 27 juillet 1871	1,500,000 »	
	— 27 juillet 1871	84,000 »	
	— 16 août 1875	1,000,000 »	
	— 9 juillet 1875	1,000,000 »	
	— 27 mai 1876	600,000 »	
	— 17 juillet 1877	800,000 »	
	— 5 juin 1878	1,200,000 »	
— 4 août 1879	1,000,000 »		
		24,170,718 *	
Excédent de crédit annulé		352,405 16	
			25,818,512 84
Amélioration et canalisation de la Dendre	Loi du 20 décembre 1851	500,000 »	
	— 5 mars 1858	65,148 50	
	— 8 septembre 1859	1,500,000 »	
	— 8 septembre 1859	1,000,000 *	
	— 1 ^{er} juin 1865	2,000,000 *	
	— 8 juillet 1865	2,500,000 »	
	— 5 juin 1868	1,800,000 »	
	— 14 août 1875	558 94 *	
	— 16 août 1875	55,000 »	
	— 9 juillet 1875	100,000 »	
	— 27 mai 1876	100,000 »	
— 5 juin 1878	70,000 »		
— 4 août 1879	160,000 »		
			9,828,687 53
Amélioration de la Dyle, de la Senne, de l'Yser et des Nèthes	Loi du 20 décembre 1851	600,000 »	
	— 12 juillet 1865	17,000 *	
	— 5 juillet 1868	16,267 »	
	— 5 juillet 1868	60,000 »	
	— 3 juin 1870	40,000 *	
	— 5 juin 1870	400,000 *	
	— 16 août 1875	40,000 »	
	— 16 août 1875	800,000 »	
	— 16 août 1875	120,000 »	
	— 27 mai 1876	24,000 »	
	— 5 juin 1878	500,000 »	
— 4 août 1879	500,000 »		
		2,717,267 *	
Excédent de crédit annulé		278 75	
			2,716,988 27
	A REPORTER.	fr.	46,142,565 58

		REPORT. . . . fr.	46,142,565 38
Amélioration, au double point de vue de la navigation et de l'écoulement des eaux, du régime de la Grande-Nèthe, de l'Yser et du canal de Plasschendaele et de Nieupoort, par Furnes, à la frontière de France.	Loi du 8 mars 1858	500,000 v	
	— 8 septembre 1859	900,000 »	
	— 8 septembre 1859 *	550,000 »	
	— 27 juillet 1871.	200,000 »	
	— 27 juillet 1871.	150,000 »	
	— 9 juillet 1875.	200,000 »	
	— 27 mai 1877	200,000 »	
	— 17 juillet 1877.	150,000 »	
— 4 août 1879	100,000 *		
			2,916,000 »
Subsides destinés à des travaux d'amélioration du régime de la Vesdre et de la Mandel, dans un intérêt industriel et hygiénique	Loi du 8 septembre 1859	500,000 »	
	— 14 août 1862 *	1,000,000 »	
	— 8 juillet 1865.	1,000,000 »	
	— 8 juillet 1865.	5,250,000 »	
			5,750,000 »
Exécution des travaux stipulés dans le traité conclu entre la Belgique et les Pays-Bas, le 12 mai 1865, pour régler le régime des prises d'eau à la Meuse	Loi du 14 septembre 1864	1,200,000 »	
	— 8 juillet 1865.	600,000 »	
	— 16 août 1875	400,000 »	
	— 4 août 1879	80,000 »	
		2,280,000 »	
Excédent de crédit annulé.			» 01
			2,279,999 99
Part de l'intervention de l'État dans les travaux d'assainissement de la Senne	Loi du 8 juillet 1865	5,000,000 »	
	— 4 juin 1866. *	5,000,000 »	
			6,000,000 »
Barrage de la Gileppe	Loi du 1 ^{er} juin 1874	1,700,000 »	
	— 27 mai 1876	260,000 »	
	— 4 août 1879	600,000 »	
			2,560,000 »
Part contributive de la Belgique dans les travaux exécutés sur le territoire français, afin d'obvier aux inondations de la vallée de la Haine. (Loi du 6 juin 1855.) *			17,000 »
Reconstruction partielle d'un mur de quai s'étendant sur la rive gauche de l'Ourthe, depuis le pont de Longdoz jusqu'au pont d'Amercœur, à Liège, et consolidation de la partie restante du mur de quai. (Loi du 6 août 1862.) *		250,000 »	
Excédent de crédit annulé		24,495 26	
			205,506 74
Exécution de travaux destinés à améliorer la navigation de la Zuidlede. (Loi du 14 septembre 1864.)		40,000 »	
Excédent de crédit annulé		1,145 56	
			38,854 64
Travaux à la Trouille, à Mons. (Loi du 12 juin 1869.) *			350,000 »
Amélioration du système d'égouts de la ville de Tournai. (Loi du 16 août 1873.)			200,000 »
— — — — — Namur. (Loi du 17 juillet 1877.)			100,000 »
			66,589,926 75
		TOTAL. fr.	66,589,926 75

PORTS ET CÔTES. — POLDERS.

ÉTAT N° X.

SOMMAIRE.

Amélioration des ports et côtes (1851 à 1879)	fr. 11,506,653 36
Port d'Anvers et éclairage de l'Escaut (1865 et suiv.)	54,421,684 20
Port d'Ostende (1865 à 1879).	5,635,556 97
Polders (1837 à 1879)	5,203,706 21
TOTAL.	fr. 54,567,600 74

DÉVELOPPEMENTS.

Ports et côtes. — Polders.

Amélioration des ports et côtes.	Loi du 20 déc. 1851 (port d'Ostende)	400,000	•
	— 7 juin 1855 (—)	500,000	»
	— 12 mars 1856 (—)	640,000	»
	— 5 mars 1858 (—)	700,000	»
	— 8 sept. 1859 (—)	650,000	»
	— 8 sept. 1859 (—)*	595,000	»
	— 2 juin 1861 (port de Blankenberghe).	1,500,000	»
	— 2 juin 1861 (port de Nieuport)	200,000	»
	— 14 août 1862 (—)*	500,000	»
	— 1 ^{er} juin 1865 (port d'Ostende, ses abords et ses côtes)*	550,000	»
	— 8 juillet 1865 (port d'Ostende, ses abords et ses côtes)	500,000	»
	— 8 juillet 1865 (port de Blankenberghe)	500,000	»
	— 8 juillet 1865 (port de Nieuport)	1,000,000	»
	— 8 mars 1867.	250,000	•
	— 5 juin 1868 (port de Blankenberghe).	240,000	»
	— 5 juin 1868 (— —)	100,000	»
	— 5 juin 1868 (port d'Ostende)	150,000	»
	— 5 juin 1870 (—)*	75,000	•
	— 5 juin 1870 (—)*	138,500	•
	— 5 juin 1870 (port de Blankenberghe).*	55,000	»
	— 5 juin 1870 (phares de Blankenberghe et de Heyst)*	175,000	•
	— 5 juin 1870 (défense des côtes).*	500,000	»
	— 27 juillet 1871 (port d'Ostende)	281,000	»
	— 16 août 1873 (—)	50,000	»
	— 9 juillet 1875 (port de Blankenberghe)	121,000	»
	— 17 juillet 1877 (—)	400,000	•
	— 4 août 1879 (Nieuport)	1,000,000	•
	— 4 août 1879 (Blankenberghe)	250,000	•
— 4 août 1879 (défense de la côte)	500,000	»	
	11,520,500	»	
Excédent de crédit annulé	13,846 64		
	11,506,653 36		

Port d'Anvers	}	Loi du 7 juin 1855	120,000	»	
		— 14 septembre 1864	500,000	»	
		— 5 juin 1868	120,000	»	
		— 5 juin 1868	260,000	»	
		— 12 juin 1869	50,000	»	
		— 3 juin 1870	500,000	»	
		— 27 juillet 1871	137,400	»	
		— 5 juin 1878	6,000,000	»	
		— 4 août 1879	16,000,000	»	
		— 25 mai 1880	5,000,000	»	
		— 26 août 1880	5,000,000	»	
			33,687,400	»	
		Excédent de crédit annulé.	124,021	02	
					33,811,421 02
Éclairage de l'Escaut	}	Loi du 8 juillet 1865	500,000	»	
		— 29 mai 1868	250,000	»	
		— 14 août 1875	150,000	»	
			860,000	»	
		Excédent de crédit annulé. fr.	1,694	78	
					858,305 22
			TOTAL.	fr.	34,421,684 20
Agrandissement du bassin d'échouage des bateaux pêcheurs, à Ostende	}	Loi du 8 juillet 1865	550,000	»	
		— 5 juin 1868	480,000	»	
		— 3 juin 1870	500,000	»	
			1,530,000	»	
		Excédent de crédit annulé.	6,990	91	
					1,523,009 00
Raccordement du nouveau pont-barrage établi sur le canal de Bruges à Ostende avec le bassin du commerce à Ostende. Construction de maisons pour les agents préposés au service de l'écluse de ce bassin. Construction de deux embarcadères au nouveau quai des bateaux à vapeur, à Ostende. Construction d'un bassin et de chantiers à l'usage du service de la marine	}	Loi du 12 juin 1869	80,000	»	
		— 27 juillet 1871	20,254	90	
		— 26 mai 1872	475,000	»	
		— —	175,000	»	
		— 16 août 1875	115,000	»	
		— 1 ^{er} juin 1874	50,000	»	
		— 9 juillet 1875	547,600	»	
		— 27 mai 1876	400,000	»	
		— 5 juin 1878	500,000	»	
— 4 août 1879	350,000	»			
			2,512,854	90	
		Excédent de crédit annulé.	307	02	
					2,312,547 88
			TOTAL.	fr.	5,655,556 97

Polders.

Réendiguement des polders de Borgerweert, Lillo et Liefkenshoek. (Loi du 25 mai 1837)		2,979,899	13
Réendiguement du polder de Lillo. {	Loi du 18 avril 1848	508,000	»
	— 17 avril 1848	12,000	»
		520,000	»
Amélioration du service des eaux du sud de Bruges. (Loi du 28 mars 1847)		580,000	»
Travaux d'assainissement des polders du pays de Waes. (Loi du 16 août 1873.)		100,000	»
A REPORTER. fr.		3,979,899	13

	REPORT fr.	3,970,899 15
Amélioration des voies d'écoulement des eaux dans l'arrondissement d'Eccloo	Loi du 16 août 1873 180,000 » — 4 août 1879 10,000 »	
	190,000 »	
Excédent de crédit annulé	10,187 76	
		179,812 24
Exhaussement et renforcement de la digue du comte Jean. (Loi du 8 juillet 1865.)		450,000 »
Transaction conclue avec les ayants droit du sieur Ronserez, à l'occasion de l'entreprise du déplacement de la digue du polder de Ruypenbroeck. (Loi du 8 juillet 1867.)	310,000 »	
Excédent de crédit annulé	5 16	
		309,994 84
Liquidation de la part de la Belgique dans la dépense d'exécution des travaux d'endiguement du Zwyn.	Loi du 21 mai 1872 220,000 » — 9 juillet 1875 50,000 » — 17 juillet 1877 14,000 »	
		284,000 »
	TOTAL fr.	<u>8,203,706 21</u>

ROUTES ET PONTS.

ÉTAT N° XI.

SOMMAIRE.

Construction de routes (1836 à 1879) fr.	9,375,000 »
Routes dans le Luxembourg et le Limbourg (1842 à 1871)	4,598,942 80
Raccordements de routes aux chemins de fer (1859 à 1873).	41,899,926 13
TOTAL fr.	25,673,868 93
Ponts sur la Nèthe à Waelhem (1866). fr.	156,817 92
— sur la Meuse à Dinant et ailleurs (1866 à 1869).	1,200,000 »
— appartenant à des routes (1870 à 1879)	7,549,851 97
Pont de Tamines sur la Sambre (1870).	140,000 »
— sur la Langelede (1872).	14,910 91
— sur l'Ourthe (1879)	20,000 »
— sur la Lys (1879)	505,000 »
TOTAL fr.	9,386,580 80
TOTAL GÉNÉRAL	35,060,449 73

DÉVELOPPEMENTS.

Routes.

Construction de routes pavées et empierrées	}	Loi du 18 juin 1836	350,000 »	
		— 12 novembre 1837	955,551 45	
		— 25 mai 1838	2,577,225 88	
		— 28 décembre 1839	968,737 15	
		— 21 juin 1840	510,122 61	
		— 26 juin 1840	2,660,562 95	
		— 4 août 1879	1,000,000 »	
		— 4 août 1879	375,000 »	9,375,000 »
Création et amélioration des voies de communication dans le Luxembourg et le Limbourg	}	Loi du 29 septembre 1842	2,000,000 »	
		— 8 juillet 1865 (1)	2,000,000 »	
		— 27 juillet 1871	200,000 »	
		— 27 juillet 1871	200,000 »	
			4,400,000 »	
	Excédent de crédit annulé	1,057 20	4,598,942 80	
	A REPORTER fr.	15,773,942 80		

(1) Ce crédit est en même temps applicable à des routes affluentes au chemin de fer de l'État et aux chemins de fer concédés.

	REPORT. fr.	13,773,942 80
Travaux de raccordement de routes, tant aux chemins de fer de l'État qu'aux chemins de fer concédés.	Loi du 8 septembre 1859 } *	500,000 "
	— 12 juin 1869 }	500,000 "
	— 3 juin 1870 }	400,000 "
	— 31 décembre 1870. }	500,000 "
	— 24 mai 1872 }	1,000,000 "
	— 16 août 1873 }	500,000 "
	— 9 juillet 1875. }	3,000,000 "
	— 27 mai 1876 }	1,000,000 "
	— 17 juillet 1877. }	1,000,000 "
	— 5 juin 1878 }	1,500,000 "
		2,000,000 "
		11,900,000 "
Excédent de crédit annulé.	73 87	
		11,899,926 13
	TOTAL. fr.	25,673,868 93

Ponts.

Reconstruction du pont en charpente établi à Waelhem, sur la Nèthe, pour le passage de la route de 1 ^{re} classe de Bruxelles à Anvers. (Loi du 30 mai 1866.) *	200,000 "	
Excédent de crédit annulé.	43,182 08	156,817 92
Reconstruction du pont de Dinant sur la Meuse et construction de nouveaux ponts sur ce fleuve.	Loi du 30 mai 1866. *	200,000 "
	— 5 juin 1868. *	500,000 "
	— 12 juin 1869. *	500,000 "
		1,200,000 "
Construction et reconstruction de ponts appartenant à des routes.	Loi du 3 juin 1870 *	300,000 "
	— 27 juillet 1871 *	500,000 "
	— 24 mai 1872 *	250,000 "
	— 16 août 1873 *	600,000 "
	— 9 juillet 1875. *	1,200,000 "
	— 27 mai 1876 *	1,000,000 "
— 4 août 1879 *	3,500,000 "	
		7,550,000 "
Excédent de crédit annulé.	148 03	7,349,851 97
Reconstruction du pont de Tamines sur la Sambre. (Loi du 3 juin 1870.) *		140,000 "
Subsides à la province de la Flandre orientale pour la construction d'un pont sur le canal de Langelede et l'exécution de travaux d'amélioration projetés au même canal. (Loi du 24 mai 1872.)	17,000 "	
Excédent de crédit annulé.	2,089 09	14,910 91
Ourthe. — Établissement d'un pont à Chênée. (Loi du 4 août 1879)		20,000 "
Lys. — Pont à Courtrai et chemin de halage. (—)		505,000 "
	TOTAL. fr.	9,586,580 80

(122)

ANNEXE N° 8.



APERÇU GÉNÉRAL

DE

LA DETTE CONSTITUÉE

ET DES ANNUITÉS DUES PAR L'ÉTAT.



*APERÇU GÉNÉRAL de la dette constituée, à la date du 1^{er} novembre 1880
pour la dette à 4 p. $\frac{0}{10}$ (2^e série), et à celle du 1^{er} janvier*

NATURE ET ORIGINE DE LA DETTE.	TAUX DE L'INTÉRÊT.
A. — LA DETTE PROPREMENT DITE.	
Dettes dérivant de l'exécution de l'article 63 du traité du 5 novembre 1842.	2 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{0}{10}$.
Dotations de S. G. le duc de Wellington, à titre de prince de Waterloo. (Arrêté royal du 3 juin 1817.).	"
Dettes à 4 p. $\frac{0}{10}$ (1 ^{re} série), composée comme il suit :	
1 ^o Emprunt d'un capital nominal de 51,000,000 de francs, à 4 p. $\frac{0}{10}$, autorisé par la loi du 27 juillet 1871 (<i>Moniteur</i> , n° 211), pour l'exécution de travaux publics	} 4 p. $\frac{0}{10}$ (1 ^{re} série).
2 ^o Dette de 168,516,400 francs ajoutée à cet emprunt en vertu de la loi du 27 mai 1876 et de l'arrêté royal du 9 septembre suivant, ainsi que des lois du 19 décembre 1876, des 25 et 26 juin 1877, du 31 mai 1878 et de l'arrêté royal du 10 juin suivant. (Reprise de lignes de chemins de fer.).	
3 ^o Dette de fr. 466,178,132 22 c, résultant de la conversion décrétée par la loi du 23 juillet 1879, des emprunts et dettes à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{0}{10}$	
Emprunt de 134,719,000 francs de capital nominal, à 4 p. $\frac{0}{10}$, 2 ^e série, émis conformément à l'arrêté royal du 8 janvier 1880 (<i>Moniteur</i> , n° 9), pour couvrir les crédits alloués par les lois des 4 et 5 juin 1878 et suivantes. (Travaux publics, etc.).	4 p. $\frac{0}{10}$ (2 ^e série).
Emprunt de 586,859,000 francs de capital nominal, à 3 p. $\frac{0}{10}$, émis en vertu de la loi du 29 avril 1873 et de lois subséquentes, pour divers travaux publics, etc.	"
Rentes 3 p. $\frac{0}{10}$ à titre d'indemnités du chef des servitudes militaires. (Loi du 2 avril 1873.).	"
TOTAL DE LA DETTE. fr.

pour les dettes à 5 et à 4 p. 0/0 (1^{re} série); à la date du 1^{er} août 1808
1881 pour la dette à 2 1/2 p. 0/0 et les annuités.

CAPITAL			DOTATION ANNUELLE.		FRAIS	Observations.
PRIMITIF.	AMORTI.	A AMORTIR.	INTÉRÊTS.	AMORTISSEM.	ANNUELS.	
(¹)530,271,651 74	169,512,000 "	219,959,651 74	5,498,090 78	"	6,000 "	(¹) Déduction faite d'un capital de 146,000 francs qui était inscrit au grand-livre de la dette à 2 1/2 p. 0/0 au nom de S. G. le duc de Wellington, à titre de prince de Waterloo, et qui a été <i>annulé</i> et transformé en rente sans désignation de capital, en vertu d'une convention intervenue le 7 juin 1872, entre l'État et le titulaire de l'inscription.
"	"	"	80,598 14	"	"	
685,494,582 22	1,966,500 "	685,528,282 22	27,419,783 20	5,427,472 91	56,500 "	
154,719,000 "	"	154,719,000 "	5,588,760 "	(²) "	8,000 "	(²) La dotation d'amortissement ne prendra cours qu'à partir du 1 ^{er} février 1882. (Art 4 de l'arrêté royal du 8 janvier 1880.)
586,859,000 "	5,661,500 "	583,197,500 "	11,605,770 "	775,718 "	18,000 "	
1,409,634 95	"	1,409,634 95	42,287 74	"	"	
1,597,755,848 91	(a)174,959,800 "	1,422,814,048 91	50,036,189 95	4,201,190 91	88,500 "	(a) Voir le tableau de développement. (Annexe n° 9.)

Suite de l'APERÇU GÉNÉRAL de la dette constituée, à la date du 1^{er} novembre 1880
pour la dette à 4 p. $\frac{0}{10}$ (2^e série), et à celle du 1^{er} janvier

NATURE ET ORIGINE DE LA DETTE.	TAUX DE L'INTÉRÊT.
B. — LES ANNUITÉS.	
Cession, faite à l'État par la ville de Bruxelles, de divers immeubles, collections scientifiques et objets d'art.	»
Rente annuelle constituant le prix de la cession du chemin de fer de Mous à Manage (loi du 8 juillet 1858).	»
Quote-part de la Belgique du chef de la reprise, par l'État, de la ligne de Spa à la frontière grand-ducale	»
Annuité (calculée à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{0}{10}$ sur un capital de 15,600,000 francs), pour prix du matériel d'exploitation, etc., repris par l'État en exécution de l'article 10 de la convention du 25 avril 1870, approuvée par la loi du 5 juin suivant	»
— à servir jusqu'en 1929 inclusivement pour les intérêts et l'amortissement des obligations de 100 francs (4 £) de la Grande Compagnie du Luxembourg (convention du 31 janvier 1873, approuvée par la loi du 15 mars suivant, <i>Moniteur</i> , n° 75)	»
— à servir jusqu'en 1934 inclusivement pour les intérêts et l'amortissement des obligations de 500 francs (20 £) de cette compagnie	»
— à servir jusqu'en 1949 inclusivement pour les intérêts et l'amortissement des actions privilégiées de la même compagnie	»
— de 7,000 francs par kilomètre due sur 770,167 mètres, longueur des lignes ou sections de lignes livrées à l'État antérieurement au 1 ^{er} janvier 1877. (Art. 53, § 1 ^{er} , de la convention du 1 ^{er} juin 1877.)	»
— de 4,000 francs par kilomètre sur les mêmes lignes ou sections de lignes. (Art. 53, § 2, et art. 37 combinés de la même convention.)	»
TOTAUX fr.
RÉCAPITULATION.	
A. — DETTE PROPREMENT DITE	
B. — ANNUITÉS	
TOTAUX GÉNÉRAUX fr.

pour les dettes à 3 et à 4 p. % (1^{re} série), à la date du 1^{er} août 1880
1881 pour la dette à 2 1/2 p. % et les annuités.

CAPITAL			DOTATION ANNUELLE.		FRAIS	Observations.
PRIMITIF.	AMORTI.	A AMORTIR.	INTÉRÊTS.	AMORTISSEM ^t .	ANNUELS.	
•	•	•	300,000	•		
•	•	•	672,530	•		
•	•	•	500,000	•		
•	•	•	612,000	•		
•	•	•	515,545	84,575	8,000	
•	•	•	2,822,850	369,575		
•	•	•	268,700	16,200		
•	•	•	8,471,857	•		
•	•	•	14,163,062	469,950	8,000	

1,597,755,848 01	174,959,800	1,422,814,048 91	80,056,189 95	4,201,190 91	88,500
•	•	•	14,163,062	469,950	8,000
1,597,755,848 01	a) 174,959,800	1,422,814,048 91	64,199,251 95	4,671,140 91	96,500

a) Voir le tableau de développement ci-après. (Annexe n° 9.)

68,870,392 86

ANNEXE N° 9.

ÉTAT indiquant les sommes appliquées à l'amortissement partiel des emprunts et dettes de l'État actuellement existants, et qui sont compris dans l'aperçu général qui précède, ainsi que les capitaux rachetés au moyen de ces fonds d'amortissement, depuis la date de la création des emprunts et dettes jusqu'aux dernières échéances de l'exercice 1880.

EXERCICES.	EMPRUNT ET DETTES à 4 p. 0/0, 1 ^{re} série. (fr. 685,491,582 22 c.)		EMPRUNT à 4 p. 0/0, 2 ^{me} série. (fr. 134,719,000.)		EMPRUNT à 3 p. 0/0. (fr. 586,839,000.)		TOTAUX.		
	SOMMES dépendes pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti.	SOMMES dépendes pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti.	SOMMES dépendes pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti.	SOMMES dépendes pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti.	
1875. .	257,546 »	258,095 50	»	»	»	»	257,546 »	258,095 50	
1874. .	267,986 »	268,563 14	»	»	»	»	267,986 »	268,563 14	
1875. .	278,826 »	279,117 76	»	»	»	»	278,826 »	279,117 76	
1876. .	200,084 »	287,907 27	»	»	283,085 »	569,562 77	575,169 »	657,470 04	
1877. .	500,268 25	500,621 82	»	»	650,170 »	822,663 75	1,150,438 25	1,325,285 57	
1878. .	a) 375,581 47	372,196 71	»	»	755,782 50	941,672 81	1,111,163 97	1,315,869 52	
1879. .	a) »	»	»	»	843,969 »	1,017,987 50	843,969 »	1,017,987 50	
1880. .	a) »	»	»	»	(b) 454,137 50 (c) 26 63	509,582 27 50 90	454,164 13	509,613 17	
TOTAUX.	1,970,091 72	1,966,500 »	»	»	2,927,170 63	3,661,500 »	4,897,262 55	5,627,800 »	
A ajouter :									
Au capital nominal amorti, le capital de 169,512,000 francs, en dette à 2 1/2 p. 0/0, inscrit au grand-livre de Belgique au profit du Gouvernement des Pays-Bas, et dont le rachat a été effectué au cours de 50 p. 0/0, en vertu du § 8 de l'article 65 du traité du 5 novembre 1842. — Le prix de ce rachat a été prélevé sur le produit de l'emprunt de 84,656,000 francs, à 4 1/2 p. 0/0, créé en vertu de la loi du 22 mars 1844 (<i>Bulletin officiel</i> , n° 44), ci								169,512,000 »	
ENSEMBLE fr.								174,959,800 »	
Pour rappel :									
Capital racheté pour les emprunts et dettes à 5 et à 4 1/2 p. 0/0 convertis. (Voir annexe n° 10.) 112,668,863 74								} 201,145,663 74	
Capital racheté, remboursé ou annulé des emprunts et dettes à 4 p. 0/0 de 1836 et à 5 p. 0/0 de 1858. (Voir annexe n° 11.) 88,474,800 »									
TOTAL GÉNÉRAL. fr.								576,085,463 74	
a) A partir du semestre échu le 1 ^{er} novembre 1878 (à l'exception d'une somme de fr. 88 72 c ² qui a été imputée sur ce semestre pour parfaire les rachats effectués avec jouissance du 1 ^{er} mai 1878), les fonds d'amortissement de la dette à 4 p. 0/0 (1 ^{re} série) n'ont pu être employés à cause de l'élévation du cours au-dessus du pair et ont fait retour au Trésor.									
b) Semestre d'amortissement échu le 1 ^{er} mai 1880.									
c) A compte du semestre d'amortissement échu le 1 ^{er} novembre 1880.									

ANNEXE N° 10.


ÉTAT

indiquant les sommes appliquées à l'amortissement partiel des emprunts et dettes à 5 et à 4 1/2 p. 0/0, qui ont été respectivement convertis en rente 4 1/2 et 4 p. 0/0, ainsi que les capitaux rachetés au moyen de ces fonds d'amortissement, depuis la date de la création de ces emprunts et dettes jusqu'à l'époque de leur conversion.



ÉTAT indiquant les sommes appliquées à l'amortissement partiel des emprunts et dettes à 5 et à 4 1/2 p. 0/0, qui ont été respectivement convertis en rente 4 1/2 et 4 p. 0/0,

EXERCICES.	EMPRUNT de fr. 100,800,000, de 1852, à 5 p. 0/0.		EMPRUNT de fr. 1,481,481 48 c ^s , de 1829, à 5 p. 0/0.		EMPRUNT de fr. 86,940,000, de 1840, à 5 p. 0/0.		EMPRUNT de fr. 28,621,718 40 c ^s , de 1842, à 5 p. 0/0.		EMPRUNT de fr. 37,515,940, de 1848, à 5 p. 0/0.		EMPRUNT de fr. 26,000,000, de 1852, à 5 p. 0/0.	
	SOMMES dépensées pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti.	SOMMES dépensées pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti.	SOMMES dépensées pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti.	SOMMES dépensées pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti.	SOMMES dépensées pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti.	SOMMES dépensées pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti.
	1852	788,646 60	1,008,517 96	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1855	1,095,276 80	1,180,877 08	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1854	1,158,975 20	1,169,512 96	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1855	1,190,952 »	1,190,695 05	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1856	1,250,928 »	1,241,614 01	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1857	1,297,598 40	1,297,598 40	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1858	1,546,245 »	1,546,859 88	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1859	1,447,712 80	1,447,976 08	14,814 81	14,814 81	»	»	»	»	»	»	»	»
1840	1,485,596 »	1,551,962 22	14,814 81	14,814 81	»	»	»	»	»	»	»	»
1841	1,661,927 20	1,656,955 56	17,142 85	16,609 45	»	»	»	»	»	»	»	»
1842	1,662,555 60	1,662,159 92	17,142 85	17,151 92	»	»	»	»	»	»	»	»
1843	1,725,680 00	1,725,680 00	17,989 41	17,989 41	»	»	»	»	»	»	»	»
1844	»	»	20,226 91	20,226 91	»	»	»	»	»	»	»	»
1845	»	»	»	»	47,119 27	46,916 67	»	»	»	»	»	»
1846	»	»	»	»	875,662 20	868,275 46	»	»	»	»	»	»
1847	»	»	»	»	959,191 40	956,221 45	157,622 67	148,754 14	»	»	»	»
1848	»	»	»	»	995,690 60	1,241,610 11	304,248 38	586,579 50	»	»	»	»
1849	»	»	»	»	859,479 60	806,995 16	264,012 72	282,786 45	»	»	»	»
1850	»	»	»	»	1,082,457 20	1,092,588 72	551,248 58	552,974 65	»	»	»	»
1851	»	»	»	»	1,157,521 80	1,154,557 51	548,045 38	546,271 04	»	»	»	»
1852	»	»	»	»	a) 5,654,855 55	5,652,008 26	b) 1,706,969 03	1,705,926 55	576,859 40	575,150 79	150,000 »	128,440 65
1855	»	»	»	»	650,141 17	624,505 44	194,551 21	192,594 18	201,854 63	200,049 21	268,825 »	264,976 80
1854	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	285,250 »	286,755 72
1855	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	297,725 »	296,795 70
1856	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	310,250 »	307,704 64
1857	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	556,569 58	555,528 49
1858	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1859	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1860	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1861	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1862	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1863	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1864	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1865	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1866	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1867	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1868	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1869	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1870	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1871	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1872	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1873	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1874	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1875	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1876	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1877	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1878	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1879	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
TOTAUX	16,105,692 50	16,458,568 »	102,151 64	101,587 29	12,200,096 57	12,475,272 58	3,286,475 97	5,595,686 09	578 694 05	575,200 »	1,626,419 58	1,618,000 »

a) Y compris la somme de fr. 4,640,400 58 c^s tenue en réserve, conformément à la loi, sur les fonds d'amortissement des exercices 1841, 1842, 1843, 1844, 1845 et 1852, et employée aux remboursements qui ont été effectués en vertu de la loi du 1^{er} décembre 1852, décrétant la conversion dudit emprunt.

b) Y compris la somme de fr. 1,343,375 69 c^s tenue en réserve, conformément à la loi, sur les fonds d'amortissement des exercices 1842 à 1847, et qui a été employée de la même manière.

c) La somme de fr. 282,186 67 c^s, formant la dotation d'amortissement pour le service du 1^{er} mai au 31 décembre 1844, n'a pas été employée à cause du cours trop élevé des titres en circulation. Cette somme a été attribuée au Trésor, conformément à la loi d'emprunt, et portée en recette au compte du Budget de l'exercice 1844.

d) Non compris la somme de 211,640 francs, formant la dotation du 1^{er} semestre 1845 non employée pour le motif exprimé ci-dessus, et portée en recette au compte du Budget de l'exercice 1845.

e) A compte du semestre d'amortissement échu le 1^{er} mai 1868.

f) Id. id. échu le 1^{er} novembre 1869.

g) Id. id. échu le 1^{er} mai 1870.

N. B. A partir de l'exercice 1868, jusqu'en 1879 inclusivement, les fonds d'amortissement des six séries de la dette 4 1/2 p. 0/0 n'ont pas été employés à cause de l'élévation du cours au-dessus du pair. Ils ont fait retour au Trésor, à l'exception toutefois des exercices 1868, 1869 et 1870, pour lesquels des sommes partielles ont pu recevoir leur destination (voir les chiffres qui se trouvent en regard de ces trois exercices).

ainsi que les capitaux rachetés au moyen de ces fonds d'amortissement, depuis la date de la création de ces emprunts et dettes jusqu'à l'époque de leur conversion.

EMPRUNT de fr. 84,656,000, de 1844, à 4 1/2 p. 0/0.		DETTE CONVERTIE de fr. 95,442,832, de 1844, à 4 1/2 p. 0/0.		DETTE CONVERTIE de fr. 157,615,500, de 1853, à 4 1/2 p. 0/0.		DETTE ET EMPRUNT réunis de fr. 69,582,000, de 1857- 1860, à 4 1/2 p. 0/0.		EMPRUNT de fr. 59,525,000, de 1865, à 4 1/2 p. 0/0.		EMPRUNT ET DETTES réunis de fr. 77,803,800, de 1867-1871, à 4 1/2 p. 0/0.		TOTAUX.		Exercices.
SOMMES dépendées pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti.	SOMMES dépendées pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti.	SOMMES dépendées pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti.	SOMMES dépendées pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti.	SOMMES dépendées pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti.	SOMMES dépendées pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti.	SOMMES dépendées pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti.	
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	788,646 60	1,008,517 96	1852
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1,095,276 80	1,180,877 08	1853
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1,158,973 20	1,169,512 96	1854
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1,190,952 "	1,190,695 05	1855
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1,250,928 "	1,241,614 01	1856
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1,297,598 40	1,297,598 40	1857
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1,546,245 "	1,546,859 88	1858
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1,462,527 61	1,462,790 89	1859
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1,498,210 81	1,546,777 05	1840
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1,679,070 05	1,675,542 99	1841
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1,679,498 45	1,679,271 84	1842
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1,741,670 51	1,741,670 51	1843
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	179,765 57	176,359 17	1844
c) 214,540 "	214,105 41	159,556 66	156,132 26	"	"	"	"	"	"	"	"	1,259,568 02	1,255,581 59	1845
d) 447,977 50	448,629 65	977,908 75	972,469 51	"	"	"	"	"	"	"	"	2,566,852 20	2,562,960 51	1846
469,742 50	487,910 42	1,045,192 50	1,046,057 40	"	"	"	"	"	"	"	"	2,657,011 94	2,708,049 16	1847
495,517 50	487,910 42	1,090,455 37	1,155,165 15	"	"	"	"	"	"	"	"	2,958,258 04	3,715,590 29	1848
424,517 71	676,912 27	1,144,981 56	1,408,488 61	"	"	"	"	"	"	"	"	2,527,585 98	2,765,241 95	1849
555,925 76	488,090 51	979,575 95	1,097,571 81	"	"	"	"	"	"	"	"	5,178,772 24	5,544,719 51	1850
560,091 26	575,990 85	1,251,162 70	1,345,565 09	"	"	"	"	"	"	"	"	5,557,509 45	5,459,940 80	1851
587,147 50	598,980 65	1,291,855 01	1,580,551 80	"	"	"	"	"	"	"	"	9,790,057 02	9,815,165 75	1852
614,192 50	597,882 99	1,554,247 76	1,575,754 71	"	"	"	"	"	"	"	"	5,719,977 84	5,797,805 15	1853
645,957 50	640,585 05	1,416,595 08	1,466,406 49	594,058 25	408,889 96	"	"	"	"	"	"	5,228,586 48	5,505,920 51	1854
675,752 50	704,550 24	1,484,704 98	1,617,025 55	816,494 "	895,590 80	"	"	"	"	"	"	5,588,080 08	5,546,159 21	1855
707,837 50	712,245 87	1,557,698 58	1,654,668 48	856,904 "	902,429 16	"	"	"	"	"	"	5,546,929 06	5,582,860 92	1856
740,507 50	718,219 02	1,651,525 06	1,647,516 12	958,894 "	950,709 59	"	"	"	"	"	"	5,722,021 14	5,765,557 91	1857
774,617 50	750,516 99	1,706,250 06	1,728,982 84	982,026 50	982,822 52	125,282 50	125,505 79	"	"	"	"	5,664,622 81	5,685,692 56	1858
810,280 "	780,460 58	1,784,696 51	1,798,905 67	1,037,071 50	1,042,711 14	128,950 "	129,855 61	"	"	"	"	5,855,091 56	5,877,454 54	1859
847,742 50	822,942 20	1,866,810 06	1,881,945 59	1,074,411 50	1,088,050 58	247,547 50	248,851 59	"	"	"	"	4,122,259 06	4,180,985 56	1860
886,600 "	859,957 15	1,952,757 56	1,984,164 46	1,125,715 50	1,117,289 29	575,685 "	570,686 57	"	"	"	"	4,426,445 56	4,595,442 46	1861
926,560 "	878,150 11	2,042,445 06	2,029,556 49	1,174,617 50	1,171,795 04	590,587 "	589,451 62	"	"	"	"	4,626,602 06	4,606,975 08	1862
968,520 "	959,251 75	2,251,445 06	2,215,908 54	1,227,762 50	1,218,548 58	408,227 "	404,512 56	"	"	"	"	4,855,754 56	4,796,221 05	1863
1,012,015 "	1,005,154 61	2,552,555 06	2,522,651 96	1,277,605 50	1,277,605 50	426,654 50	424,607 57	"	"	"	"	5,054,297 06	5,029,999 54	1864
1,054,557 50	1,055,659 01	2,425,957 56	2,427,797 60	1,555,985 "	1,554,942 15	445,187 50	445,900 15	"	"	"	"	5,257,467 56	5,262,298 89	1865
1,105,975 "	1,106,576 46	2,548,762 56	2,544,582 90	1,402,555 50	1,405,802 22	466,270 25	467,054 90	300,022 50	300,956 76	"	"	5,825,585 81	5,822,755 24	1866
1,156,054 57 ^s	1,146,445 10	2,665,906 51	2,658,248 56	1,465,920 50	1,455,571 54	487,588 75	485,508 25	515,628 25	511,622 56	"	"	6,086,898 18 ^s	6,055,595 59	1867
e) 80 49	80 15	e) 605 99	605 57	e) 41 11	40 91	e) 688 98	685 81	e) 41 06	40 88	"	"	1,457 65	1,451 50	1868
g) 25,421 18	25,500 "	g) 96,728 75	100,000 "	g) 165,624 92	172,000 "	g) 47,161 40	49,000 "	f) 150,750 57	151,400 "	f) 127,200 07	127,200 "	257,950 64	258,600 "	1869
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	g) 58,059 98	57,900 "	592,976 25	404,400 "	1870
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1871
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1872
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1873
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1874
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1875
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1876
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1877
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1878
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1879
16,685,288 77 ^s	17,175,000 "	59,150,815 86	40,078,649 78	16,164,667 28	16,550,400 "	5,545,410 58	5,555,600 "	744,422 58	744,000 "	185,240 05	185,100 "	110,571,555 01 ^s	112,668,865 74	

Pour rappel :

Capital racheté pour les emprunts et dettes actuellement existants (voir le tableau précédent, annexe n° 9) fr. 174,959,800 }
 Capital racheté, remboursé ou annulé pour les emprunts et dettes à 4 p. 0/0 de 1856 et à 5 0/0 de 1858 (voir le tableau suivant, annexe n° 11) 88,474,800 }
 263,414,600 "

TOTAL GÉNÉRAL fr. 376,085,465 74

ANNEXE N° 11.

ÉTAT indiquant les sommes appliquées à l'amortissement et au remboursement de l'emprunt de 30,000,000 de francs à 4 p. % et de la dette de 58,474,800 francs à 3 p. %, ainsi que les capitaux rachetés, remboursés ou annulés, depuis la date de la création de ces deux dettes jusqu'à l'époque de leur remboursement.

EXERCICES.	EMPRUNT de fr. 30,000,000, de 1836, à 4 p. %.		EMPRUNT et dette réunis de fr. 58,474,800, de 1838-1847, à 3 p. %.		TOTALS.	
	SOMMES dépensées pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti ou remboursé.	SOMMES dépensées pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti, remboursé ou annulé.	SOMMES dépensées pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti, remboursé ou annulé.
1837.	306,600	329,682	•	•	306,600	329,682
1838.	325,220	341,228	•	•	523,220	341,228
1839.	357,780	365,454	522,392	740,421	860,172	1,105,875
1840.	352,420	363,282	544,667	758,547	897,087	1,101,630
1841.	555,940	601,185	816,507	1,156,211	1,372,247	1,757,395
1842.	597,400	421,757	612,547	859,146	1,009,747	1,260,883
1845.	412,400	426,554	629,059	856,369	1,041,459	1,262,925
1844.	426,740	426,554	653,709	851,079	1,080,449	1,257,633
1845.	444,520	450,218	682,552	871,967	1,126,852	1,322,186
1846.	465,580	475,901	710,203	949,508	1,175,582	1,423,210
1847.	483,540	516,514	819,992	1,181,519	1,303,532	1,698,033
1848.	513,480	814,935	859,069	1,578,440	1,372,549	2,303,395
1849.	527,520	625,971	512,112	791,422	1,059,652	1,415,394
1850.	546,880	659,440	911,217	1,396,461	1,458,097	2,035,901
1851.	578,620	686,284	953,112	1,479,616	1,531,732	2,165,901
1852.	605,900	657,630	997,652	1,452,874	1,603,532	2,090,504
1855.	652,240	708,970	1,059,752	1,384,509	1,671,992	2,093,479
1854.	661,580	744,585	1,082,897	1,555,762	1,744,277	2,298,145
1855.	691,060	741,760	1,128,962	1,520,991	1,820,022	2,262,752
1856.	720,920	760,440	1,174,727	1,574,580	1,895,647	2,355,020
1857.	751,620	790,506	1,222,687	1,651,264	1,974,307	2,441,771
1858.	785,480	854,788	1,272,712	1,688,439	2,056,192	2,523,278
1859.	812,120	831,175	1,325,902	1,756,285	2,156,022	2,567,459
1860.	850,700	870,515	1,375,907	1,766,025	2,226,607	2,636,341
1861.	885,660	892,572	1,429,097	1,762,485	2,314,757	2,655,058
1862.	921,700	924,473	1,481,687	1,775,502	2,403,387	2,699,776
1865.	959,000	961,966	1,555,422	1,822,365	2,494,422	2,784,329
1864.	998,080	1,012,678	1,590,717	1,923,774	2,588,797	2,936,455
1865.	1,038,980	1,059,587	1,648,797	1,935,457	2,687,777	2,984,825
1866.	1,082,020	1,125,215	1,707,087	1,985,728	2,789,107	3,108,942
1867.	1,127,580	1,166,285	1,767,177	2,055,626	2,894,557	3,221,911
1868.	1,174,160	1,169,484	1,829,187	2,070,372	3,003,347	3,259,857
1869.	•	•	1,891,092	2,062,518	1,891,092	2,062,518
1870.	•	•	1,952,967	2,092,085	1,952,967	2,092,085
1871.	•	•	2,007,747	2,056,138	2,007,747	2,056,138
1872.	•	•	2,077,152	2,116,872	2,077,152	2,116,872
A ajouter :	21,366,640	22,731,000	40,765,826	51,357,800	62,130,466	74,088,800
1° Le capital de 7,269,000 fr., en dette à 4 %, qui a été remboursé au pair en vertu de l'art. 1 ^{er} de la loi du 12 juin 1869 (M ^o n° 164).	7,269,000	7,269,000	•	•	•	7,269,000
FR.	28,635,640	30,000,000	•	•	•	•
2° Le capital de 5,653,000 francs, en dette à 3 %, dont le rembour- sement au pair a été autorisé par l'article 1 ^{er} de la loi du 18 dé- cembre 1872 (Moniteur n° 354), ci.	•	•	5,653,000	5,653,000	•	5,653,000
FR.	•	•	46,396,826	56,990,800	•	•
3° Le capital de 1,484,000 francs, correspondant à la rente de 44,520 francs qui était inscrite sur le grand-livre de la même dette au nom du duc de Wellington et qui a été annulé par l'article 3 de la loi précitée.	•	•	•	1,484,000	•	1,484,000

TABLE DES MATIÈRES.

	Pages.
Situation générale du Trésor public, au 1 ^{er} janvier 1881. — Exposé	1— x
Tableau de la situation générale du Trésor, au 1 ^{er} janvier 1881	1— 7
ANNEXE N° 1. — État de la situation du Budget général des recettes de l'exercice 1879, au 31 octobre 1880	9—17
— N° 2. — État de la situation du Budget général des dépenses de l'exercice 1879, au 31 octobre 1880, comprenant les transferts des exercices 1875 à 1878	19—26
— N° 3. — État de la situation du Budget général des recettes de l'exercice 1880, au 1 ^{er} janvier 1881	27—58
— N° 4. — État de la situation du Budget général des dépenses de l'exercice 1880, au 31 décembre 1880, comprenant les transferts des exercices 1876 à 1879	59—45
— N° 5. — État des crédits alloués pour des services spéciaux. — Situation au 1 ^{er} janvier 1881.	47—69
— N° 6. — Tableau des résultats des Budgets des exercices clos de 1850 à 1878 inclusivement.	71—77
— N° 7. — Aperçu des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans les résultats des Budgets des exercices 1850 à 1880 inclusivement	79-121
— N° 8. — Aperçu général de la dette constituée, à la date du 1 ^{er} novembre 1880, pour les dettes à 5 et à 4 p. % (1 ^{re} série); à la date du 1 ^{er} 1880 pour les dettes à 4 p. % (2 ^e série) et à celle du 1 ^{er} janvier 1881 pour la dette à 2 1/2 p. % et les annuités .	123-127
— N° 9. — État indiquant les sommes appliquées à l'amortissement partiel des emprunts et dettes de l'État actuellement existants, et qui sont compris dans l'aperçu général qui précède, ainsi que les capitaux rachetés au moyen de ces fonds d'amortissement, depuis la date de la création des emprunts et dettes jusqu'aux dernières échéances de l'exercice 1880	128
— N° 10. — État indiquant les sommes appliquées à l'amortissement partiel des emprunts et dettes à 5 et à 4 1/2 p. %, qui ont été convertis en rente 4 1/2 et 4 p. %, ainsi que les capitaux rachetés ou remboursés au moyen de ces fonds d'amortissement, depuis la date de la création de ces emprunts et dettes jusqu'à l'époque de leur conversion.	129-151
— N° 11. — État indiquant les sommes appliquées à l'amortissement et au remboursement de l'emprunt de 50,000,000 de francs, à 4 p. %, et de la dette de 58,474,800 francs, à 3 p. %, ainsi que les capitaux rachetés, remboursés ou annulés, depuis la date de la création de ces deux dettes jusqu'à l'époque de leur remboursement . . .	152